



**PLAN DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES
2016-2020**

TABLE DES MATIERES

LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES.....	5
INTRODUCTION	7
SOMMAIRE EXÉCUTIF	11
1. Description du territoire.....	13
1.1 Géographie	13
1.2 Municipalités visées et démographie.....	14
1.3 Activité économique.....	19
2. Gestion actuelle des matières résiduelles.....	23
2.1 Compétences et ententes intermunicipales.....	23
2.2 Règlementation municipale	24
2.3 Collectes et dépôts, municipaux et privés.....	25
2.3.1 Matières recyclables.....	26
2.3.2 Matières organiques.....	28
2.3.3 Boues municipales.....	30
2.3.4 Résidus de construction, rénovation et démolition	32
2.3.5 Autres matières résiduelles	33
2.3.6 Matières résiduelles enfouies	35
2.4 Installations de traitement et d'élimination.....	38
2.4.1 Centres de tri des matières recyclables.....	39
Centre de tri de Rivière-du-Loup	39
Centre de tri de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs	39
Récupération Rivière-du-Loup et KRTB enr.	40
2.4.2 Usine de biométhanisation.....	40
2.4.3 Plates-formes de compostage	41
2.4.4 Sites de traitement des boues.....	43
2.4.5 Site de traitement des matières dangereuses.....	43
2.4.6 Centre de tri des matériaux secs	43
2.4.7 Lieux d'élimination	44
3. Inventaire des matières résiduelles	48
3.1 Méthodologie	48
3.2 Matières recyclables.....	49
3.2.1 Matières recyclables du secteur résidentiel.....	51
3.2.2 Matières recyclables des industries, commerces et institutions	52
3.2.3 Part des ICI dans la collecte municipale	52

3.2.4	Collecte privée des industries, commerces et institutions.....	53
3.3	Matières organiques.....	54
3.3.1	Matières organiques du secteur résidentiel.....	55
3.3.1.1	Résidus verts et résidus alimentaires du secteur résidentiel	55
3.3.1.2	Boues municipales	57
3.3.1.3	Boues de fosses septiques	57
3.3.1.4	Boues d'étangs aérés	59
3.3.2	Matières organiques des industries, commerces et institutions	60
3.3.2.1	Industrie de transformation agroalimentaire	60
3.3.2.2	Pâtes et papiers.....	60
3.4	Résidus de construction, rénovation et démolition	61
3.5	Encombrants et autres résidus.....	62
3.5.1	Encombrants et autres résidus du secteur résidentiel.....	63
3.5.2	Encombrants et autres résidus du secteur ICI.....	63
3.6	Matières résiduelles enfouies	64
3.6.1	Matières enfouies du secteur résidentiel.....	65
3.6.2	Matières enfouies des industries, commerces et institutions	66
3.6.3	Matières enfouies du secteur CRD	67
3.7	Tableaux récapitulatifs	68
4.	Objectifs et orientations	71
4.1	Objectifs et orientations nationaux	71
4.2	Orientations régionales	72
4.3	Objectifs régionaux	72
4.3.1	Installations : capacités actuelles et besoins futurs	74
4.3.2	Besoins en récupération pour 2020	74
4.3.3	Besoins en élimination pour 2020.....	76
4.3.4	Droit de regard.....	77
5.	Diagnostic et plan d'action	81
5.1	Matières recyclables	82
5.2	Matières organiques	83
5.3	Résidus de construction, rénovation et démolition (CRD).....	84
5.4	Réduction à la source et réemploi	86
5.5	Matières résiduelles éliminées	87
	CONCLUSION	89
	ANNEXES	90

LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES

Tableau 1-1. Municipalités visées par le plan de gestion des matières résiduelles.....	14
Tableau 1-2. Projections démographiques de la MRC pour 2011-2031	15
Tableau 1-3. Niveau de scolarité de la population de 15 ans et plus.....	16
Tableau 1-4. Revenu des ménages par municipalité.....	17
Tableau 1-5. Détail des différents types d'unités d'occupation résidentielle.....	18
Tableau 1-6. Industries, commerces et institutions par secteur d'activité.....	20
Tableau 1-7. Principaux espaces industriels de la MRC	21
Tableau 1-8. Entreprises de fabrication d'aliments et de boissons	22
Tableau 2-1. Contrats de collecte des déchets et des matières recyclables.....	23
Tableau 2-2. Règlements concernant la gestion des matières résiduelles	25
Tableau 2-3. Nombre de collectes de matières recyclables par année	26
Tableau 2-4. Nombre de collectes par année pour les matières organiques	29
Tableau 2-5. Lieux de dépôt et collectes spéciales de matières organiques	30
Tableau 2-6. Fosses septiques du territoire et contrats de vidange	31
Tableau 2-7. Stations municipales d'épuration des eaux usées.....	32
Tableau 2-8. Lieux de dépôt pour certains résidus domestiques dangereux	35
Tableau 2-9. Nombre de collectes de déchets par année.....	36
Tableau 2-10. Déchets encombrants éliminés au lieu d'enfouissement	36
Tableau 2-11. Lieux de dépôt pour les déchets encombrants	37
Tableau 2-12. Collectes d'encombrants destinés à l'enfouissement.....	37
Tableau 2-13. Sites de concassage d'agrégats	38
Tableau 2-14. Sites de récupération des métaux.....	38
Tableau 2-15. Matières résiduelles et boues enfouies au LET	45
Tableau 2-16. Quantités totales enfouies au LET en 2013.....	46
Tableau 2-17. Anciens sites d'élimination.....	47
Tableau 3-1. Estimation des matières éliminées par catégorie	49
Tableau 3-2. Quantités pour chaque catégorie de matières.....	49
Tableau 3-3. Catégories de matières recyclables (résidentiel et ICI)	50
Tableau 3-4. Matières acheminées au centre de tri des matières recyclables.....	51
Tableau 3-5. Catégories de matières recyclables du secteur résidentiel.....	52
Tableau 3-6. Catégories de matières recyclables des industries, commerces et institutions.....	52
Figure 3-1 Matières recyclables de la collecte municipale en 2013.....	53
Tableau 3-7. Carton récupéré par Récupération Rivière-du-Loup et KRTB enr.	54
Tableau 3-8. Matières organiques.....	54
Tableau 3-9 Matières organiques du secteur résidentiel.....	55
Tableau 3-10 Résidus verts récupérés par le secteur résidentiel.....	56
Tableau 3-11 Collecte des matières organiques de L'Isle-Verte	56
Tableau 3-12. Estimation des boues de fosses septiques desservies par les municipalités	57
Tableau 3-13. Estimation des boues de fosses septiques non-desservies par les municipalités..	58
Tableau 3-14. Étangs aérés des municipalités.....	59

Tableau 3-15 Matières organiques des industries, commerces et institutions	60
Tableau 3-16. Matières résiduelles gérés par la papetière F.F. Soucy inc. en 2012	61
Tableau 3-17. Résidus de CRD reçus aux lieux de dépôt.....	61
Tableau 3-18. Résidus de CRD reçus aux écocentres gérés par Co-éco	62
Tableau 3-19. Catégories de résidus de construction, rénovation et démolition.....	62
Tableau 3-20. Encombrants et autres résidus.....	63
Tableau 3-21. Encombrants et autres résidus du secteur résidentiel.....	63
Tableau 3-22. Encombrants et autres résidus des industries, commerces et institutions	64
Figure 3-2 Matières résiduelles enfouies au LET en 2013.....	65
Tableau 3-23. Matières du secteur résidentiel acheminées au LET en 2013	65
Tableau 3-24. Total des matières du secteur ICI éliminées au LET en 2013	66
Tableau 3-25. Industries éliminant plus de 600 tonnes/an.....	67
Tableau 3-26. Industries, commerces et institutions éliminant plus de 100 tonnes/an.....	67
Tableau 3-27. Résidus de CRD acheminés directement au LET (tonnes)	68
Tableau 3-28 Matières résiduelles du secteur résidentiel	68
Tableau 3-29 Matières résiduelles des industries, commerces et institutions.....	69
Tableau 3-30 Résidus de construction, rénovation et démolition	69
Figure 3-3 Matières éliminées estimées par l'outil d'inventaire.....	69
Figure 3-4 Matières éliminées indiquées par les billets de pesée.....	70
Tableau 4-1. Objectifs nationaux et régionaux	73
Tableau 4-2. Sommaire des quantités récupérées actuelles et futures.....	74
Tableau 4-3. Détail des besoins en récupération actuels et futurs.....	75
Tableau 4-4. Capacité des installations de traitement municipales.....	75
Tableau 4-5. Installations de traitement privées dont la capacité est inconnue	76
Tableau 4-6. Besoins en élimination actuels et futurs	77
Tableau 4-7. Clientèle actuelle du lieu d'enfouissement technique	78
Tableau 4-8. Quantité requise pour l'approvisionnement de l'usine de biométhanisation.....	79
Tableau 5-1 Année 1 des mesures reliées au renouvellement des contrats de collecte	82
Tableau 5-2. Mesures du plan d'action : collecte des matières recyclables	83
Tableau 5-3. Mesures du plan d'action : matières organiques	84
Tableau 5-4. Municipalités utilisant davantage le LET que les écocentres	85
Tableau 5-5. Mesures du plan d'action : résidus de construction, rénovation et démolition.....	86
Tableau 5-6. Mesures du plan d'action : réduction à la source et réemploi.....	87
Tableau 5-7. Mesures du plan d'action : matières résiduelles éliminées	88

INTRODUCTION

Le Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020 est un exercice réalisé par la MRC de Rivière-du-Loup afin de contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*. C'est un outil de planification territoriale essentiel pour la mise en œuvre d'actions concertées entre les municipalités et la MRC.

Le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) comprend une description du territoire et du mode de gestion actuel des matières résiduelles. Un inventaire quantitatif est ensuite présenté, suivi de la détermination d'objectifs territoriaux de récupération. Enfin, un diagnostic est posé pour chaque objectif, accompagné d'un plan d'action relié aux problématiques identifiées, comprenant un échéancier, des estimations budgétaires et une méthode de suivi.

Ce plan remplace le PGMR de la MRC de Rivière-du-Loup, actuellement en vigueur depuis 2004. Plusieurs actions de ce premier plan ont été réalisées avec succès. Entre autres, la collecte des matières recyclables a été étendue à toutes les municipalités dès 2005¹. Deux écocentres ont ensuite été mis en place en 2007 et 2010. En parallèle, une démarche régionale a été menée à partir de 2007 relativement aux matières organiques. Cette réflexion concertée a permis la mise en opération en 2015 d'une usine de biométhanisation dont les municipalités sont actionnaires. Depuis lors, la collecte des matières organiques est en fonction dans toutes les municipalités¹. Des actions de sensibilisation auprès de la population ont été menées pour chaque nouveau service mis en place depuis 2004.

La MRC de Rivière-du-Loup a amorcé en 2014 la révision de son PGMR, conformément aux nouvelles lignes directrices du gouvernement publiées en 2013. Les travaux de révision ont été suivis tout au long par le *Comité consultatif en gestion des matières résiduelles de la MRC de Rivière-du-Loup*, dont les membres sont présentés à la page suivante.

Collectivités écologiques Bas-Saint-Laurent (Co-éco) a été mandaté pour réaliser le PGMR révisé de la MRC de Rivière-du-Loup. Cette organisation avait également produit le PGMR en 2004 et mené à bien sa mise en œuvre depuis ce temps, en collaboration avec la MRC. Depuis 20 ans, Co-éco offre son expertise en gestion des matières résiduelles au monde municipal. Elle a entre autres produit quatre PGMR en 2003-2004

¹ Sauf pour la Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs qui offre le service de récupération des matières recyclables par rapport volontaire et encourage ses citoyens à faire du compostage domestique.

et en fait maintenant autant en 2014-2015. Sa clientèle s'étend à six MRC de Chaudière-Appalaches et du Bas-Saint-Laurent.

Équipe de travail

Collectivités écologiques Bas-Saint-Laurent (Co-éco)

Coordination	Ian Chartrand et Karine Malenfant
Rédaction	Anne-Marie Beaudoin et Ian Chartrand
Mise en page et correction	Marie-Joëlle Côté

MRC de Rivière-du-Loup

Coordination	Raymond Duval
Géomatique	Vincent Bélanger

Comité consultatif

Groupe Pousse-Vert	Annick Fillion et Vicky Rioux
MRC de Rivière-du-Loup	Michel Lagacé
Municipalité de Saint-Paul-de-la-Croix	Philippe Dionne
Municipalité de Saint-Cyprien	Guy Dubé
Ville de Rivière-du-Loup	Éric Côté, Gaétan Gamache et Jean-Bernard Ouellet

Commission de consultation publique

Représentants municipaux

Michel Lagacé (MRC de Rivière-du-Loup)
Éric Côté et Jean-Bernard Ouellet (Ville de Rivière-du-Loup)

Représentants de la communauté

Affaires : Karine Malenfant (Chambre de commerce de la MRC de Rivière-du-Loup)
Syndicats : Jean-Jacques Minville (Syndicat des enseignantEs du Cégep de Rivière-du-Loup)
Services sociaux : Luc Rousseau (Comité Écomeubles)
Environnement : Robert Gagnon (PARC Bas-Saint-Laurent)

Calendrier de réalisation

Période	Sujet
Septembre 2014	Résolution de démarrage du processus et avis public
Avril 2014 – août 2015	Table de concertation (12 rencontres)
Octobre 2015	Résolution d'adoption du projet de PGMR et avis public
Mai 2016	Formation de la commission et rencontre de travail
Mai - juin 2016	Consultations publiques (2 séances)
Juin 2016	Adoption du projet de PGMR et transmission au ministre
Août 2016	Adoption du PGMR par règlement
Décembre 2016	Mise en vigueur et transmission aux MRC limitrophes

SOMMAIRE EXÉCUTIF

La MRC de Rivière-du-Loup est composée de 13 municipalités comptant 35 256 habitants. Elle est située à environ 200 kilomètres à l'est de Québec au Bas-Saint-Laurent. La Ville de Rivière-du-Loup, avec ses 19 974 habitants, en constitue le pôle urbain. Cette agglomération regroupe une large part des commerces et services du territoire, de même que l'activité industrielle la plus active au Bas-Saint-Laurent. L'agriculture, la forêt et les tourbières dominent le paysage rural de la MRC.

La collecte des déchets et des matières recyclables est opérée de façon individuelle par la plupart des municipalités. Toutefois, la collecte des matières organiques est opérée par la MRC pour 11 municipalités depuis 2015. L'usine de biométhanisation est également le fruit d'une démarche collective. Ces services municipaux desservent autant le secteur résidentiel que les industries, commerces et institutions (ICI). Les écocentres ne s'adressent cependant qu'aux citoyens pour l'instant. Somme toute, le territoire est particulièrement bien pourvu en infrastructures : matières recyclables, matières organiques, résidus de construction, rénovation et démolition, déchets et boues sont tous traités localement. La vidange des fosses septiques est toutefois seulement opérée par quatre municipalités, bien que les infrastructures de traitement soient disponibles.

La quantité de matières résiduelles générées sur le territoire en 2013 est estimée à 53 633 tonnes, dont 39 % récupérées. Cette quantité est estimée en utilisant l'outil de calcul de Recyc-Québec.

La MRC propose un plan d'action permettant d'atteindre l'objectif gouvernemental pour les matières recyclables. Des incitatifs financiers seront mis de l'avant ainsi que des outils réglementaires pour une plus grande participation des immeubles à logements et des ICI. Pour les matières organiques, une sensibilisation soutenue sera poursuivie afin d'améliorer le taux de participation à ce nouveau service. Les municipalités s'assureront aussi que l'ensemble des boues de fosses septiques collectées sur leur territoire soient valorisées, que ce service soit municipal ou offert par l'entreprise privée. La collecte de données se poursuivra pour dresser un portrait plus juste de la situation, particulièrement pour les boues. La transparence de tous les récupérateurs privés sera sollicitée, de même que celle des ICI. Les services municipaux d'écocentres seront étendus pour desservir les ICI. Une attention particulière étant portée à la récupération du bois, ce qui permettra de dépasser largement les objectifs gouvernementaux. Les écocentres seront mieux équipés pour récupérer les textiles et les meubles, entre autres par les collectes municipales saisonnières d'encombrants.

1. Description du territoire

La section suivante décrit brièvement la géographie, la démographie et l'économie du territoire. Tous les détails et précisions sur ces sujets sont disponibles dans le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC.

1.1 Géographie

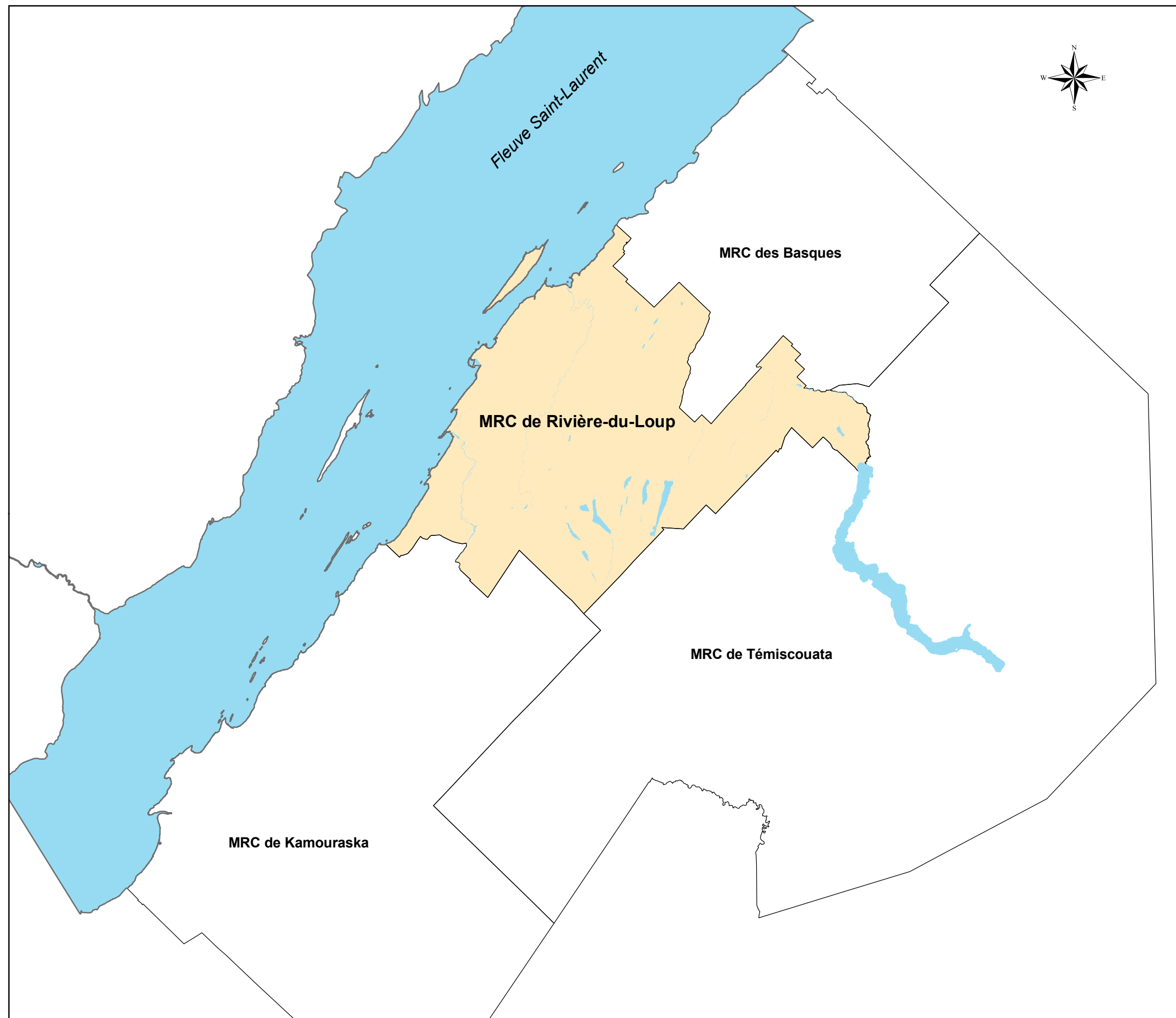
La MRC de Rivière-du-Loup est l'une des huit MRC de la région administrative du Bas-Saint-Laurent. Les MRC limitrophes sont les suivantes : Kamouraska au sud-ouest, Témiscouata au sud-est et Les Basques à l'est (carte 1-1). La MRC de Rivière-du-Loup est bordée au nord-ouest par le fleuve Saint-Laurent, dont les MRC de Charlevoix-Est et de La Haute-Côte-Nord occupent l'autre rive.

La région loupérienne est facilement accessible par des axes de communication majeurs (carte 1 -2). La route nationale 132, l'autoroute 20 et une ligne de chemin de fer traversent le territoire du sud-ouest au nord-est. La transcanadienne (autoroute 85 et route 185) et les routes régionales 291 et 293 parcourent la MRC du nord-ouest au sud-est. Les liens fluviaux sur l'estuaire du Saint-Laurent sont assurés par l'entremise de deux infrastructures portuaires majeures. À Rivière-du-Loup, les installations du havre servent de lieu d'accostage à un traversier assurant la navette neuf mois par année avec la Municipalité de Saint-Siméon située sur la rive nord du fleuve. À Cacouna, le terminal portuaire en eau profonde de Gros-Cacouna est utilisé à l'année par des navires de provenance internationale.

Le territoire est composé de propriétés privées à 85 % et de propriétés publiques à 15 % (carte 1-3). On trouve quelques territoires à statut particulier pour les municipalités côtières du Fleuve Saint-Laurent. Le plus important d'entre eux est le Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent, situé dans le fleuve. Une réserve naturelle en milieu privé de 23,53 hectares est également présente sur l'Île-aux-Pommes. Il y a aussi deux réserves nationales de la faune dont les superficies sont inférieures à 5 km² : Îles-de-l'Estuaire et Baie-de-l'Isle-Verte. Le refuge d'oiseaux migrateurs de L'Isle-Verte est situé dans cette dernière. De plus, il y a six zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO) : Île-Blanche, Îles-du-Pot-à-l'Eau-de-Vie, Kamouraska, Marais de Gros-Cacouna, Marais de la baie de L'Isle-Verte et Île-aux-Pommes.

On retrouve également deux territoires autochtones hors MRC. Il s'agit de la réserve indienne de Whitworth, d'une superficie de 1,64 km² et située à 30 km au sud de Rivière-du-Loup et de celle de Cacouna, adjacente à la municipalité de même nom. Ces réserves font partie du territoire de planification, bien qu'aucune population n'y est associée².

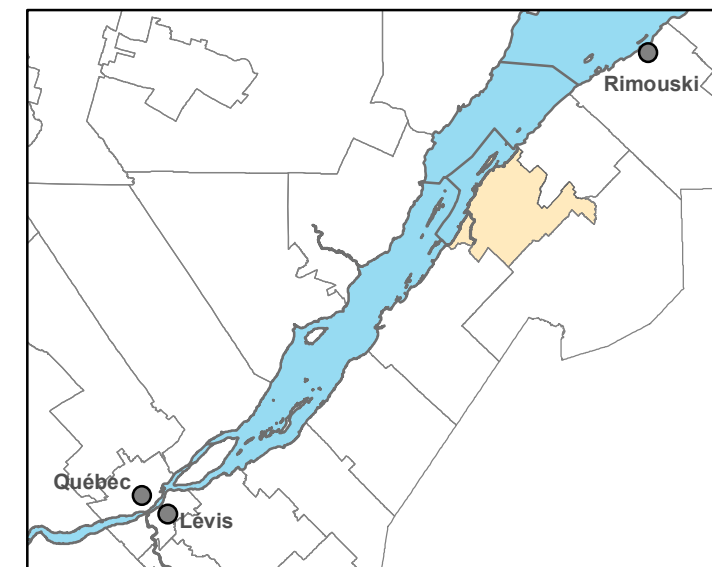
² MAMOT, *Décret de la population 2013, 2014*.



Plan de gestion des
matières résiduelles

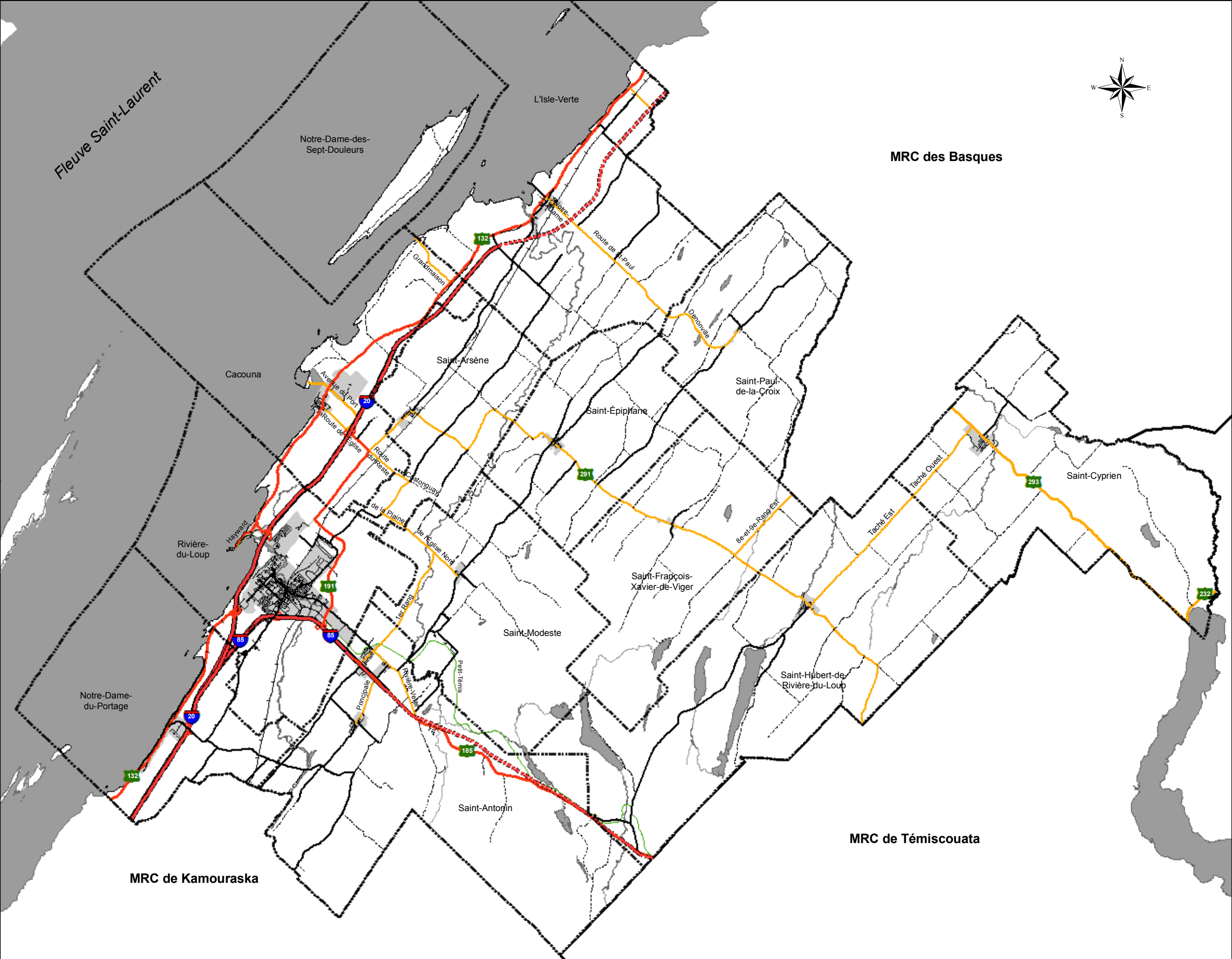
MRC de Rivière-du-Loup
et MRC limitrophes

Carte 1-1



0 5 10 20 kilomètres

1: 500 000



Plan de gestion des
matières résiduelles

TITRE

Carte 1-2

Réseau supérieur (MTQ)

- Autoroute
- Autoroute projetée (A-20)
- National
- Régional
- Collectrice

Réseau local

- Route secondaire
- Rue pavée
- Route locale non pavée
- Route saisonnière

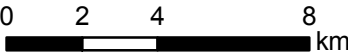
Autres axes de transport
importants

- Chemin de fer
- Petit Témis

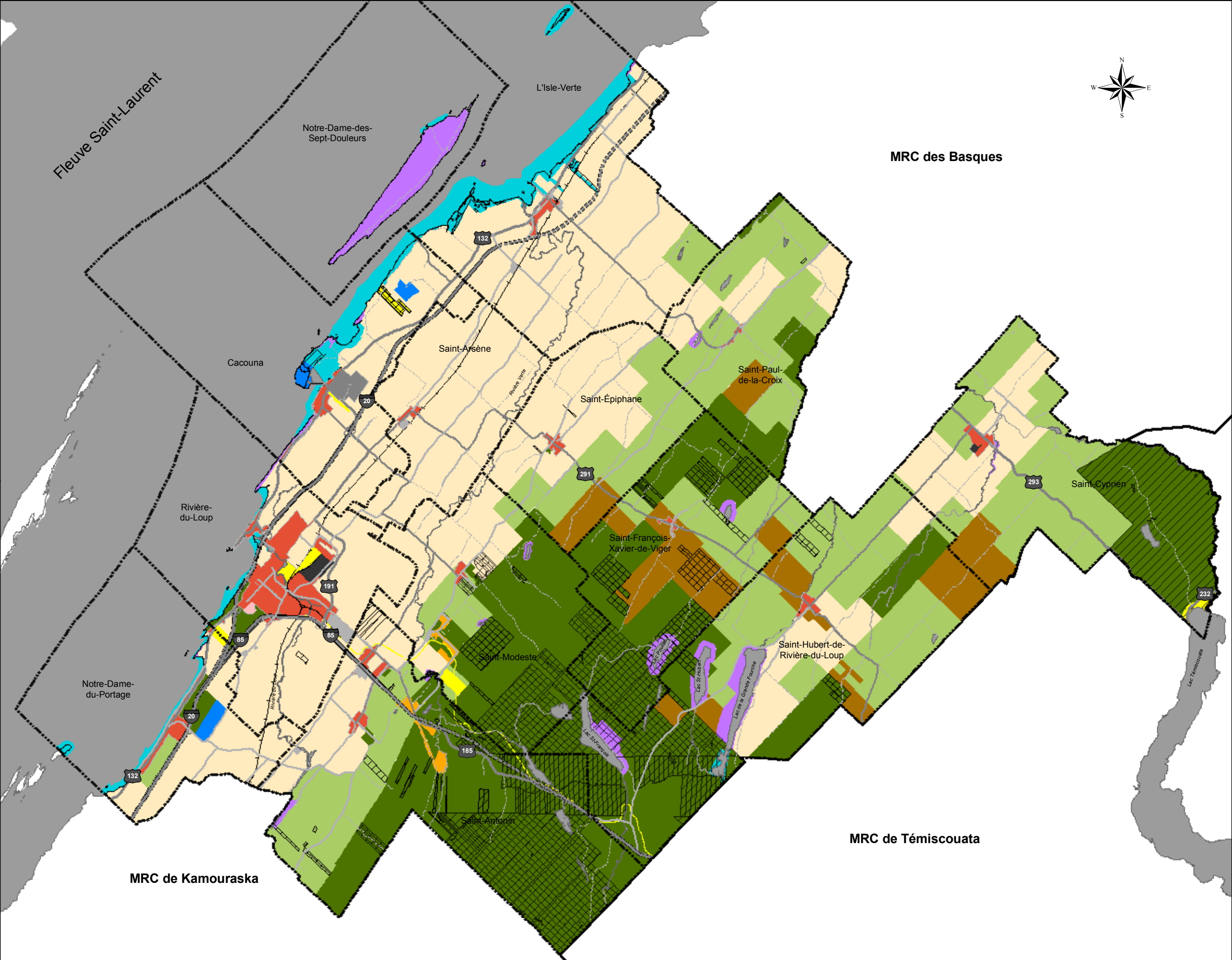
Repère

- Cours d'eau
- Limites municipales
- Milieu urbain

1: 200 000



Service de l'aménagement du territoire
août 2015



Plan de gestion des
matières résiduelles

Les affectations du territoire
et la forêt publique

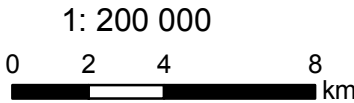
Carte 1-3

Affectations du territoires

- Urbaine
- Industrielle publique
- Industrielle mixte
- Industrielle privée
- Commerciale de grande surface
- Périurbaine
- Rurale
- Agricole dynamique
- Agro-forestière
- Forestière
- Villégiature
- Récréative
- Publique
- Conservation

Forêt publique

- Forêt public et terres publiques intramunicipales (14% du territoire)



1.2 Municipalités visées et démographie

La MRC est composée de 13 municipalités et de deux réserves indiennes et avait une population totale de 35 256 habitants en 2013 (tableau 1-1). Ces municipalités et réserves sont toutes visées par le plan de gestion des matières résiduelles. L'agglomération de recensement de Rivière-du-Loup, telle que définie par Statistique Canada, comprend 75 % de la population de la MRC. Ce groupe comprend la ville de Rivière-du-Loup et les municipalités de Cacouna, Saint-Antonin, Saint-Modeste et Notre-Dame-du-Portage.

Tableau 1-1. Municipalités visées par le plan de gestion des matières résiduelles

Municipalité	Superficie ³ (km ²)	Population ⁴	Résidences et logements ⁵	Industries, commerces et institutions ⁶
Cacouna	63,1	2 002	732	87
L'Isle-Verte	118,6	1 467	568	294
Notre-Dame-des-Sept-Douleurs	11,5	49	127	0
Notre-Dame-du-Portage	39,8	1 198	539	97
Rivière-du-Loup	84,8	19 974	9 791	1 068
Saint-Antonin	174,1	4 181	1 290	84
Saint-Arsène	70,6	1 270	446	10
Saint-Cyprien	138,2	1 165	393	51
Saint-Épiphane	82,7	869	374	41
Saint-François-Xavier-de-Viger	111,2	250	117	2
Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup	190,7	1 271	634	67
Saint-Modeste	111,0	1 193	508	36
Saint-Paul-de-la-Croix	85,9	367	150	20
Réserve indienne de Whitworth	1.64	0	0	0
Réserve indienne de Cacouna	0.0018	0	0	1
Total MRC	1 282,2	35 256	15 669	1 858

La ville de Rivière-du-Loup, avec ses 19 974 habitants et ses 1 068 industries, commerces et institutions, est un pôle urbain structurant pour la MRC et les autres municipalités de la région. Elle a un rôle dynamisant et offre les conditions socioéconomiques parmi les plus avantageuses au Bas-Saint-Laurent. En effet, la population de l'agglomération de Rivière-du-Loup est en croissance, alors que celle des autres municipalités est en baisse. Globalement, la population de la MRC de Rivière-du-Loup augmente, contrairement à celle de la région bas-laurentienne. Les

³ MAMOT, *Répertoire des municipalités*, 2014, Superficie terrestre seulement.

⁴ MAMOT, *Décret de la population 2013*, 2014.

⁵ MRC de Rivière-du-Loup, *Rôle d'évaluation des municipalités*, 2013.

⁶ *Ibid.*

projections démographiques indiquent toutefois un ralentissement de la croissance pour les quinze prochaines années (tableau 1-2). Il y aura donc peu d'impacts sur les services requis pour la gestion des matières résiduelles.

Tableau 1-2. Projections démographiques de la MRC pour 2011-2031⁷

	2011	2016	2021	2026	2031
Population	34 650	35 445	36 028	36 371	36 403
Ménages	15 019	15 765	16 327	16 684	16 822
Croissance	3,2 %	2,3 %	1,6 %	1,0 %	0,1 %

La population de la MRC est caractérisée par une haute proportion de personnes détenant un certificat ou diplôme d'apprenti ou d'une école de métiers comparativement à la moyenne québécoise, soit 47 % de plus. Il y a toutefois 35 % moins de diplômés universitaires que dans l'ensemble de la province. Les individus ne possédant aucun certificat, diplôme ou grade sont proportionnellement nombreux dans la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Viger et, dans une moindre mesure, dans les municipalités de L'Isle-Verte, de Saint-Paul-de-la-Croix, de Saint-Épiphanie, de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup et de Saint-Modeste (tableau 1-3). À l'inverse, les collectivités de Notre-Dame-du-Portage, de Cacouna et de Rivière-du-Loup sont celles qui regroupent les proportions les plus grandes de personnes ayant fréquenté l'université.

⁷ MRC de Rivière-du-Loup, *Schéma aménagement et développement révisé*, 2013.

Tableau 1-3. Niveau de scolarité de la population de 15 ans et plus⁸

Municipalité	Population de 15 ans et plus (habitants)	Aucun certificat, diplôme ou grade	Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent	Certificat ou diplôme d'apprenti ou d'une école de métiers	Certificat ou diplôme d'un collège, d'un cégep ou d'un autre établissement d'enseignement non universitaire	Certificat, diplôme ou grade universitaire
Cacouna	1 550	25 %	20 %	21 %	16 %	17 %
L'Isle-Verte	1 235	38 %	24 %	21 %	11 %	6 %
Notre-Dame-des-Sept-Douleurs	45	22 %	0 %	22 %	0 %	56 %
Notre-Dame-du-Portage	1 065	15 %	17 %	19 %	17 %	32 %
Rivière-du-Loup	15 535	25 %	22 %	20 %	18 %	15 %
Saint-Antonin	2 970	29 %	19 %	27 %	16 %	8 %
Saint-Arsène	940	22 %	23 %	28 %	18 %	8 %
Saint-Cyprien	955	42 %	19 %	20 %	11 %	6 %
Saint-Épiphanie	975	26 %	30 %	22 %	11 %	10 %
Saint-François-Xavier-de-Viger	255	51 %	29 %	6 %	6 %	6 %
Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup	1 165	39 %	22 %	21 %	12 %	6 %
Saint-Modeste	740	31 %	21 %	26 %	11 %	11 %
Saint-Paul-de-la-Croix	325	31 %	29 %	25 %	9 %	6 %
Total MRC	27 460	27 %	22 %	22 %	16 %	13 %
Bas-Saint-Laurent	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d
Québec	6 184 490	25 %	22 %	15 %	16 %	20 %

⁸ Ibid.

Le revenu moyen des ménages est 14 % plus bas que la moyenne québécoise, mais 8 % plus élevée que la moyenne du Bas-Saint-Laurent (tableau 1-4). La distribution des ménages par classe de revenu suit de façon générale celle de la scolarité. Ainsi, la proportion de ménages gagnant moins de 30 000 \$ par année est plus importante pour les municipalités de Saint-Paul-de-la-Croix, Saint-Épiphanie, Saint-François-Xavier-de-Viger et L'Isle-Verte. Les concentrations les plus importantes de ménages ayant gagné 70 000 \$ et plus se retrouvent dans les municipalités de Notre-Dame-du-Portage et de Cacouna.

Tableau 1-4. Revenu des ménages par municipalité⁹

Municipalité	Nombre de ménages	Moins de 30 000 \$	30 000 à 69 999 \$	70 000 \$ et plus	Revenu moyen
Cacouna (paroisse)	260	20 %	56 %	24 %	56 700 \$
Cacouna (village)	450	34 %	49 %	17 %	43 587 \$
L'Isle-Verte	610	50 %	44 %	6 %	34 036 \$
Notre-Dame-des-Sept-Douleurs	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d
Notre-Dame-du-Portage	475	18 %	53 %	29 %	66 574 \$
Rivière-du-Loup	7 700	42 %	39 %	19 %	43 119 \$
Saint-Antonin	1 250	32 %	57 %	12 %	42 922 \$
Saint-Arsène	400	30 %	63 %	8 %	43 133 \$
Saint-Cyprien	435	43 %	52 %	5 %	37 524 \$
Saint-Épiphanie	360	55 %	35 %	11 %	32 106 \$
Saint-François-Xavier-de-Viger	120	59 %	41 %	0 %	28 842 \$
Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup	475	36 %	53 %	11 %	41 609 \$
Saint-Modeste	330	25 %	55 %	20 %	45 352 \$
Saint-Paul-de-la-Croix	160	61 %	33 %	6 %	36 871 \$
Total MRC	13 045	40 %	44 %	16 %	43 066 \$
Bas-Saint-Laurent	81 820	n/d	n/d	n/d	40 044 \$
Québec	2 978 110	36 %	41 %	23 %	49 998 \$

La MRC compte 15 572 unités d'occupation résidentielle permanentes (tableau 1-5). Celles-ci sont majoritairement de type unifamilial, avec une faible proportion d'habitations multifamiliales, majoritairement de cinq logements et moins. Rivière-du-Loup fait cependant figure d'exception, puisque les résidences unifamiliales représentent seulement 45 % des unités d'occupation résidentielles de la ville. Encore une fois, il y a peu d'immeubles de six logements et plus sur le territoire, sauf à Rivière-du-Loup où est situé 97 % de ce type d'unité d'occupation.

On retrouve une forte proportion d'unités d'occupation résidentielle saisonnières dans les zones de villégiature à Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup et Notre-Dame-du-Portage, avec

⁹ MRC de Rivière-du-Loup, *Schéma aménagement et développement révisé*, 2013.

respectivement 39 % et 17 % de leurs unités d'occupation résidentielle. Elles sont présentes en plus faible proportion à Cacouna, L'Isle-Verte, Saint-Antonin et Saint-Arsène.

Certaines résidences situées en dehors des zones de villégiature sont toutefois habitées de façon saisonnière. Par exemple, le rôle d'évaluation de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs ne compte officiellement aucune unité d'occupation saisonnière, puisqu'il n'y a pas de zone de villégiature dans cette municipalité. Pourtant, une part importante des résidences de cette île n'est habitée que durant la saison estivale.

Tableau 1-5. Détail des différents types d'unités d'occupation résidentielle¹⁰

Municipalité	Unifamilial	Logements (2 à 5)	logements (6 et plus)	Saisonnier
Cacouna	669	59	4	87
L'Isle-Verte	534	31	3	28
Notre-Dame-des-Sept-Douleurs	127	0	0	0
Notre-Dame-du-Portage	504	35	0	114
Rivière-du-Loup	4 416	2 593	2 782	92
Saint-Antonin	1 204	73	13	109
Saint-Arsène	415	29	2	0
Saint-Cyprien	358	33	2	35
Saint-Épiphanie	351	21	2	0
Saint-François-Xavier-de-Viger	111	6	0	0
Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup	550	45	39	411
Saint-Modeste	453	45	10	0
Saint-Paul-de-la-Croix	145	5	0	0
Total MRC	9 837	2 975	2 857	876

¹⁰ MRC de Rivière-du-Loup, *Rôle d'évaluation des municipalités*, 2013.

1.3 Activité économique

La MRC comprend 673 industries, commerces et institutions de cinq employés et plus (tableau 1-6), dont 73 % sont situés dans la ville de Rivière-du-Loup. Le secteur d'activité le plus représenté est le commerce de détail (146), suivi de l'hébergement et de la restauration (67). Le milieu de la fabrication et de la construction sont ex aequo avec 46 occurrences. On constate effectivement que le secteur tertiaire comprend 69,7 % de l'emploi total, comparativement à 21,8 % dans le secteur secondaire et de 8,5 % pour le secteur primaire. Cette répartition est comparable à celle de l'ensemble de la région du Bas-Saint-Laurent.

L'agriculture, la forêt et les tourbières sont les principales richesses naturelles de la région. La structure industrielle de la MRC repose en partie sur la transformation de ces ressources : produits de la tourbe, pâtes et papiers, ainsi que le bois d'œuvre. D'autres secteurs sont également présents comme la transformation des métaux et des minéraux non métalliques, les textiles, de même que les aliments et boissons.

Tableau 1-6. Industries, commerces et institutions par secteur d'activité¹¹

Catégorie (code SCIAN ¹²)	Cacouna	L'Isle-Verte	NDDSD	NNDP	RDL	St-Antonin	St-Arsène	St-Cyprien	St-Épiphane	SFXV	St-Hubert	St-Modeste	St-Paul	Total MRC
Administration publique (91)	2	1	1	1	10	1	1	1	1	1	1	1	0	22
Agriculture, foresterie, pêche et chasse (11)	1	3	0	0	2	0	6	5	1	0	5	1	2	26
Arts, spectacles et loisirs (71)	0	0	0	1	7	0	0	0	0	0	0	0	0	8
Autres services — sauf administrations publiques (81)	3	1	0	0	30	5	0	1	1	0	1	1	0	43
Commerce de détail (44-45)	5	3	0	0	120	5	2	4	0	0	7	0	0	146
Commerce de gros (41)	1	3	0	0	26	5	0	2	0	0	0	0	0	37
Construction (23)	2	0	0	1	29	9	3	1	0	0	0	1	0	46
Extraction minière, de pétrole et de gaz (21)	0	2	0	0	4	1	0	0	0	0	0	3	0	10
Fabrication (31-33)	4	2	0	0	32	6	0	2	0	0	0	0	0	46
Finance et assurances (52)	0	2	0	0	15	1	1	1	1	0	1	1	0	23
Gestion de sociétés et d'entreprises (55)	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Hébergement et restauration (72)	0	11	0	1	58	2	0	2	2	0	0	1	0	67
Industrie de l'information et culturelle (51)	0	0	0	0	14	0	0	0	0	0	0	0	0	14
Gestion des déchets et assainissement (56)	1	0	0	1	8	0	0	0	0	0	0	0	1	11
Enseignement (61)	0	1	0	1	13	1	1	2	1	1	1	1	1	24
Immobilier, location et location à bail (53)	0	0	0	0	8	1	0	0	0	0	0	0	0	9
Services professionnels, scientifiques et techniques (54)	1	1	0	0	34	0	2	0	0	0	0	0	0	38
Services publics (22)	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Soins de santé et assistance sociale (62)	3	1	0	0	52	0	0	3	1	0	1	0	0	61
Transport et entreposage (48-49)	1	3	1	0	24	5	1	1	1	0	0	1	2	40
Total	24	34	2	6	488	42	17	25	9	2	17	11	6	673

¹¹ Emploi Québec, *Information sur le marché du travail – IMT*, 2014 (en ligne).

¹² Statistique Canada, *Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada*, 2012.

La région de Rivière-du-Loup est la plus industrialisée du Bas-Saint-Laurent. Elle compte plus de 99 entreprises manufacturières provenant de différents secteurs d'activités et fournissant de l'emploi à près de 3 525 personnes¹³. Les espaces industriels sont surtout localisés sur le territoire de la ville de Rivière-du-Loup (60 entreprises) et sa périphérie (tableau 1-7). Les autres municipalités du territoire possèdent des espaces industriels plus restreints et souvent associés à la présence d'entreprises existantes. Seules les municipalités de Notre-Dame-du-Portage et de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs ne possèdent pas d'espace industriel.

Tableau 1-7. Principaux espaces industriels de la MRC¹⁴

Municipalité	Espace industriel	Entreprises de 100 employés en plus	Employés
Cacouna	Immense, mais peu occupé	-	-
		Premier Tech	790
		Viandes du Breton	585
		Papiers White Birch – division F.F Soucy	235
Rivière-du-Loup	257 ha	Lepage Millwork	235
		Groupe CNP	213
		Prelco	250
		Adélard Soucy (1975)	104
Saint-Antonin	35 ha	-	-
Saint-Arsène	n/d	Transport Morneau	150
Saint-Cyprien	16 ha	Moulage sous pression AMT	100
Saint-Modeste	n/d	Les Tourbières Berger	150

Dans le domaine spécifique de la fabrication d'aliments et de boissons, la MRC compte sept industries de cinq employés et plus (tableau 1-8). Celles-ci comprennent des PME et des grandes industries, dont une de plus de 500 employés. Ces industries génèrent des matières résiduelles organiques et leur présence a été un élément décisif pour l'implantation d'une usine de biométhanisation sur le territoire.

¹³ CLD de Rivière-du-Loup, 2013.

¹⁴ *Ibid.*

Tableau 1-8. Entreprises de fabrication d'aliments et de boissons¹⁵

Municipalité	Entreprise	Classification SCIAN ¹⁶	Employés
Cacouna	Foin Saint-Laurent inc.	Fabrication d'autres aliments pour animaux (SCIAN 311119)	5 à 19
Cacouna	La Meunerie de Cacouna inc.	Fabrication d'autres aliments pour animaux (SCIAN 311119)	5 à 19
Rivière-du-Loup	Groupe CNP inc.	Fonte des graisses animales et transformation de la viande provenant de carcasses (SCIAN 311614)	100 à 199
Rivière-du-Loup	Les Viandes du Breton inc.	Abattage d'animaux (sauf les volailles) (SCIAN 311611)	500 à 999
Rivière-du-Loup	Aliments Alpha inc.	Fabrication de pâtes alimentaires sèches (SCIAN 311823)	20 à 49
Rivière-du-Loup	Microbrasserie Aux Fous Brassant	Brasseries (SCIAN 312120)	5 à 19
Saint-Cyprien	Centre Agroalimentaire PE Dubé	Fonte des graisses animales et transformation de la viande provenant de carcasses (SCIAN 311614)	5 à 19
Saint-Antonin	Méchoui Belan	Fonte des graisses animales et transformation de la viande provenant de carcasses (SCIAN 311614)	5 à 19

¹⁵ Emploi Québec, *Information sur le marché du travail (moteur de recherche en ligne)*, 2014.

¹⁶ Statistique Canada, *Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada*, 2012.

2. Gestion actuelle des matières résiduelles

Ce chapitre décrit le mode de gestion actuelle des matières résiduelles sur le territoire de la MRC. On y décrit les responsabilités des divers acteurs, les ententes entre ceux-ci et les services qu'ils offrent. Les installations disponibles sont décrites, et un recensement des organismes et entreprises les desservant est présenté. Une liste de ceux-ci est également présente à l'annexe B.

2.1 Compétences et ententes intermunicipales

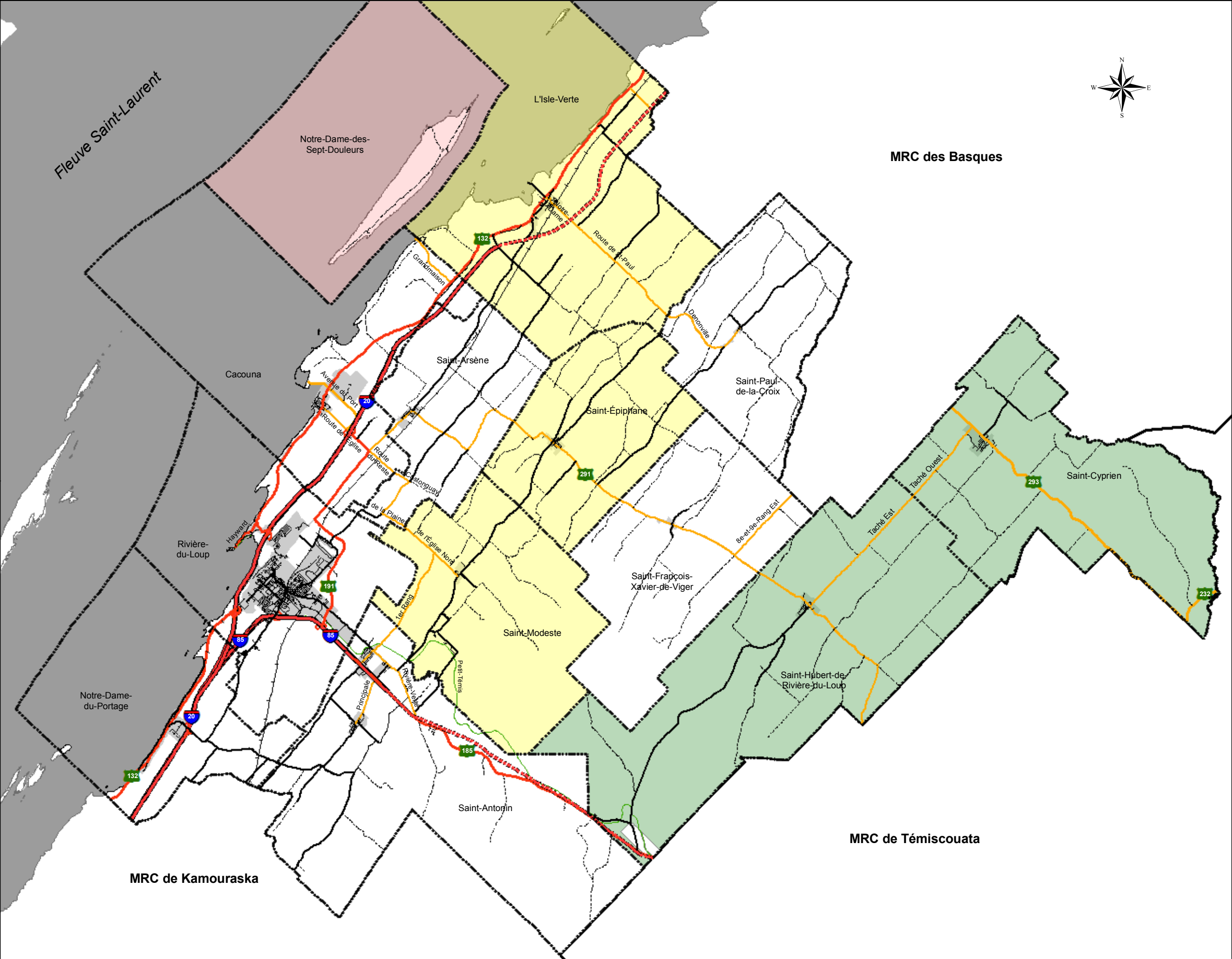
L'environnement est une compétence municipale attribuée par la Loi sur les compétences municipales. Cette compétence touche plusieurs champs d'action, dont la gestion des matières résiduelles. Les municipalités exercent cette compétence par la collecte des déchets et des matières recyclables en faisant affaire avec divers fournisseurs (tableau 2-1).

Tableau 2-1. Contrats de collecte des déchets et des matières recyclables

Municipalité	Entrepreneur	Durée (années)	Échéance (décembre)
Cacouna	Services sanitaires A Deschênes inc.	3	2016
L'Isle-Verte	Gaudreau Environnement inc.	5	2018
Notre-Dame-des-Sept-Douleurs	Services sanitaires A Deschênes inc. ¹⁷	3	2015
Notre-Dame-du-Portage	Services sanitaires A Deschênes inc.	2	2016
Rivière-du-Loup	Gaudreau Environnement inc.	5	2015
Saint-Antonin	Services sanitaires A Deschênes inc.	1	2015
Saint-Arsène	Services sanitaires A Deschênes inc.	4	2016
Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup	Municipalité de Saint-Cyprien	5	2016
Saint-Cyprien	En régie interne	n/a	n/a
Saint-Épiphanie	Gaudreau Environnement inc.	5	2018
Saint-François-Xavier-de-Viger	Services sanitaires A Deschênes inc.	1	2015
Saint-Modeste	Gaudreau Environnement inc.	5	2018
Saint-Paul-de-la-Croix	Services sanitaires A Deschênes inc.	1	2015

Les services de collecte sont gérés individuellement par huit municipalités de la MRC. Deux ententes intermunicipales régissent le service pour les cinq autres (carte 2-1). Ainsi, les municipalités de Saint-Épiphanie, Saint-Modeste et L'Isle-Verte font un appel d'offres commun pour la collecte. Le suivi et l'administration du contrat sont ensuite gérés directement par chaque municipalité avec l'entrepreneur. D'autre part, la Municipalité de Saint-Cyprien, qui possède un camion de collecte, dessert la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup.

¹⁷ Lorsque l'horaire des traversiers ne permet pas le passage de l'entrepreneur, la collecte des déchets est effectuée par le camion de la municipalité.



Plan de gestion des
matières résiduelles

Regroupement des collectes
Déchets et matières recyclables

Carte 2-1

- Regroupements
- Regroupement sud
 - Regroupement Nord
 - Municipalités non regroupées
 - Municipalités non desservies par la collecte des matières recyclables

1: 200 000

0 2 4 8 km



Service de l'aménagement du territoire
août 2015

Le traitement des déchets et des matières recyclables est une compétence exercée individuellement par les treize municipalités de la MRC. Pour l'ensemble des municipalités, les déchets sont éliminés au lieu d'enfouissement technique de la Ville de Rivière-du-Loup dans le cadre d'une entente annuelle. Les matières recyclables, quant à elles, sont traitées au centre de tri de Rivière-du-Loup opéré par La Société VIA dans le cadre d'une entente individuelle avec chacune des douze municipalités clientes. Seule la Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs opère son propre centre de tri des matières recyclables. Ce dernier est un lieu de dépôt par apport volontaire seulement, puisque cette municipalité n'a pas mis en place de collecte des matières recyclables.

L'exploitation d'un système de valorisation des matières résiduelles peut être confiée à des tiers¹⁸. C'est ainsi que onze municipalités ont mandaté la MRC pour l'opération de la collecte des matières organiques, par une entente intermunicipale intervenue en 2013 et valide jusqu'au 31 décembre 2017 (carte 2-2). Suite à un appel d'offres public, le contrat de collecte a été confié par la MRC à Gaudreau Environnement inc. pour la période 2015-2018, avec une possibilité d'extension jusqu'en 2020. La Ville de Rivière-du-Loup opère sa propre collecte dans le cadre de son contrat de collecte des déchets et des matières recyclables octroyé à Environnement Jaffa inc. en 2016. La Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs n'a pas mis en place ce service. Quant au traitement des matières organiques, il a fait l'objet d'une déclaration de compétence par règlement de la MRC en 2008. Cette déclaration touche les mêmes onze municipalités que pour la collecte. Les matières organiques sont traitées depuis 2015 à l'usine de biométhanisation de la SÉMER, une société d'économie mixte dont la MRC et la Ville de Rivière-du-Loup sont actionnaires majoritaires.

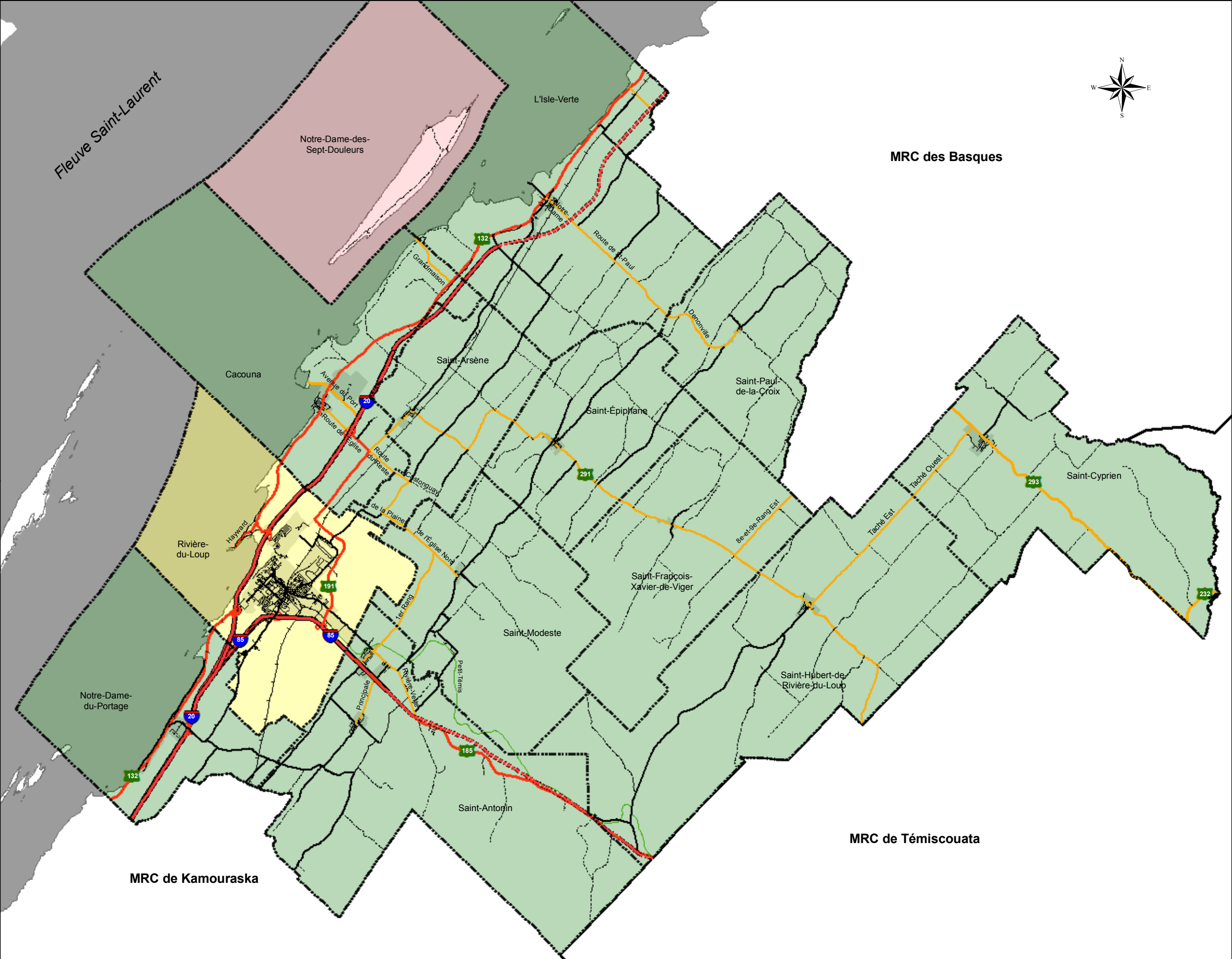
L'élaboration, le suivi et la révision du *Plan de gestion des matières résiduelles* sont la responsabilité de la MRC en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement. La MRC a un rôle de planification, d'organisation et de promotion qu'elle exerce en confiant des mandats à Co-éco. Ainsi, les mesures de réduction des déchets font l'objet de campagnes de communication en collaboration avec les municipalités. Notamment, les documents d'information produits par la MRC et Co-éco sont habituellement distribués par les municipalités.

2.2 Règlementation municipale

Les règlements municipaux définissent les modalités des services de collecte, notamment les tarifs, les matières acceptées et les types de contenants admissibles. Ces aspects sont décrits plus en détail dans la section 2.3.

Le règlement de taxation de chaque municipalité définit un montant pour la gestion des matières résiduelles. C'est habituellement un tarif relié au type d'établissement desservi.

¹⁸ Gouvernement du Québec, *Loi sur les compétences municipales*, article 34.



Plan de gestion des
matières résiduelles

Regroupement des collectes
Matières organiques

Carte 2-2

Regroupements

- Regroupement MRC
- Municipalité non regroupée
- Municipalités non desservies par la collecte des matières organiques

1: 200 000



Toutefois, ce montant est variable à la ville de Rivière-du-Loup, afin d'inciter les industries, commerces et institutions à réduire leurs déchets. En effet, le tarif y varie en fonction de deux facteurs : le volume de contenants de déchets et la fréquence de collecte. De plus, il n'y a pas de frais pour la collecte des matières recyclables et des matières organiques et les conteneurs sont fournis sans frais. De plus, ceux qui participent à ces collectes ont droit à une réduction de 5 % sur les coûts de disposition des déchets. Les conteneurs pour la collecte des matières recyclables sont également offerts sans frais par les municipalités de Saint-Antonin et de Cacouna.

Divers règlements concernant la collecte porte-à-porte des déchets et des matières recyclables ont été adoptés au fil des années par toutes les municipalités (tableau 2-2). Ceux-ci sont spécifiques à chaque municipalité. Pour les matières organiques toutefois, le texte proposé par la MRC a été adopté par les onze municipalités membres. En effet, l'entente concernant la collecte des matières organiques prévoyait l'uniformité de la réglementation. Le règlement sur la collecte des matières organiques contient une obligation de participation pour les résidences et les industries, commerces et institutions. Celles-ci sont toutefois exemptées si elles opèrent leur propre service.

D'autre part, cinq municipalités ont une réglementation concernant la collecte des boues de fosses septiques. Les autres laissent leurs citoyens gérer cette responsabilité en fonction des normes du Règlement sur le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22).

Tableau 2-2. Règlements concernant la gestion des matières résiduelles

Municipalité	Déchets et matières recyclables	Matières organiques (à compléter)	Boues de fosses septiques
Cacouna	03-07		-
L'Isle-Verte	-		-
Notre-Dame-des-Sept-Douleurs	38		-
Notre-Dame-du-Portage	-	2015-01-345	2010-15-302
Rivière-du-Loup	1265		1539
Saint-Antonin	674-11		674-11
Saint-Arsène	205		-
Saint-Cyprien	197		437-2007
Saint-Épiphanie	299-10 et 293		-
Saint-François-Xavier-de-Viger	42		-
Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup	401-13 et 378-08		432.14
Saint-Modeste	268	375	-
Saint-Paul-de-la-Croix	01-2004		-

2.3 Collectes et dépôts, municipaux et privés

Les collectes et dépôts de matières résiduelles, tant municipaux que privés, sont décrits dans cette section. Ils sont présentés en fonction des catégories de matières visées par des objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* : matières recyclables, matières

organiques incluant les boues, résidus de construction, rénovation et démolition, autres matières résiduelles, et déchets.

Les services offerts au secteur résidentiel et aux industries, commerces et institutions sont présentés ensemble, puisqu'ils contribuent à l'atteinte d'objectifs communs, notamment pour les matières recyclables et les matières organiques. De plus, le milieu municipal offre la plupart des services à ces deux secteurs sans les distinguer. En effet, bien que la collecte des bacs roulants soit principalement destinée au secteur résidentiel, ce service dessert toutefois également les industries, commerces et institutions (ICI). Inversement, alors que certaines municipalités ont mis en place une collecte des conteneurs à chargement frontal pour les ICI, ce service intègre aussi les immeubles à logement et les regroupements de résidences saisonnières.

2.3.1 Matières recyclables

Les matières recyclables incluent le papier, le carton, le verre, le plastique et le métal. Ces matières sont principalement récupérées par la collecte municipale des bacs roulants et des conteneurs à chargement frontal. Ces matières sont triées et conditionnées par La Société VIA inc. au centre de tri de Rivière-du-Loup. Certaines industries, commerces et institutions gèrent elles-mêmes leurs matières recyclables lorsqu'elles génèrent un volume le permettant.

Bacs roulants de matières recyclables

Les municipalités effectuent en général la collecte des matières recyclables des résidences et des chalets aux deux semaines, soit 26 collectes par année (tableau 2-3). Par ailleurs, certains secteurs de villégiature ne sont pas desservis durant l'hiver, ce qui réduit le nombre annuel de collectes.

Tableau 2-3. Nombre de collectes de matières recyclables par année

Municipalité	Résidences permanentes	Résidences saisonnières
Cacouna	26	12
L'Isle-Verte	26	12
Notre-Dame-des-Sept-Douleurs	0	0
Notre-Dame-du-Portage	26	26
Rivière-du-Loup	26	26
Saint-Antonin	26	12
Saint-Arsène	26	26
Saint-Cyprien	26	12
Saint-Épiphanie	26	26
Saint-François-Xavier-de-Viger	26	12
Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup	26	26
Saint-Modeste	26	26
Saint-Paul-de-la-Croix	20	20

L'usage des bacs roulants est obligatoire et les formats de 240 litres et de 360 litres sont acceptés, sauf à Saint-Cyprien et Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup où un volume plus grand est autorisé. En effet, ces deux municipalités sont desservies par un camion à chargement latéral pouvant manipuler des bacs roulants jusqu'à un volume de 1 100 litres.

Les bacs roulants de 360 litres sont suffisants pour gérer les matières résiduelles de la plupart des ICI, qui plus est ceux de 1 100 litres. Ces derniers permettent aussi de desservir les immeubles à logement et les regroupements de résidences saisonnières. Desservir les ICI par les bacs roulants au sein de la collecte résidentielle permet d'optimiser le transport. De plus, la maniabilité des bacs roulants les rend plus pratiques dans les secteurs commerciaux où la densité d'occupation est élevée. En effet, les contraintes d'espace rendent parfois l'utilisation de conteneurs impossible.

Notre-Dame-des-Sept-Douleurs

La Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs a un système de gestion des matières résiduelles adapté à sa réalité insulaire et à la fluctuation saisonnière importante de sa population. Une collecte des déchets est opérée aux deux semaines par la Municipalité de mai à novembre. Les déchets sont placés dans des sacs ou des boîtes par les citoyens et le bac roulant n'est pas utilisé. Le reste de l'année, les déchets sont déposés par les citoyens dans un point de dépôt. À cet endroit, la Municipalité opère également un centre de tri des matières recyclables par apport volontaire. Il n'y a cependant aucune collecte des matières recyclables ni des matières organiques. Les citoyens sont invités à traiter leurs matières organiques par compostage domestique.

Contenants dans les lieux publics

En 2008, 25 contenants de collecte ont été installés dans des lieux publics municipaux grâce au financement de la Table pour la récupération hors-foyer. Ils ont été installés dans les lieux suivants : aréna, parc, place publique et terrain de sports. Les municipalités de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, Notre-Dame-du-Portage, Rivière-du-Loup et Saint-Épiphanie ont participé à ce projet. La municipalité de Cacouna a aussi installé cinq équipements depuis ce temps (parc, place publique, complexe récréatif et bibliothèque).

Conteneurs de matières recyclables

La plupart des industries, commerces et institutions (ICI) et des multilogements de petite envergure sont desservis par la collecte des bacs roulants destinée au secteur résidentiel, dont les détails sont décrits à la section 2.3.1. Pour la majorité des municipalités, il n'y a pas suffisamment d'ICI pour justifier la mise en place d'une collecte distincte.

Par contre, une collecte de conteneurs à chargement frontal a lieu à chaque semaine à Cacouna, Rivière-du-Loup et Saint-Antonin. Ces dernières sont les seules municipalités dont le nombre

d'entreprises est suffisant pour mettre en place ce service. En effet, parmi les 673 industries, commerces et institutions de la MRC ayant cinq employés et plus, 554 sont situés sur le territoire de ces trois municipalités, soit 82 %¹⁹. Les immeubles à logements et certains regroupements de résidences saisonnières sont aussi desservis par la collecte de conteneurs de ces trois municipalités.

Collectes privées de matières recyclables

Certains ICI ne peuvent être desservis uniquement par la collecte municipale. Ils ont parfois des volumes trop importants ou nécessitent un service plus fréquent que celui offert. En général, ils utilisent tout de même les services municipaux pour les matières pour lesquelles c'est possible, et complètent avec des services privés pour les autres matières. Le choix d'utiliser un service privé est parfois relié à la valeur marchande des matières résiduelles en jeu, comme pour les métaux ou le carton. En effet, le volume de certains ICI leur permet de gérer leurs matières résiduelles comme des ressources, si bien que ce service est parfois organisé à l'interne. Par exemple, les grandes chaînes d'alimentation récupèrent le carton de leurs succursales en utilisant le voyage du retour des camions de livraison des aliments.

2.3.2 Matières organiques

Les matières organiques comprennent les résidus verts et les résidus alimentaires de même que les boues de fosses septiques et les boues municipales. Depuis 2015, les résidus alimentaires et certains résidus verts font l'objet d'une collecte municipale. Ces matières sont traitées à l'usine de biométhanisation de la SÉMER²⁰. Il existe aussi plusieurs lieux de dépôts et des collectes spéciales pour les résidus verts qui ne sont pas acceptés par la collecte régulière. Les boues de fosses septiques sont collectées par quelques municipalités et traitées par Campor environnement inc. Les boues municipales font l'objet de vidanges sporadiques et sont généralement valorisées par diverses entreprises spécialisées.

Bacs roulants de matières organiques

La collecte des matières organiques est en place depuis 2008 à L'Isle-Verte à titre de projet pilote. Les matières collectées ont été traitées sur une plate-forme de compostage à la ferme jusqu'en 2014. Depuis 2015, la collecte est implantée dans toutes les municipalités de la MRC, sauf Notre-Dame-des-Sept-Douleurs. Les matières sont traitées à l'usine de biométhanisation de la SÉMER à Cacouna.

Pour la collecte, l'usage du bac roulant est obligatoire et les formats 360 litres et moins sont acceptés. Malheureusement, les camions à chargement latéral ne peuvent pas manipuler les

¹⁹ Emploi Québec, *Information sur le marché du travail – IMT*, 2014 (en ligne).

²⁰ Société d'économie mixte en énergie renouvelable de la région de Rivière-du-Loup.

matières organiques dans les bacs de 1 100 litres. En effet, ceux-ci sont trop lourds pour le bras mécanisé, la densité de ces matières étant plus grande que celle des déchets ou des matières recyclables.

Pour faciliter le démarrage de la collecte, un achat regroupé de bacs roulants a eu lieu en 2014 par la SÉMER qui les a vendus aux municipalités. Par la suite, les bacs ont été livrés à toutes les résidences, accompagnés d'un contenant de comptoir de 7 litres. Le format de 240 litres a été choisi par la MRC pour les onze municipalités qu'elle dessert, alors que la Ville de Rivière-du-Loup a opté pour le format 120 litres. Des transpondeurs électroniques sont intégrés à ces bacs roulants, qui sont identifiés à l'adresse de l'immeuble qu'ils desservent. Le devis de collecte de la MRC prévoit que les camions de collecte soient équipés d'appareils pouvant mesurer le taux de participation et le nombre de levées, de même que définir le parcours de collecte en temps réel. Ces informations seront utiles pour orienter les activités de sensibilisation et pour la rédaction du prochain devis d'appel d'offres. Les mêmes équipements de lecture sont en option au devis de collecte de la Ville de Rivière-du-Loup.

À Rivière-du-Loup, la collecte a lieu une fois par semaine d'avril à octobre et une fois aux deux semaines de novembre à mars (tableau 2-4). Pour les onze autres municipalités desservies, la collecte a lieu à toutes les deux semaines d'avril à novembre, et aux quatre semaines de décembre à mars. Cette collecte est opérée la même semaine que la collecte des matières recyclables dans la plupart des municipalités. Elle a toutefois lieu la même semaine que la collecte de déchets à Saint-Cyprien et à Saint-François-Xavier-de-Viger à cause de contraintes d'horaire de l'entrepreneur. Ce dernier a fait l'achat de camions neufs qui sont entièrement consacrés à ce nouveau service.

Tableau 2-4. Nombre de collectes par année pour les matières organiques

Municipalité	Résidences permanentes	Résidences saisonnières
Rivière-du-Loup	41	41
Notre-Dame-des-Sept-Douleurs	0	0
Cacouna, L'Isle-Verte, Notre-Dame-du-Portage, Saint-Antonin, Saint-Arsène, Saint-Cyprien, Saint-Épiphanie, Saint-François-Xavier-de-Viger, Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup, Saint-Modeste, Saint-Paul-de-la-Croix	21	13

Conteneurs de matières organiques

À Rivière-du-Loup seulement, les matières organiques sont aussi collectées par conteneurs à chargement frontal une fois par semaine depuis 2015. Cette collecte ne dessert pas les immeubles à logement cependant. En effet, la Ville de Rivière-du-Loup a choisi de ne pas offrir de collecte des matières organiques aux immeubles de plus de quatre logements. Par contre, ces immeubles sont desservis dans les autres municipalités en utilisant des bacs roulants.

Dépôts et collectes annuelles de résidus verts

Plusieurs résidus verts nécessitent un traitement à part, puisqu'ils ne sont pas acceptés dans la collecte des matières organiques. En effet, les matières issues des arbres, comme les feuilles, les copeaux de bois, le bran de scie et les branches, sont trop longues à digérer par le procédé choisi à l'usine de biométhanisation. De plus, malgré que l'usine soit en mesure de traiter le gazon, ce dernier n'est pas accepté dans la collecte. Les cinq MRC qui sont clientes de l'usine ont pris cette décision pour favoriser la réduction à la source et limiter le transport de cette matière.

Ces changements représentent un défi important pour les citoyens de L'Isle-Verte qui participaient au projet-pilote de collecte des bacs bruns destinés au compostage. Ces derniers ont été habitués à intégrer tous les résidus verts dans la collecte destinée au compostage et doivent désormais se tourner vers d'autres modes de gestion des résidus verts.

C'est pourquoi les collectes annuelles et les lieux de dépôt mis en place ces dernières années continuent d'être pertinents pour toutes les municipalités (tableau 2-5). Jusqu'à présent, les matières collectées sont généralement traitées par l'entreprise Tourbière Michaud de Rivière-du-Loup.

Tableau 2-5. Lieux de dépôt et collectes spéciales de matières organiques

Municipalité	Lieu de dépôt	Collectes annuelles
Cacouna	-	-
L'Isle-Verte	-	-
Notre-Dame-des-Sept-Douleurs	-	-
Notre-Dame-du-Portage	Résidus verts et branches	Sapins
Rivière-du-Loup	Écocentre	Feuilles et sapins
Saint-Antonin	-	Sapins
Saint-Arsène	-	-
Saint-Cyprien	-	-
Saint-Épiphane	-	Feuilles et sapins
Saint-François-Xavier-de-Viger	-	-
Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup	Écocentre	-
Saint-Modeste	-	-
Saint-Paul-de-la-Croix	-	-

2.3.3 Boues municipales

Les boues municipales comprennent les boues de fosses septiques et les boues municipales issues des stations d'épuration des eaux usées.

Collecte des boues de fosses septiques

La collecte des boues de fosses septiques est gérée par quatre municipalités dans le cadre d'ententes individuelles avec Campor environnement inc. (tableau 2-6). Les autres municipalités laissent leurs citoyens assumer cette responsabilité. On suppose que la majorité des boues

d'installations septiques du territoire sont traitées au lieu de traitement des boues de Campor environnement inc. situé sur la rue Bellevue à Rivière-du-Loup. Cependant, aucune confirmation de la part de ce lieu de traitement n'a été reçue, et la disposition finale des boues et son taux de valorisation sont inconnus. On sait toutefois qu'une partie est valorisée comme matières résiduelles fertilisantes sur des terres agricoles de la MRC et des MRC avoisinantes²¹.

Tableau 2-6. Fosses septiques du territoire et contrats de vidange²²

Municipalité	Fosses septiques permanentes	Fosses septiques saisonnières	Contrat de vidange
Cacouna	300	25	S.O.
L'Isle-Verte	n/d	n/d	S.O.
Notre-Dame-des-Sept-Douleurs	13	34	S.O.
Notre-Dame-du-Portage	n/d	n/d	2013-2016
Rivière-du-Loup	755	83	2013-2015
Saint-Antonin	479	129	2012-2016
Saint-Arsène	100	0	S.O.
Saint-Cyprien	137	33	S.O.
Saint-Épiphanie	76	1	S.O.
Saint-François-Xavier-de-Viger	119	2	S.O.
Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup	253	506	2014-2017
Saint-Modeste	n/d	n/d	S.O.
Saint-Paul-de-la-Croix	105	17	S.O.

Vidange des stations d'épuration

Des stations d'épuration des eaux usées sont présentes dans la plupart des municipalités de la MRC (tableau 2-7). Il est prévu d'implanter ces équipements d'ici quelques années dans les deux municipalités n'en étant pas équipées : Notre-Dame-des-Sept-Douleurs et Saint-François-Xavier-de-Viger.

Les étangs aérés sont le type d'installation le plus fréquent de la MRC. Ceux-ci nécessitent généralement une vidange des boues à tous les 5 à 15 ans. Plutôt que d'enfouir ces boues, les quatre municipalités qui ont effectué des vidanges dans les dernières années en ont valorisé une partie. Pour ce faire, elles ont confié un mandat à des entreprises spécialisées en la matière : Rivière-du-Loup (ASDR Environnement), Saint-Antonin (Groupe Pousse-Vert), Saint-Arsène (Geotube) et Saint-Cyprien (Campor environnement).

On remarque cependant que la vidange des étangs n'est pas planifiée pour plus du tiers des installations. Toutefois, de plus en plus de municipalités effectuent la mesure de leur boues

²¹ Groupe-conseil agricole Pousse-Vert, *communication personnelle*, 2014.

²² Municipalités, *Questionnaire pour la révision du PGMR (données non publiées)*, 2014.

annuellement, planifient un budget pour leur vidange et transmettent au MAMOT les informations requises par l'entremise du service en ligne SOMAE²³. Cette pratique n'est cependant pas encore généralisée.

Tableau 2-7. Stations municipales d'épuration des eaux usées

Municipalité	Type de traitement ²⁴	Mise en exploitation ²⁵	Dernière vidange ²⁶	Prochaine vidange ²⁷
Cacouna	Étangs aérés	2012	-	n/d
L'Isle-Verte	Étangs aérés	1997	-	2030
Notre-Dame-des-Sept-Douleurs	-	-	-	-
Notre-Dame-du-Portage	Segflo ^{MC} et filtre Ecoflex [®]	2010	-	n/d
Rivière-du-Loup	Étangs aérés	1997	2016	2017
Saint-Antonin	Étangs aérés (village)	1998	2004	2015
	Étangs aérés (Rivière-verte)	2010	2014	n/d
Saint-Arsène	Étangs non aérés — Décharge continue	1973	2013	n/d
Saint-Cyprien	Étangs à rétention réduite — Parois verticales	2000	2012	2016
	Biofiltre Peatland	2007	-	2022
Saint-Épiphanie	Étangs aérés	1984	1990	2016
Saint-François-Xavier-de-Viger	-	-	-	-
Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup	Étangs aérés	1993	2009	2020
Saint-Modeste	Étangs aérés — Parois verticales	2005	-	2017
Saint-Paul-de-la-Croix	Étangs aérés — Parois verticales	2006	-	n/d

2.3.4 Résidus de construction, rénovation et démolition

Les résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) comprennent les résidus issus des bâtiments de même que les résidus des chantiers routiers. Les citoyens peuvent apporter gratuitement aux écocentres leurs résidus de CRD, bien qu'il y ait des frais pour les matières qui ne sont pas recyclables. Il faut noter que les écocentres ne sont pas accessibles aux entrepreneurs en construction ni aux industries, commerces et institutions. Les résidus de CRD de ces derniers peuvent cependant être acheminés au centre de tri des matériaux secs de Rivière-du-Loup. Les résidus de béton, de pierre, de brique et d'asphalte sont concassés sur les sites autorisés par le MDDELCC (énumérés à la section 2.4).

²³ Suivi des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux.

²⁴ MAMROT, *Liste des stations d'épuration*, 2012.

²⁵ *Ibid.*

²⁶ Municipalités, *Questionnaire pour la révision du PGMR (données non publiées)*, 2014.

²⁷ *Ibid.*

Résidus des bâtiments – citoyens

Les résidus des bâtiments peuvent être déposés par les citoyens aux deux écocentres du territoire. L'un est situé à Rivière-du-Loup et l'autre à Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup. Les résidus suivants sont récupérés aux écocentres puis expédiés au centre de tri des matériaux secs de Rivière-du-Loup : bois, bardeaux d'asphalte, gypse, portes et fenêtres, appareils de plomberie, béton, brique, etc. Les métaux ferreux et non-ferreux, comme la tôle et les fils électriques, sont récupérés et valorisés par un ferrailleur. Toutes ces matières sont récupérées sans frais pour les citoyens. Les solutions locales nécessitant le moins de transport possible sont privilégiées, dont la réutilisation (voir section 2.3.5).

À titre d'exemple, les matériaux patrimoniaux récupérés aux écocentres sont acheminés à un entrepôt situé à Saint-Pascal dans la MRC de Kamouraska. Les citoyens peuvent y faire l'achat d'éléments architecturaux comme des portes et des fenêtres en bois ou des moulures afin de préserver l'authenticité des bâtiments anciens. En plus du dépôt à l'écocentre, les matériaux patrimoniaux font aussi l'objet d'une collecte sur appel gratuite opérée par Co-éco. Des frais s'appliquent cependant lorsque les matières n'offrent pas de potentiel de vente.

Résidus des bâtiments - entrepreneurs

Les résidus des bâtiments peuvent être déposés par les entrepreneurs au centre de tri des matériaux secs de Rivière-du-Loup qui est décrit à la section 2.4.6. Les citoyens sont également admis, mais ils doivent être équipés d'un camion ou d'une remorque dont la benne peut verser afin de décharger son contenu. Le déchargement à la main n'est pas autorisé. La majorité des matières acheminées à ce site y parviennent par conteneurs amovibles d'une capacité moyenne de 20 à 40 verges cubes. À cet effet, plusieurs entreprises offrent le service de location et de transport de conteneurs sur le territoire de la MRC, soit Conteneurs Perreault Gagné, Raymond d'Auteuil, Gaudreau environnement inc. et bien sûr Conteneurs KRT inc.

2.3.5 Autres matières résiduelles

Les autres matières résiduelles comprennent les résidus domestiques encombrants, les vêtements et les résidus domestiques dangereux.

Collectes et dépôts de résidus encombrants

Plusieurs résidus domestiques encombrants sont récupérés aux écocentres. Ceux-ci sont traités sans frais par divers fournisseurs, indiqués ci-après entre parenthèses : pneus (Recyc-Québec), vêtements (Diabétiques amis du KRTB), produits électroniques (ARPE-Québec), métaux (ferrailleurs). Ces deux dernières catégories sont également une source de revenus permettant de réduire les frais de transport et de manipulation des matières. Les objets domestiques sont également récupérés aux écocentres afin d'être revendus sur place : meubles, électroménagers, vaisselle, jouets, bibelots, etc.

Un service de collecte de meubles réutilisables est aussi offert par Co-éco sans frais aux citoyens. Ces derniers doivent réserver pour obtenir cette collecte à domicile qui a lieu une fois par mois de la fin avril au début novembre. Les meubles récupérés sont acheminés aux écocentres, où ils sont vendus aux citoyens. La livraison est disponible moyennant des frais.

Les meubles et autres encombrants qui peuvent être valorisés sont parfois collectés par les services municipaux. Ils sont alors acheminés aux écocentres, bien que pour l'instant ce service ne soit pas officiellement offert par Co-éco aux municipalités. En effet, des réaménagements sont nécessaires afin que les écocentres aient la capacité de recevoir ces matières. Étant donné la volonté de développer cette pratique, le devis de collecte utilisé par la Ville de Rivière-du-Loup en 2015 prévoit l'option d'acheminer les encombrants à l'écocentre.

Initiatives de réemploi

Plusieurs résidus encombrants sont vendus sur place aux écocentres comme les portes et fenêtres, les lavabos et les meubles. Cette pratique est toutefois abandonnée progressivement à l'écocentre de Rivière-du-Loup. La raison est que les infrastructures actuelles sont insuffisantes pour assurer la sécurité de la clientèle dans un contexte de fort achalandage, avec plus de 12 000 visiteurs par an. Pour développer une alternative, un groupe de travail constitué de la MRC, de Co-éco, du CSSS, du Club Lions, du Club Rotary et de SEMO-KRTB prépare actuellement l'ouverture d'une boutique de vente de meubles, vêtements et objets domestiques qui sera opérée par une entreprise d'économie sociale.

Pour les vêtements usagés, il y a six points de vente sur le territoire. Trois d'entre eux sont des organismes à but non lucratif : Comptoir d'économie (Saint-Modeste), Corde à linge (Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup), Société Saint-Vincent-de-Paul (Rivière-du-Loup). Les deux autres sont des entreprises d'économie sociale : La Friperie du Nordet (L'Isle-Verte) et Tour Atours (Rivière-du-Loup), alors que Studio Maya (Rivière-du-Loup) est une entreprise privée. Dans la même veine, La Joujouthèque (Rivière-du-Loup) est un service de prêt de jeux et jouets éducatifs. Les meubles usagés sont vendus par deux entreprises privées à Rivière-du-Loup. L'entreprise Frigitec enr. est spécialisée dans la vente et la réparation de gros électroménagers, et fait également la vente de pièces. Poitras Meubles et Design est un magasin de meubles neufs, avec un entrepôt où sont vendus certains meubles usagés récupérés chez les clients de l'entreprise.

Résidus domestiques dangereux

Des points de dépôt pour certains résidus domestiques dangereux sont disponibles dans plusieurs municipalités et aux écocentres (tableau 2-8 et annexe A). La collecte est faite sur appel par Laurentide Re-source inc. sans aucuns frais pour les municipalités. En effet, les coûts

pour la récupération de ces matières sont assumés par le secteur privé en vertu du principe de responsabilité élargie des producteurs²⁸. Ainsi, les matières des points de dépôts municipaux sont traitées par les organisations suivantes : Éco-Peinture (peinture), SOGHU²⁹ (huile), Appel à recycler (piles alcalines) ainsi que Recyc-Fluo (lampes au mercure).

Les autres types de résidus domestiques dangereux sont également collectés aux écocentres. Ils incluent les produits suivants : diluant à peinture, pesticides, acides, produits corrosifs ou caustiques, bases, goudron, propane, collage, liquides halogénés, hydrocarbures et autres produits corrosifs, toxiques, inflammables ou explosifs. Ils incluent également les gaz des appareils de réfrigération. Ces derniers sont récupérés sur place par un employé qualifié. Les coûts pour la récupération de ces produits, qui sont relativement élevés, sont pleinement assumés par la MRC.

Tableau 2-8. Lieux de dépôt pour certains résidus domestiques dangereux

Municipalité	Types de matières
Cacouna	-
L'Isle-Verte	-
Notre-Dame-des-Sept-Douleurs	Peinture, huile, solvants, piles et batteries
Notre-Dame-du-Portage	Peinture et batteries
Rivière-du-Loup	Tous les types à l'écocentre
Saint-Antonin	Peinture, huile, piles
Saint-Arsène	-
Saint-Cyprien	Peinture
Saint-Épiphanie	Huile, peinture, piles et batteries
Saint-François-Xavier-de-Viger	-
Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup	Tous les types à l'écocentre
Saint-Modeste	-
Saint-Paul-de-la-Croix	-

2.3.6 Matières résiduelles enfouies

Les matières résiduelles enfouies proviennent principalement de la collecte municipale des déchets et des encombrants. Des matières sont aussi déposées directement au lieu d'enfouissement technique (LET) par les citoyens et les entrepreneurs en construction, rénovation et démolition. Les industries, commerces et institutions acheminent également certaines matières au LET en dehors de la collecte municipale. Le LET est situé à Cacouna et opéré par la Ville de Rivière-du-Loup (voir section 2.4).

²⁸ Règlement sur la récupération et la valorisation des produits par les entreprises (Q-2, r. 40.1).

²⁹ Société de gestion des huiles usagées.

Collectes régulières de déchets

Les municipalités effectuent la collecte des déchets aux deux semaines, en alternance avec la collecte des matières recyclables. En période d'été cependant, les collectes de déchets ont lieu à toutes les semaines dans certaines municipalités. C'est pourquoi celles-ci ont plus de 26 collectes par année (tableau 2-9). Par ailleurs, certains secteurs de villégiature ne sont pas desservis durant l'hiver, réduisant ainsi le nombre annuel de collectes. La collecte des déchets est habituellement effectuée en alternance avec le même camion que la collecte des matières recyclables. Ces services font l'objet d'un seul et même contrat entre les municipalités et les entrepreneurs de collecte. Les conditions concernant les contenants admissibles et la desserte des ICI ne seront pas décrites ici à nouveau, puisqu'elles sont les mêmes que pour les matières recyclables (section 2.3.1).

Tableau 2-9. Nombre de collectes de déchets par année

Municipalité	Résidences permanentes	Résidences saisonnières
Cacouna	36	20
L'Isle-Verte	26	12
Notre-Dame-des-Sept-Douleurs	17	17
Notre-Dame-du-Portage	26	26
Rivière-du-Loup	34	34
Saint-Antonin	33	20
Saint-Arsène	26	26
Saint-Cyprien	32	12
Saint-Épiphanie	26	26
Saint-François-Xavier-de-Viger	26	26
Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup	34	34
Saint-Modeste	26	26
Saint-Paul-de-la-Croix	26	26

Collectes et dépôts de déchets encombrants

Les déchets encombrants comprennent les meubles brisés, certains résidus de construction, rénovation et démolition et les résidus verts qui ne sont pas récupérés aux écocentres (tableau 2-10). Ils peuvent être déposés sans frais au LET directement par les citoyens. Les entrepreneurs en construction, rénovation et démolition doivent cependant payer. Lorsque leur état le permet, les résidus de CRD sont mis de côté afin d'être expédiés au centre de tri des matériaux secs.

Tableau 2-10. Déchets encombrants éliminés au lieu d'enfouissement

Catégorie	Matières destinées à l'enfouissement
Résidus de construction, rénovation et démolition	Polystyrène, laine minérale et autres isolants, tapis, revêtement de résidence en vinyle, préart, papier goudronné, douches, bassins de jardin
Résidus verts	Souches d'arbres, plantes exotiques envahissantes
Autres	Mobilier inutilisable, matelas, boyaux, toile d'abri d'auto, toile de piscine et autres déchets domestiques

Les déchets encombrants peuvent également être déposés aux écocentres par les citoyens. Il y a cependant des frais pour ces matières. De plus, deux municipalités offrent un point de dépôt ponctuel pour les déchets encombrants (tableau 2-11).

Tableau 2-11. Lieux de dépôt pour les déchets encombrants

Municipalité	Période d'ouverture	Lieu de dépôt
Cacouna	À l'année	Lieu d'enfouissement
L'Isle-Verte	-	-
Notre-Dame-des-Sept-Douleurs	-	-
Notre-Dame-du-Portage	-	-
Rivière-du-Loup	Avril à novembre	Écocentre
Saint-Antonin	-	-
Saint-Arsène	Mai (2 jours)	Garage municipal
Saint-Cyprien	-	-
Saint-Épiphanie	Juillet (1 semaine)	Garage municipal
Saint-François-Xavier-de-Viger	-	-
Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup	Avril à novembre	Écocentre
Saint-Modeste	-	-
Saint-Paul-de-la-Croix	-	-

Une collecte des déchets encombrants a lieu dans dix municipalités, généralement de façon annuelle ou bisannuelle (tableau 2-12). Les matières visées sont celles qui ne sont pas récupérées dans les écocentres, dont certains CRD, résidus verts et autres déchets domestiques.

Tableau 2-12. Collectes d'encombrants destinés à l'enfouissement

Municipalité	Mai	Juillet	Septembre	Octobre
Cacouna	X			X
L'Isle-Verte	X			
Notre-Dame-des-Sept-Douleurs	X			
Notre-Dame-du-Portage	X			X
Rivière-du-Loup	X	X		X
Saint-Antonin	X	X	X	
Saint-Arsène				
Saint-Cyprien	X			
Saint-Épiphanie				
Saint-François-Xavier-de-Viger	X			X
Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup				
Saint-Modeste	X			
Saint-Paul-de-la-Croix	X			

Clients directs du lieu d'enfouissement technique

Certaines industries, commerces et institutions (ICI) acheminent des déchets directement au lieu d'enfouissement technique (LET) parce que les services municipaux ne répondent pas à leurs besoins. Ce sont en général de grands générateurs de matières résiduelles, ou des ICI qui génèrent des types de matières ne pouvant être intégrées aux collectes municipales, comme les boues industrielles. Les principaux clients du LET sont indiqués dans l'inventaire au chapitre 3.

2.4 Installations de traitement et d'élimination

Plusieurs installations de tri et de traitement de matières résiduelles sont présentes sur le territoire de la MRC (carte 2-3). Ces installations comprennent trois centres de tri des matières recyclables, une usine de biométhanisation, deux plates-formes de compostage, deux sites de traitement des boues, un centre de traitement des matières dangereuses, un centre de tri des matériaux secs. La MRC comprend également un lieu d'enfouissement technique. Dans ce chapitre sont décrits ces installations, de même que les matières traitées, la clientèle desservie et la capacité d'opération pour chacune. D'autres sites sont identifiés sur le territoire pour lesquels aucune information n'est disponible. Ces derniers comprennent trois sites de concassage d'agrégats (tableau 2-13), quatre sites de récupération des métaux (tableau 2-14) dont trois sites d'entreposage des véhicules hors d'usage.

Tableau 2-13. Sites de concassage d'agrégats

Municipalité	Adresse	Détenteur du certificat d'autorisation
Cacouna	801, route de l'Église	Ministère des Transports ³⁰
Rivière-du-Loup	39, Henry-Percival-Monsarrat	9226-8036 Québec inc. (CTB+) ³¹
Saint-Antonin	lots 23-C et 24, rang 4, Canton de Whitworth	3091-8155 Québec inc. (Tamisage Rivière-du-Loup Inc.) ³²

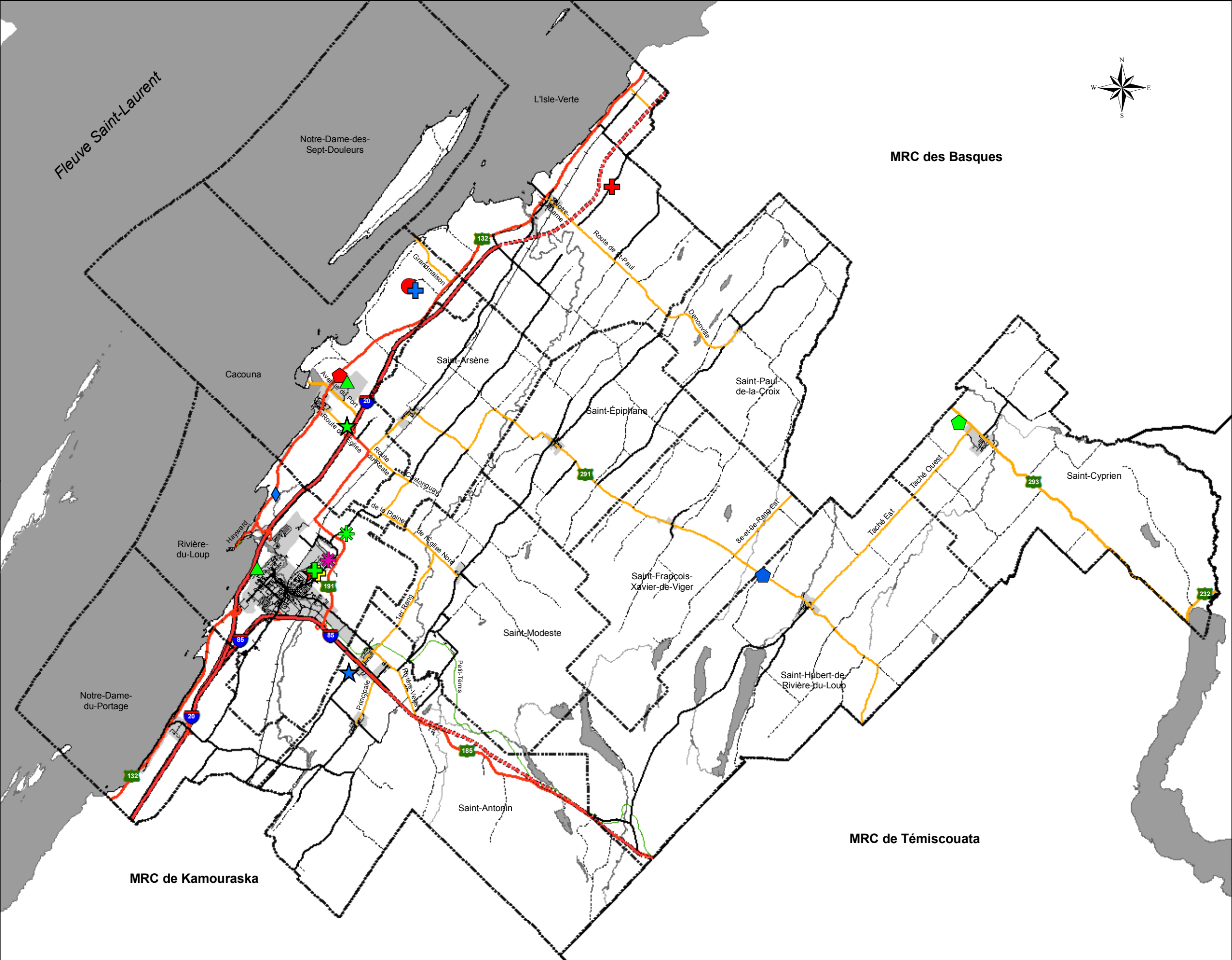
Tableau 2-14. Sites de récupération des métaux

Municipalité	Adresse	Propriétaire
Cacouna	1111, rue du Patrimoine	G.R.D. pièces d'autos inc.
Rivière-du-Loup	227, route de l'Anse-au-Persil	Acier Martin Bastille inc.
Saint-Cyprien	119, Grande Ligne Sud	Garage Julien Lebel
Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup	258, Route 291 Nord	Ti-Coeur Pièces d'Autos

³⁰ Certificat d'autorisation du MDDELCC no. 401095128.

³¹ Certificat d'autorisation du MDDELCC no. 400841854.

³² Certificat d'autorisation du MDDELCC no. 400961078.



Plan de gestion des
matières résiduelles

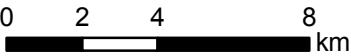
Infrastructures de valorisation
et d'élimination

Carte 2-3

Lieux de traitements

- Agrégats
Ministère des Transports
- Agrégats
Sintra inc. (Construction BML)
- Agrégats
3091-8155 Québec inc.
(Tamissage Rivière-du-Loup inc.)
- Boues
Campor Environnement inc.
- Déchets
Ville de Rivière-du-Loup
- Encombrants métalliques
Acier Martin Bastille inc.
- Matières dangereuses
Campor Environnement inc.
- Matières organiques
SEMER
- Matières organiques
Groupe Dynaco - Les cultures J. Pelletier
- Matières recyclables
Récupération Rivière-du-Loup et KRTB inc.
- Résidus de construction, rénovation
et démolition
Conteneurs KRT inc.
- Résidus verts
Gestion P.R. Michaud
(Tourbières Michaud enr.)
- Véhicules hors d'usage
Ti-Coeur Pièces d'Autos
- Véhicules hors d'usage
G.R.D. pièces d'autos inc.
- Véhicules hors d'usage
Garage Julien Lebel

1: 200 000



Service de l'aménagement du territoire
août 2015

2.4.1 Centres de tri des matières recyclables

Il y a trois centres de tri sur le territoire de la MRC. Les matières recyclables de douze municipalités sont triées au centre de tri de Rivière-du-Loup, alors que Notre-Dame-des-Sept-Douleurs possède ses propres installations. Un centre de tri privé est également opéré par *Récupération Rivière-du-Loup et KRTB enr.*

Centre de tri de Rivière-du-Loup

Le centre de tri de Rivière-du-Loup est situé au 100, rue Delage. Il est opéré par La Société VIA inc. dans un immeuble appartenant à la Ville de Rivière-du-Loup. Les matières reçues sont triées manuellement par cette entreprise de travail adapté à but non lucratif. Divers équipements mécaniques lui appartenant sont également utilisés. On y produit plus de 15 produits différents, qui sont mis en ballots pour être vendus. La capacité de traitement du centre de tri est évaluée à 13 000 t/an avec un quart de travail, mais pourrait atteindre 20 000 t/an avec deux quarts de travail.

À chaque année, 9 000 tonnes de matières recyclables sont reçues par le centre de tri. Celles-ci sont constituées de matières du secteur résidentiel à 70 % et matières des industries, commerces et institutions à 30 %. Elles proviennent principalement de la MRC de Rivière-du-Loup et de la MRC de Témiscouata. Depuis 2015, des matières du Nouveau-Brunswick y sont également traitées.

Les matières acceptées sont le papier et le carton, les contenants en verre, en métal et en plastique numéroté 1, 2, 4, 5 ou 7. Le taux de rejet est de 17 %, dont plus de la moitié est composé de verre brisé. Les plastiques numéro 3 (PVC) et numéro 6 (polystyrène) sont également retirés et acheminés à l'enfouissement. Parmi les rejets, on retrouve les vêtements et textiles et des déchets médicaux, ces derniers constituant un risque pour le personnel. Bien que le bois ne soit pas accepté au centre de tri, plus de 60 tonnes sont récupérées à chaque année et acheminés à l'écocentre. Les piles et les batteries sont des éléments indésirables au centre de tri étant donné leur toxicité. De plus, leur petite taille fait qu'il est difficile de les séparer des autres matières. Celles qu'on parvient à extraire de la chaîne de tri sont tout de même valorisées.

Centre de tri de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs

Le centre de tri de Notre-Dame-Des-Sept-Douleurs est situé au 1704, chemin de l'Île. Cette initiative a été mise en place par la communauté insulaire au début des années 1990³³. Elle appartient maintenant à la Municipalité qui en est également l'opérateur. On y traite les

³³ Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, *communication personnelle*, 2015.

matières recyclables que les citoyens apportent par apport volontaire. Cette municipalité peut ainsi trier les matières et les mettre en ballots afin d'en faciliter le transport par bateau.

Ainsi, le métal et les contenants consignés sont vendus par la Municipalité, et les autres matières triées (papier, carton, verre, plastique) sont acheminées au centre de tri de Rivière-du-Loup. Dix tonnes de matières recyclables y sont traitées annuellement, avec une possibilité d'augmenter la capacité si requis. La stabilité de la population rend cette situation peu probable.

Récupération Rivière-du-Loup et KRTB enr.

Récupération Rivière-du-Loup et KRTB enr. est une entreprise privée située au 130, chemin des Raymond à Rivière-du-Loup. On y traite du carton et du plastique collectés par l'entreprise directement auprès des industries, commerces et institutions (ICI). La clientèle comprend principalement les ICI des municipalités qui ne sont pas desservis par une collecte municipale de conteneurs à chargement frontaux, en provenance des MRC de Rivière-du-Loup, Kamouraska et Les Basques. Les matières de certains ICI de la Ville de Rivière-du-Loup sont également collectées par cette entreprise, même s'ils ont accès à la collecte municipale. Aucune donnée n'est disponible quant à la capacité de tri de ces installations, et les quantités traitées annuellement ne sont connues que partiellement.

2.4.2 Usine de biométhanisation

L'usine de biométhanisation est située au 1 000 rue du Dépotoir à Cacouna, sur la même propriété que le lieu d'enfouissement technique (LET). L'installation de l'usine sur ce site permet d'optimiser l'utilisation du personnel et de divers équipements de la Ville de Rivière-du-Loup, notamment la balance à camions. Ce projet a été mis en place et est opérée par la SÉMER³⁴, une société d'économie mixte dont la Ville de Rivière-du-Loup et la MRC sont les actionnaires majoritaires. Le partenaire privé Terrix Enviro-Gaz assume l'ingénierie, le suivi du chantier et la mise en route du procédé. L'usine a débuté ses opérations en 2015. La SÉMER est autorisée à traiter 25 000 tonnes par an de matières organiques avec cette infrastructure³⁵.

La collecte des bacs bruns des MRC suivantes est acheminée à l'usine : Rivière-du-Loup, Kamouraska, Les Basques, La Mitis et La Matapédia. La presque totalité des municipalités de ces MRC participent à la collecte, avec un bassin de population d'environ 100 000 personnes. Le démarrage de ce service a été fait graduellement entre janvier et juin 2015. C'est pourquoi les quantités reçues sont encore en progression et continueront probablement de l'être pour quelques années. En effet, le tri à la source des matières organiques est une nouveauté pour la grande majorité des citoyens.

³⁴ Société d'économie mixte en énergie renouvelable de la région de Rivière-du-Loup.

³⁵ Certificat autorisation MDDELCC no 401095030.

Les industries, commerces et institutions sont généralement desservis à même la collecte résidentielle. Toutefois, une collecte municipale de conteneurs à chargement frontal est en place à Rivière-du-Loup et La Pocatière. Des collectes privées sont également acheminées à l'usine, en particulier en provenance des marchés d'alimentation ou d'usines de transformation agro-alimentaire. L'entreprise Sanimax y livre des matières provenant de la Gaspésie et du Bas-Saint-Laurent.

Les matières acceptées à l'usine comprennent les résidus alimentaires d'origine animale et végétale, de même que certains résidus verts. Toutefois, les matières issues des arbres, comme les feuilles, les copeaux de bois, le bran de scie et les branches ne sont pas acceptées à l'usine de biométhanisation. En effet, ces matières sont trop longues à digérer pour le procédé. Le gazon peut toutefois être traité par l'usine, mais il doit être court et vert. En effet, les longues fibres comme le foin occasionnent des problèmes de manipulation, particulièrement si elles sont sèches.

L'usine de biométhanisation fonctionne par un procédé continu en phase liquide. Les matières solides sont déchargées par les camions de collecte dans une trémie, avant de passer dans un broyeur à marteaux. Elles sont ensuite mélangées aux eaux de procédé, récupérées en aval du digesteur. Après le passage dans une grille de 5 mm de largeur, les matières sont pompées dans le digesteur. La digestion anaérobie démarre alors par un processus continu en trois étapes dans des réservoirs successifs. Les produits résultant de ce procédé sont du biogaz liquéfié et un résidu solide nommé digestat. Il est prévu que ce dernier soit valorisé par épandage agricole.

Il est projeté que l'usine produise à terme jusqu'à 3 600 000 m³ de biogaz par année. En plus de cette source d'approvisionnement interne, l'usine traitera le biogaz capté par le lieu d'enfouissement technique. Les biogaz combinés de l'usine et du LET seront ensuite traités par des équipements de purification et de liquéfaction permettant leur utilisation comme carburant. Le transport lourd est le principal débouché prévu, bien que des clients industriels puissent éventuellement être approvisionnés. Le biogaz sera livré dès l'automne 2015 par camion-citerne à une station service spécialisée située à Rivière-du-Loup. Il y sera combiné avec du gaz naturel liquéfié au besoin, dont l'approvisionnement sera assuré par Gaz Métro, dans le cadre d'un partenariat avec la SÉMER.

2.4.3 Plates-formes de compostage

Il y a deux plates-formes de compostage sur le territoire de la MRC. La première est un site de compostage à la ferme situé à Cacouna qui n'est plus en opération depuis 2014. L'autre est située à Rivière-du-Loup et sert principalement à traiter les résidus d'exploitation d'une tourbière et les résidus verts récupérés aux écocentres.

Plate-forme de compostage à la ferme

Une plate-forme de compostage à la ferme est située au 157, route Grandmaison à Cacouna, sur une propriété de Groupe Dynaco. Elle a été utilisée pour un projet-pilote de collecte des matières organiques de la Municipalité de L'Isle-Verte de 2009 à 2014. Ce projet a pris fin suite au démarrage de l'usine de biométhanisation. On y traitait les matières issues de la collecte municipale provenant du secteur résidentiel et des industries, commerces et institutions. Les matières collectées étaient mélangées à des déjections animales sur une plateforme à ciel ouvert. La présence d'un marais filtrant en aval a permis cette utilisation. Le traitement des matières et leur épandage aux champs étaient exécutés par le locataire du terrain, l'entreprise Les Cultures J. Pelletier.

La capacité maximale de traitement de cette infrastructure est de 500 m³ par an. Durant le projet-pilote, 100 tonnes ont été traitées annuellement sur ce site, dont environ 4 % de rejets. Lors de la réception des matières et du retournement des andains, les matières non composables étaient retirées manuellement. Il s'agissait principalement de sacs en plastique et de morceaux de bois.

Tourbière Michaud Ltée

Tourbière Michaud Ltée opère une plate-forme de compostage située au 279, chemin des Raymond à Rivière-du-Loup³⁶. L'entreprise a une production annuelle de 1 millions de sacs de terreau, de terre noire, de fumier et de compost³⁷.

Les installations de compostage comprennent trois sections de 7 840, 3 700 et 5 545 mètres carrés respectivement, ainsi qu'une section filtrante de 3 650 mètres carrés³⁸. Le compost est fabriqué principalement avec de la tourbe et des fumiers solides provenant de productions animales environnantes.

Présentement, les résidus verts provenant des écocentres de la MRC de Rivière-du-Loup et de la MRC de Kamouraska y sont compostés, ainsi que les feuilles de la collecte annuelle de la ville de Rivière-du-Loup. La capacité de traitement est beaucoup plus grande que l'utilisation actuelle. À titre de référence, les résidus verts de la ville de Rimouski y étaient traités avant 2013. Environ 100 000 sacs de compost sont produits par année et sont écoulés sur le marché horticole³⁹.

³⁶ Certificat d'autorisation du MDDELCC 011138342 (1998).

³⁷ Tourbière Michaud, *communication personnelle*, 2015.

³⁸ Autorisations de la CPTAQ no 233560 et no 252392.

³⁹ Tourbière Michaud, *communication personnelle*, 2015.

2.4.4 Sites de traitement des boues

Deux sites de traitement des boues opérés par Campor Environnement inc. sont présents sur le territoire de la MRC. Le premier est un centre de gestion et de déshydratation des boues⁴⁰. Il est situé sur la rue Bellevue à Rivière-du-Loup.

Le deuxième site est un centre d'entreposage et de compostage de résidus de papetières et de scieries⁴¹. Il est situé sur l'avenue du Port à Cacouna. Des boues⁴² et des cendres⁴³ y sont aussi entreposées en vue de leur valorisation. Depuis 1994, Campor inc. a obtenu plusieurs certificats d'autorisation associés à ce deuxième site, pour la valorisation agricole de diverses matières résiduelles fertilisantes, dont des résidus de papetières et de scieries, des boues chaulées, des boues d'abattoir, des boues de fosses septiques et des boues de stations d'épuration.

La MRC a demandé par écrit à cette entreprise de fournir la description des lieux, des activités et de la clientèle de ces sites. La demande visait également les quantités annuelles de matières reçues, traitées, rejetées et transférées de même que la capacité de traitement de chacune des installations. Diverses discussions ont eu lieu par la suite avec Campor Environnement sans obtenir de résultats. La description des lieux de cette section a été établie uniquement à partir des informations publiques obtenues du Ministère du Développement durable, de l'environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC).

2.4.5 Site de traitement des matières dangereuses

Campor Environnement opère également un site d'entreposage et de traitement de matières dangereuses situé au 98, rue des Équipements à Rivière-du-Loup⁴⁴. Bien que ces matières ne soient pas visées par la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*, il est pertinent de mentionner la présence de cette infrastructure d'importance. Tel qu'expliqué dans la section précédente, les demandes de la MRC pour obtenir davantage d'information relativement aux sites gérés par cette entreprise n'ont pas été fructueuses.

2.4.6 Centre de tri des matériaux secs

Le centre de tri des matériaux secs de Rivière-du-Loup est situé au 118, rue des Équipements. Il est opéré par Conteneur KRT inc. depuis 2007, une entreprise qui fait également la location de conteneurs. Les matières traitées proviennent principalement des MRC de Rivière-du-Loup,

⁴⁰ Certificats d'autorisation du MDDELCC no. 300049157 (2003), no 300266697 (2007), no 300446714 (2008) et no 300529689 (2009).

⁴¹ Certificat d'autorisation du MDDELCC no 300169339 (2004) et no 300196195 (2005).

⁴² Certificat d'autorisation du MDDELCC no 011150207 (1998).

⁴³ Certificat d'autorisation du MDDELCC no 011149676 (1997).

⁴⁴ Certificat d'autorisation du MDDELCC no. 401013043, valide jusqu'en 2018.

Kamouraska, Témiscouata et Les Basques, mais également des autres MRC du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie.

Les résidus de construction, rénovation et démolition y sont triés et conditionnés afin d'être recyclés ou valorisés, avec un taux de récupération de 85 à 90 %. Les activités incluent entre autres le broyage⁴⁵ et le tamisage⁴⁶ des matières résiduelles. Une partie des matériaux valorisés est utilisée comme matériaux de recouvrement journalier au lieu d'enfouissement technique, mais la proportion de ces derniers n'est pas spécifiée. La quantité traitée annuellement par l'entreprise et la capacité résiduelle de traitement de ces installations ne sont pas connues.

2.4.7 Lieux d'élimination

Il y a un seul lieu d'enfouissement en opération sur le territoire de la MRC, le lieu d'enfouissement technique (LET) de la Ville de Rivière-du-Loup. Il y a aussi des lieux d'élimination désaffectés dans neuf municipalités de la MRC. La chaudière industrielle de la papetière F.F. Soucy inc. est aussi un lieu d'élimination par combustion de biomasse (voir section 3.3.6).

Lieu d'enfouissement technique

Le lieu d'enfouissement technique (LET) de la Ville de Rivière-du-Loup est situé au 1 707, rue du patrimoine à Cacouna. Ce dernier est situé dans une aire d'affectation publique définie au Schéma d'aménagement⁴⁷. On y réfère couramment en tant que *LET de Rivière-des-Vases*. En 2013, le LET desservait la totalité des municipalités de la MRC ainsi que celles des MRC suivantes : Kamouraska, Les Basques et la Haute-Gaspésie. Depuis 2015, les MRC de La Mitis et de La Matapédia y acheminent également leurs déchets, depuis qu'elles sont devenues clientes de l'usine de biométhanisation. En effet, la Ville favorise la desserte des clients du LET qui acheminent aussi leurs matières organiques à l'usine de biométhanisation, une avenue qui n'a pas été choisie par la MRC de la Haute-Gaspésie, cette dernière n'est donc plus cliente du LET depuis ce temps.

Cellules d'enfouissement

Le site est divisé en deux zones : un lieu d'enfouissement *sanitaire* dont l'exploitation a cessée en 2005 (zone A) et un lieu d'enfouissement *technique* exploité depuis ce temps (zone B). La présence d'un lit d'argile naturelle assure l'étanchéité de ces deux structures. En plus des cellules d'enfouissement, les installations comprennent une balance, un système de captage et de traitement des eaux de lixiviation, des puits de captage des biogaz et une torchère.

⁴⁵ Certificat d'autorisation du MDDELCC no 400539878.

⁴⁶ Certificat d'autorisation du MDDELCC no 400912396.

⁴⁷ MRC de Rivière-du-Loup, *Schéma d'aménagement et de développement révisé*, 2013.

La Ville bénéficie d'une autorisation pour l'enfouissement de 2 340 000 m³ de matières résiduelles au total pour ce site⁴⁸. Pour la zone B, le volume autorisé est de 1 407 545 m³, dont 523 436 m³ étaient déjà utilisés en 2013⁴⁹. Le volume résiduel autorisé est donc de 884 109 m³. Considérant le volume utilisé durant l'année 2013, soit 64 321 m³, la durée de vie de la zone B est de 13 ans si l'enfouissement se poursuit à ce rythme.

En plus du volume maximal autorisé, il y a une limite annuelle de 50 000 tonnes pour les matières enfouies. En 2013, 46 897 tonnes de matières résiduelles (incluant les boues) ont été enfouies en provenance de quatre MRC (tableau 2-15). Cette quantité devrait diminuer suite à la mise en place de la collecte des matières organiques en 2015. C'est ce qui permet l'ajout de deux nouveaux clients au lieu d'enfouissement en 2015.

Tableau 2-15. Matières résiduelles et boues enfouies au LET⁵⁰

Provenance des matières	Quantités réelles 2013 (tonnes)	Quantités prévues 2015 (tonnes)
MRC de Rivière-du-Loup	26 615	21 795
MRC de Kamouraska	11 888	9 980
MRC des Basques	5 337	4 869
MRC de La Haute-Gaspésie	3 055	663
MRC de La Mitis	0	5 350
MRC de La Matapédia	0	4 720
Total	46 897	47 377

Recouvrement quotidien

Le matériel de recouvrement quotidien du LET est principalement constitué de matériaux granulaires. Des rejets broyés du centre de tri des matériaux secs de Rivière-du-Loup sont aussi utilisés dans une moindre proportion. Ils comprennent notamment du bardeau d'asphalte, de la porcelaine, du masonite et de la mélamine. Ces matériaux n'offrent pas présentement le volume suffisant pour en faire le recyclage de façon économique dans la région, mais des recherches se poursuivent en ce sens par le recycleur privé. L'utilisation des matériaux secs est limitée par le fait que la limite annuelle de 50 000 tonnes s'applique à ces matières. En effet, ces derniers sont considérés comme des déchets par le MDDELCC.

La proportion de matériel de recouvrement par rapport aux déchets a été inhabituellement élevée en 2013 en raison d'importants travaux effectué au LET (tableau 2-16). À titre de comparaison, c'est seulement 22 231 tonnes de matériel de recouvrement qui a été utilisé en

⁴⁸ Certificat d'autorisation du MDDELCC no 7522-01-01 — 0000206.

⁴⁹ Ville de Rivière-du-Loup, *Lieu d'enfouissement technique - Rapport annuel 2013, 2014*

⁵⁰ Ville de Rivière-du-Loup, *Lieu d'enfouissement technique - Rapport annuel 2013, 2014*.

2014, dont 1 366 tonnes de matériaux secs⁵¹. En 2015, un total de 28 131 tonnes de matériel de recouvrement a été utilisé, dont 1 917 tonnes de matériaux secs⁵².

Tableau 2-16. Quantités totales enfouies au LET en 2013⁵³

Type de matières	Quantité (tonnes)	Proportion (%)
Matières résiduelles enfouies	45 546	69 %
Boues	1 352	2 %
Recouvrement quotidien (matériaux secs)	1 723	3 %
Recouvrement quotidien (sols propres)	17 554	26 %
Recouvrement quotidien (sols contaminés)	101	<1 %
Sous total	66 276	100 %
Recouvrement final	50 811	
Grand total	117 087	

Matières problématiques

Aucun chargement de matières résiduelles n’a été refusé en 2013. Toutefois, lorsque l’état des matières s’y prête, les résidus de construction, rénovation et démolition sont mis de côté. Ils sont accumulés sur place puis acheminés au Centre de tri des matériaux secs de Rivière-du-Loup. C’est ainsi que 1 023 tonnes de matières ont été valorisées en 2013. D’autres matières sont également retirées des déchets lorsque c’est possible, notamment les pneus qui sont trouvées occasionnellement dans les collectes municipales.

Des boues d’abattoir et des boues municipales dont le contenu en eau est élevé sont parfois reçues au LET. Ainsi, lorsque leur niveau de siccité respecte tout juste la norme, elles sont difficiles à enfouir efficacement. Lors de ces situations, un avertissement est envoyé au client.

Certaines matières volatiles nécessitent d’être ensachées, comme les résidus d’amiante et les poussières de perlite issues de l’industrie de la tourbe. Le LET est situé dans un endroit très venteux, ce qui amène un défi important pour la gestion des résidus volatiles. Des barrières mobiles sont déplacées quotidiennement autour de la zone de déchargement des camions pour limiter la quantité de matières qui s’envolent. De plus, de grands filets fixes sont installés en aval du vent pour bloquer les résidus qui ne sont pas retenus par les barrières. Malgré ces mesures, le personnel de la ville doit effectuer une cueillette manuelle des matières qui s’échappent continuellement, dont une majorité de sacs de plastique.

⁵¹ Ville de Rivière-du-Loup, *Lieu d’enfouissement technique - Rapport annuel 2014, 2015.*

⁵² Ville de Rivière-du-Loup, *Lieu d’enfouissement technique - Rapport annuel 2015, 2016.*

⁵³ Ville de Rivière-du-Loup, *Lieu d’enfouissement technique - Rapport annuel 2013, 2014.*

Lieux d'élimination désaffectés

Des lieux d'élimination désaffectés sont présents dans neuf municipalités de la MRC. La localisation de ceux-ci est cartographiée au Schéma d'aménagement⁵⁴. Bien qu'ils ne soient plus en opération depuis de nombreuses années, ils présentent des contraintes d'usage qui sont prises en compte dans les règlements d'urbanisme des municipalités.

Tableau 2-17. Anciens sites d'élimination

Municipalité	Type
Cacouna	-
L'Isle-Verte	Dépotoir (deux sites)
Notre-Dame-des-Sept-Douleurs	-
Notre-Dame-du-Portage	-
Rivière-du-Loup	Dépotoir
Saint-Antonin	Dépotoir et dépôt de cendres
Saint-Arsène	Dépotoir
Saint-Cyprien	Dépotoir et dépôt en tranchées
Saint-Épiphanie	Dépotoir
Saint-François-Xavier-de-Viger	-
Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup	Dépotoir
Saint-Modeste	-
Saint-Paul-de-la-Croix	Dépotoir (deux sites)

⁵⁴ MRC de Rivière-du-Loup, *Schéma d'aménagement et de développement révisé*, 2013.

3. Inventaire des matières résiduelles

Un inventaire des matières résiduelles gérées sur le territoire de la MRC en 2013 est présenté dans ce chapitre. Les données sont présentées en fonction des catégories de matières visées par la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*. On retrouve ainsi principalement les matières recyclables, les matières organiques (incluant les boues), les résidus de construction, rénovation et démolition, les encombrants et autres résidus, de même que les matières résiduelles enfouies.

3.1 Méthodologie

Les quantités fournies par les différents gestionnaires de matières résiduelles ont été utilisées en priorité lorsqu'elles étaient disponibles. Lorsque des informations étaient manquantes, les données ont été remplacées par des quantités estimées à l'aide de l'outil d'inventaire fourni par Recyc-Québec⁵⁵. Les éléments suivants sont les variables considérées par cet outil de calcul pour estimer les quantités :

- **Résidentiel** : unités d'occupation unifamiliales, logements et résidences saisonnières, nombre de composteurs distribués, mesures de sensibilisation, nombre de fosses septiques
- **Industries, commerces et institutions** : nombre d'entreprises de chaque type et nombre d'employés
- **Construction, rénovation et démolition** : valeur monétaire des chantiers de construction

La quantité de matières récupérées est de 20 994 tonnes. Cette quantité comprend des données fournies par les récupérateurs pour les matières recyclables, les matières organiques et les résidus de construction, rénovation et démolition. Les données étant pratiquement inexistantes pour les encombrants et autres, l'outil d'inventaire a été utilisé pour cette dernière catégorie.

La quantité totale de matières éliminées est de 32 638 tonnes. Elle comprend 8 173 tonnes éliminées par combustion⁵⁶ et 24 465 tonnes enfouies. La quantité enfouie est connue à partir des billets de pesée du lieu d'enfouissement technique (LET). Pour attribuer des quantités enfouies à chaque catégorie de matières, l'outil d'inventaire a été utilisé. La quantité totale réelle mesurée a ensuite été multipliée par la proportion de chaque catégorie de matières indiquée par l'outil d'inventaire (tableau 3-1). La MRC souhaite réaliser une caractérisation de

⁵⁵ Chamard et associés, *Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR*, 2014.

⁵⁶ Chaudière de la papetière F.F. Soucy Inc. Quantité tenant en compte la valorisation de la cendre. Voir section 3.3.2.2.

ses déchets lors du prochain plan de gestion des matières résiduelles, afin d'obtenir des données détaillées plus représentatives de la région.

Tableau 3-1. Estimation des matières éliminées par catégorie⁵⁷

Type de matière	Selon l'outil d'inventaire (tonnes)		En multipliant la quantité réelle par les proportions indiquées par l'outil (tonnes)				
Matières recyclables	6 695	16 %	32 638	X	16 %	=	5 222
Matières organiques incluant boues	27 477	67 %	32 638	X	67 %	=	21 867
Construction, rénovation et démolition	850	2 %	32 638	X	2 %	=	653
Encombrants et autres	6 281	15 %	32 638	X	15 %	=	4 896
Total	41 302	100%	32 638	X	100%	=	32 638

Les quantités de matières générées pour chaque catégorie de matières sont obtenues en additionnant les matières récupérées et les matières enfouies (tableau 3-2). Ainsi, les données disponibles et les estimations utilisées indiquent que 53 633 tonnes de matières résiduelles ont été générées sur le territoire de la MRC en 2013. De ces matières, 20 994 ont été récupérées, pour un taux de récupération global de 39 %.

Tableau 3-2. Quantités pour chaque catégorie de matières⁵⁸

Type de matière	Générées (tonnes)	Éliminées (tonnes)	Récupérées (tonnes)	Taux de récupération (%)
Matières recyclables	9 437	5 222	4 215	45 %
Matières organiques incluant boues	30 844	21 867	8 977	29 %
Construction, rénovation, démolition	5 903	653	5 250	89 %
Encombrants et autres	7 449	4 896	2 553	34 %
Total	53 633	32 638	20 994	39 %

3.2 Matières recyclables

Les données disponibles indiquent que 4 911 tonnes de matières recyclables ont été reçues en 2013 dans les centres de tri. Cette quantité comprend 3 779 tonnes de matières recyclables de la collecte municipale (tableau 3-4), ainsi que 1 132 tonnes récupérées par l'entreprise *Récupération Rivière-du-Loup et KRTB enr.* Environ 86 % de ces matières ont été récupérées, soit

⁵⁷ La seule donnée réelle de ce tableau est le total des matières éliminées, soit 32 638 tonnes. Les autres données sont des estimations réalisées à l'aide de l'outil d'inventaire.

⁵⁸ Toutes les données indiquées en italiques sont des estimations réalisées à l'aide de l'outil d'inventaire.

4 214 tonnes (tableau 3-3), considérant 697 tonnes de rejets⁵⁹. La majorité des autres matières récupérées par les industries, commerces et institutions (ICI) n'est pas documentée.

La proportion de chaque type de matière traitée au centre de tri étant connue, on peut détailler les différents types de matières récupérées (tableau 3-3). Pour le papier et le carton, les données fournies par *Récupération Rivière-du-Loup et KRTB enr.* sont incluses. La MRC souhaite obtenir une plus grande collaboration des récupérateurs privés afin de compléter le portrait des matières récupérées d'ici le prochain PGMR. La quantité de matières enfouies et générée a été déterminée de la même façon qu'à la section 3.1 en utilisant l'outil d'inventaire de Recyc-Québec.

Tableau 3-3. Catégories de matières recyclables (résidentiel et ICI)⁶⁰

Type de matière	Générées (tonnes)	Éliminées (tonnes)	Récupérées ⁶¹ (tonnes)	Taux de récupération (%)
Papier et carton	6 361	2 707	3 653	57 %
Plastique	1 003	839	164	16 %
Verre	1 488	1223	265	18 %
Métal	585	453	132	23 %
Total	9 437	5 222	4 214	45 %

En plus des collectes municipales et privées, on estime que 195 tonnes de matières recyclables ont été récupérées par le système de consignment (tableau ci-dessous). Cette estimation est réalisée en utilisant la moyenne québécoise, ajustée au prorata de la population de la MRC à l'aide d'un outil de calcul fourni par Recyc-Québec.

Type de matière	Générées (tonnes)	Éliminées (tonnes)	Récupérées (tonnes)	Taux de récupération (%)
Aluminium	92	27	65	71%
Plastique	39	9	30	76%
Verre	137	36	100	74%
Total	267	72	195	73%

⁵⁹ Les rejets des centres de tri sont inclus dans la catégorie des encombrants et autres.

⁶⁰ Toutes les données indiquées en italiques sont des estimations réalisées à l'aide de l'outil d'inventaire.

⁶¹ La Société V.I.A. inc., *Tonnages reçus de la MRC de Rivière-du-Loup en 2013 (non publié)*, 2014.
et Récupération Rivière-du-Loup et KRTB enr., *données non publiées pour 2013, 2014*.

La Politique québécoise de gestion des matières résiduelles ne présente pas de cibles distinctes pour le secteur résidentiel et celui des industries, commerces et institutions. Toutefois, il est intéressant d'évaluer la contribution de chacun de ceux-ci à l'atteinte des objectifs. En effet, les services municipaux desservent les deux secteurs de façon combinée afin d'optimiser les services. Les sections suivantes présentent une analyse distincte de ces deux secteurs.

3.2.1 Matières recyclables du secteur résidentiel

La collecte municipale a permis la récupération de 3 779 tonnes de matières recyclables tous secteurs confondus. Elle comprend 2 911 tonnes récupérées par bacs roulants et 868 tonnes par conteneurs à chargement frontal. Bien que la collecte des bacs roulants desserve en premier lieu les résidences, ce service est également offert aux industries, commerces et institutions (ICI). Inversement, la collecte des conteneurs est principalement destinée aux ICI, mais comprend également des immeubles à logements.

Tableau 3-4. Matières acheminées au centre de tri des matières recyclables

Municipalités	Bacs roulants ⁶² (tonnes)	Conteneurs ⁶³ (tonnes)	Total (tonnes)	Population (habitants)	Taux (kg/hab)
Cacouna	163	16	179	2 002	89
L'Isle-Verte	132		132	1 467	90
Notre-Dame-des-Sept-Douleurs	8		8	49	163
Notre-Dame-du-Portage	134		134	1 198	112
Rivière-du-Loup	1 621	825	2 446	19 974	122
Saint-Antonin	315	27	342	4 181	82
Saint-Arsène	100		100	1 270	79
Saint-Cyprien	103		103	1 165	88
Saint-Épiphanie	79		79	869	91
Saint-François-Xavier-de-Viger	13		13	250	52
Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup	115		115	1 271	90
Saint-Modeste	91		91	1 193	76
Saint-Paul-de-la-Croix	38		38	367	104
TOTAL MRC	2 911	868	3 779	35 256	107

⁶² La Société V.I.A. inc., *Tonnages reçus de la MRC de Rivière-du-Loup en 2013 (non publié)*, 2014.

⁶³ *Ibid.*

Sur les 3 779 tonnes de la collecte municipale, la part du secteur résidentiel dans la collecte municipale est estimée à 3 303 tonnes. Environ 82 % de ces matières ont été récupérées, soit 2 693 tonnes (tableau 3-5), considérant 609 tonnes de rejets. L'hypothèse de calcul pour établir cette contribution est expliquée à la section suivante.

Tableau 3-5. Catégories de matières recyclables du secteur résidentiel⁶⁴

Type de matière	Générées (tonnes)	Éliminées (tonnes)	Récupérées ⁶⁵ (tonnes)	Taux de récupération (%)
Papier et carton	2 941	737	2 205	75 %
Plastique	713	570	143	20 %
Verre	434	203	232	53 %
Métal	270	154	115	43 %
Total	4 358	1 664	2 693	62 %

3.2.2 Matières recyclables des industries, commerces et institutions

Les données disponibles indiquent que 1 609 tonnes de matières recyclables ont été récupérées par les industries, commerces et institutions. Celles-ci comprennent 477 tonnes provenant de la collecte municipale⁶⁶ et 1 132 tonnes de Récupération Rivière-du-Loup et KRTB enr. (tableau 3-7). Environ 95 % de ces matières ont été récupérées, soit 1 521 tonnes (tableau 3-6), considérant 88 tonnes de rejets.

Tableau 3-6. Catégories de matières recyclables des industries, commerces et institutions⁶⁷

Type de matière	Générées (tonnes)	Éliminées (tonnes)	Récupérées (tonnes)	Taux de récupération (%)
Papier et carton	3 420	1 970	1 450	42 %
Plastique	290	269	21	7 %
Verre	1 054	1 021	33	3 %
Métal	315	299	17	5 %
Total	5 079	3 558	1 521	30 %

3.2.3 Part des ICI dans la collecte municipale

La part des industries, commerces et institutions de la collecte municipale est estimée à 477 tonnes. Cette estimation est basée sur l'hypothèse que les ICI génèrent surtout du papier et du

⁶⁴ Toutes les données indiquées en italiques sont des estimations réalisées à l'aide de l'outil d'inventaire.

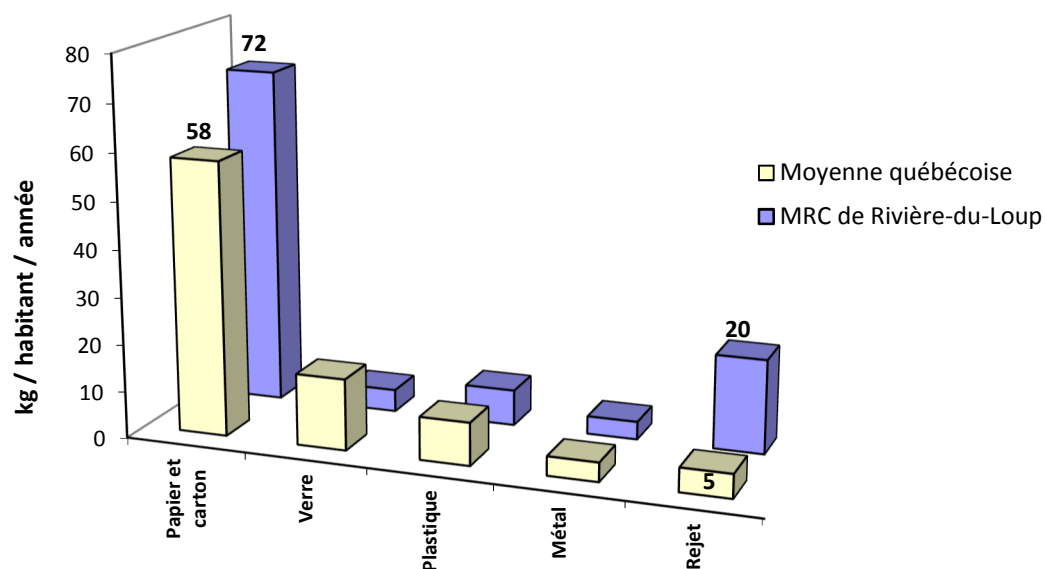
⁶⁵ La Société V.I.A. inc., *Tonnages reçus de la MRC de Rivière-du-Loup en 2013 (non publié)*, 2014.

⁶⁶ Hypothèse de calcul appuyant cette distribution présentée à la fin de la présente section.

⁶⁷ Toutes les données en italique sont des estimations réalisées à l'aide de l'outil d'inventaire.

carton comme matières recyclables, les autres matières étant surtout générées par le secteur résidentiel. La figure 3-1 présente une comparaison entre les quantités récupérées dans la MRC et la moyenne québécoise. Pour la MRC, on y remarque un excédent de papier et carton de 13.53 kg/habitant/année en comparaison avec la moyenne québécoise. Cette quantité représente 12.62 % du total des matières récupérées en 2013. C'est pourquoi on attribue aux ICI cette part de 12.62 % sur les 3 779 tonnes acheminées au centre de tri par la collecte municipale, c'est-à-dire 477 tonnes.

Figure 3-1 Matières recyclables de la collecte municipale en 2013



On remarque que le taux de rejet du centre de tri montre également une différence significative avec les données provinciales, puisqu'il est quatre fois plus élevé que la moyenne québécoise (figure 3-1). Cependant, la relation inverse est observée pour la catégorie du verre. Comme les données provinciales sont celles de 2012 et celles du centre de tri proviennent de 2013, on peut supposer que la perte de débouchés pour le verre explique en grande partie cette disparité.

3.2.4 Collecte privée des industries, commerces et institutions

Récupération Rivière-du-Loup et KRTB enr. a récupéré au minimum 1 132 tonnes de matières recyclables. Cette entreprise a fourni à la MRC la quantité de carton collectée dans chaque municipalité (tableau 3-7), mais la quantité de plastique n'a pas été divulguée. Plusieurs autres données sont manquantes pour ce secteur. En effet, les quantités de matières gérées à l'interne

par certains ICI sont totalement inconnues, comme le carton et le plastique provenant des marchés d'alimentation.

Tableau 3-7. Carton récupéré par Récupération Rivière-du-Loup et KRTB enr.

Municipalité	Quantité ⁶⁸ (tonnes)
Cacouna	25
L'Isle-Verte	35
Notre-Dame-des-Sept-Douleurs	0
Notre-Dame-du-Portage	0
Rivière-du-Loup	900
Saint-Antonin	60
Saint-Arsène	10
Saint-Cyprien	60
Saint-Épiphane	2
Saint-François-Xavier-de-Viger	0
Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup	20
Saint-Modeste	20
Saint-Paul-de-la-Croix	0
Total	1 132

3.3 Matières organiques

Les données disponibles indiquent que 8 977 tonnes de matières organiques ont été récupérées en 2013. Cette quantité comprend les résidus verts, les résidus alimentaires, les boues de fosses septiques et les boues municipales. Des résidus industriels de transformation de la viande y sont également inclus, de même que des cendres de papetières.

Tableau 3-8. Matières organiques

Type de matière	Générées (tonnes)	Éliminées (tonnes)	Récupérées (tonnes)	Taux de récupération (%)
Secteur résidentiel	7 907	6 278	1 629	21%
Industries, commerces et institutions	22 937	15 589	7 348	32%
Total	30 844	21 867	8 977	29%

⁶⁸ Récupération Rivière-du-Loup et KRTB enr., données non publiée pour 2013, 2014.

3.3.1 Matières organiques du secteur résidentiel

3.3.1.1 Résidus verts et résidus alimentaires du secteur résidentiel

Les données disponibles indiquent que 564 tonnes de résidus verts et 12 tonnes de résidus alimentaires ont été récupérés aux écocentres et par la collecte régulière à l'Isle-Verte. Cette collecte s'adresse aussi aux industries, commerces et institutions, mais ces derniers ne participaient pas en 2013.

Tableau 3-9 Matières organiques du secteur résidentiel⁶⁹

Type de matière	Générées (tonnes)	Éliminées (tonnes)	Récupérées (tonnes)	Taux de récupération (%)
Résidus verts	<i>1 971</i>	<i>1 407</i>	564	71%
Résidus alimentaires	<i>2 865</i>	<i>2 853</i>	12	0%
Boues de fosses septiques	<i>803</i>	0	803	100%
Boues d'étangs aérés	<i>500</i>	250	250	50%
Autres	<i>1 768</i>	<i>1 768</i>	0	0%
Total	7 907	6 278	1 629	21%

⁶⁹ Toutes les données indiquées en italiques sont des estimations réalisées à l'aide de l'outil d'inventaire.

Tableau 3-10 Résidus verts récupérés par le secteur résidentiel

Territoire couvert	Matières visées	Mode de récupération	Quantité (tonnes)
L'Isle-Verte	Part des résidus verts	Collecte régulière	84 ⁷⁰
Toutes les municipalités	Branches	Deux écocentres	205 ⁷¹
Toutes les municipalités	Résidus verts autres que les branches	Deux écocentres	275 ⁷²
Total			564

Bien que les résidus alimentaires soient acceptés dans la collecte de L'Isle-Verte, un examen des bacs montre qu'elle comprend surtout des résidus verts, une observation corroborée par la baisse importante des quantités récupérées de décembre à mars (tableau 3-11). Considérant que les collectes de décembre à mars sont exclusivement constituées de résidus alimentaires, on les estime à une moyenne de 998 kg/mois.

Tableau 3-11 Collecte des matières organiques de L'Isle-Verte

Mois	Nombre de collectes	Total mensuel ⁷³ (kg)	Résidus alimentaires (kg)	Résidus verts (kg)
Janvier	1	1 320	1 320	0
Février	1	1 190	1 190	0
Mars	1	820	820	0
Avril	2	7 940	998	6 943
Mai	1	4 020	998	3 023
Juin	3	19 320	998	18 323
Juillet	2	12 270	998	11 273
Août	2	10 110	998	9 113
Septembre	2	13 720	998	12 723
Octobre	3	18 620	998	17 623
Novembre	2	6 390	998	5 393
Décembre	1	660	660	0
Total	21	96 380	11 970	84 410

D'autres matières organiques sont récupérées par le compostage domestique, ainsi que par l'herbicyclage, mais les quantités sont inconnues. Les données ne sont également pas disponibles à l'égard des quantités récupérées par les quatre municipalités opérant des collectes saisonnières de feuilles et de sapins.

⁷⁰ Municipalité de L'Isle-Verte, données non publiées, 2014.

⁷¹ Co-éco, Rapport d'activité 2013 - Écocentres MRC de Rivière-du-Loup, 2014.

⁷² Co-éco, Rapport d'activité 2013 - Écocentres MRC de Rivière-du-Loup, 2014.

⁷³ Municipalité de L'Isle-Verte, données non publiées, 2014.

3.3.1.2 Boues municipales

On estime qu'un maximum de 1 053 tonnes humides ont été récupérées en 2013. En effet, on évalue qu'entre 582 et 803 tonnes humides de boues de fosses septiques on pu être récupérées en plus de 250 tonnes humides de boues provenant des étangs aérés.

3.3.1.3 Boues de fosses septiques

On ne connaît pas la quantité de boues de fosses septiques collectées par Campor, l'entrepreneur ayant refusé de nous fournir ces données. On sait cependant que la presque totalité des boues collectées sont valorisées. En effet, seulement 17 tonnes de boues ont été enfouies par cette entreprise en 2013. Une évaluation des quantités collectées peut tout de même être réalisée à partir du nombre de fosses septiques desservies. On estime ainsi qu'environ 2 619 m³ d'eaux usées ont été collectées par les quatre municipalités offrant ce service (tableau 3-12). Par le traitement de déshydratation de boues, Campor retire 78 % de ce volume. Il reste donc 576 m³ de boues humides, d'où l'estimation de 582 tonnes, considérant une densité de 1.01 tonne humide/m³, soit un taux de siccité d'environ 3.5 %.

Tableau 3-12. Estimation des boues de fosses septiques desservies par les municipalités

Municipalité	Fosses septiques équivalentes ⁷⁴	Eaux usées à 2.2 m ³ /fosse ⁷⁵ (m ³ /an)	Boues humides ⁷⁶ à 1.01 t/m ³ (tonnes humides/an)
Notre-Dame-du-Portage	267	588	131
Rivière-du-Loup	398	876	195
Saint-Antonin	272	598	133
Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup	253	557	124
Total	1190	2619	582

La quantité de boues provenant des fosses septiques qui ne sont pas desservies par les municipalités pourrait être significative. En effet, c'est plus de 28 % des fosses septiques de la MRC qui sont présentes dans les neuf municipalités n'offrant pas ce service. Dans celles-ci, les citoyens font affaire directement avec un entrepreneur pour vidanger leur fosse septique. La quantité de boues récupérées pourrait être aussi élevée que 221 tonnes humides si toutes ces fosses étaient vidangées régulièrement (tableau 3-13). Cependant, il est fort probable que ce ne soit pas le cas, et aucune mesure de contrôle n'est en place pour le vérifier.

⁷⁴ Considérant 50 % des fosses septiques permanentes (vidange aux 2 ans) et 25 % des saisonnières (vidange aux 4 ans) pour tenir en compte la fréquence de vidange.

⁷⁵ Moyenne estimée tenant compte de la présence importante d'installations antérieures à 1981.

⁷⁶ Considérant que 78 % du volume des eaux usées est retiré par le traitement de déshydratation.

Tableau 3-13. Estimation des boues de fosses septiques non-desservies par les municipalités

Municipalité	Fosses septiques équivalentes ⁷⁷	Eaux usées à 2.2 m ³ /fosse (m ³ /an)	Boues humides ⁷⁸ à 1.01 th/m ³ (tonnes humides/an)
Cacouna	156	344	76
L'Isle-Verte	n/d	n/d	n/d
Notre-Dame-des-Sept-Douleurs	15	33	7
Saint-Arsène	50	110	24
Saint-Cyprien	77	169	38
Saint-Épiphanie	38	84	19
Saint-François-Xavier-de-Viger	60	132	29
Saint-Modeste	n/d	n/d	n/d
Saint-Paul-de-la-Croix	57	125	28
Total	453	997	221

⁷⁷ Considérant 50 % des fosses septiques permanentes et 25 % des saisonnières pour tenir en compte la fréquence de vidange (4 ans pour les permanentes et aux 2 ans pour les saisonnières).

⁷⁸ Considérant que 78 % du volume des eaux usées est retiré par le traitement de déshydratation.

3.3.1.4 Boues d'étangs aérés

Seulement deux étangs aérés ont été vidangés en 2013, totalisant 500 tonnes humides de boues traitées, dont environ 50 % ont été récupérées. De plus, seulement six des onze installations ont été vidangées depuis leur mise en opération (tableau 3-14). Il aurait été pertinent de dresser un portrait sur plusieurs années afin de faire une moyenne annuelle. Malheureusement, les informations disponibles sont insuffisantes.

Tableau 3-14. Étangs aérés des municipalités

Municipalité	Mise en exploitation ⁷⁹	Fréquence de vidange	Dernière vidange ⁸⁰	Quantité valorisée (tonnes humides) ⁸¹	Quantité enfouie (tonnes humides) ⁸²
Cacouna	2012	N/D	Jamais	-	-
L'Isle-Verte	1997	± 35 ans	Jamais	-	-
Notre-Dame-des-Sept-Douleurs	Aucune installation	-	-	-	-
Notre-Dame-du-Portage	2010	N/D	Jamais	-	-
Rivière-du-Loup	1997	± 2 ans	2012	250 ⁸³	250
Saint-Antonin (1)	1998	± 10 ans	2004	-	-
Saint-Antonin (2)	2010	N/D	2014	-	-
Saint-Arsène	1973	Annuelle	2013	0.125	0.125
Saint-Cyprien (étangs)	2000	± 5 ans	2012	-	-
Saint-Cyprien (biofiltres)	2007	± 15 ans	Jamais	-	-
Saint-Épiphanie	1984	± 15 ans	1990	-	-
Saint-François-Xavier-de-Viger	Aucune installation	-	-	-	-
Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup	1993	± 10 ans	2009	-	-
Saint-Modeste	2005	± 10 ans	Jamais	-	-
Saint-Paul-de-la-Croix	2006	N/D	Jamais	-	-
Total				250	250

⁷⁹ MAMROT, *Liste des stations d'épuration*, 2012.

⁸⁰ Municipalités, *Questionnaire pour la révision du PGMR (données non publiées)*, 2014.

⁸¹ Taux de siccité inconnu.

⁸² Taux de siccité inconnu.

⁸³ Pour fins de référence, la Ville de Rivière-du-Loup a valorisé 100 % de ses boues en 2015, soit 600 tonnes métriques avec un taux de siccité de 3 %. Des quantités similaires sont prévues annuellement jusqu'en 2017.

3.3.2 Matières organiques des industries, commerces et institutions

À l'aide de l'outil d'inventaire, on estime que 7 348 tonnes de matières organiques ont été récupérées par les aux industries, commerces et institutions en 2013 (tableau 3-15).

Tableau 3-15 Matières organiques des industries, commerces et institutions⁸⁴

Type de matière	Générées (tonnes)	Éliminées (tonnes)	Récupérées (tonnes)	Taux de récupération (%)
Résidus verts	334	334	0	0%
Résidus alimentaires	2 316	2 316	0	0%
Industrie transformation alimentaire	8 098	3 687	4 411	54%
Combustible papetière	11 110	8 173	2 937	26%
Autres	1 079	1 079	0	0%
Total	22 937	15 589	7 348	32%

3.3.2.1 Industrie de transformation agroalimentaire

Les matières récupérées de l'industrie de la transformation de la viande ne sont pas toutes connues pour l'instant, mais sont certainement significatives. Entre autres, les entreprises Groupe CNP inc. (Rivière-du-Loup) et Centre Agroalimentaire PE Dubé (St-Cyprien) ont des activités de *Fonte des graisses animales et transformation de la viande provenant de carcasses*⁸⁵ qui mériteraient d'être documentées. Des boues industrielles sont traitées par Campor environnement inc. sur le territoire de la MRC, mais sans que les quantités ne soient connues, l'entreprise ayant refusé de les fournir. Toutefois, nous savons que 4 411 tonnes de boues agroalimentaires ont été valorisées sur le territoire comme matières résiduelles fertilisantes par épandage aux champs⁸⁶.

3.3.2.2 Pâtes et papiers

La fabrique de pâtes et papiers F.F. Soucy inc., présentement exploitée par White Birch, est présente à Rivière-du-Loup depuis 1963. Du papier journal y est produit par un procédé thermomécanique de fabrication⁸⁷. Son procédé d'assainissement, qui comprend un décanteur et un système de boues activées, fait l'objet d'une attestation d'assainissement depuis 2007. Les effluents liquides sont rejetés dans la rivière du Loup au rythme de 14 081 m³/jour et respectent les normes quotidiennes de rejet.

On dispose des boues à 100 % par élimination énergétique, en plus des résidus d'écorce et de bois. Il y a ainsi 11 110 tonnes de matières traitées par ces installations. On considère toutefois

⁸⁴ Toutes les données indiquées en italiques sont des estimations réalisées à l'aide de l'outil d'inventaire.

⁸⁵ Emploi Québec, *Information sur le marché du travail – IMT*, 2014 (en ligne).

⁸⁶ Groupe Pousse-Vert, *données non-publiées pour 2013, 2014*.

⁸⁷ MDDELCC, *Bilan annuel de conformité environnementale 2012 – Secteur des pâtes et papiers*, 2015.

qu'il y a seulement 8 173 tonnes de matières éliminées, considérant que 2 937 tonnes de cendres sont valorisées par compostage et épandage agricole.

Tableau 3-16. Matières résiduelles gérés par la papetière F.F. Soucy inc. en 2012

Type de matière	Enfouissement (tonnes)	Élimination énergétique (tonnes)	Compostage (tonnes)	Épandage agricole (tonnes)	Total (tonnes)
Écorces & résidus de bois	-	2 963	-	-	2 963
Cendres ⁸⁸	610		1 147	1 790	3 547
Boues mélangées	-	8 032	-	-	8 032
Autres	-	115	-	-	115
Total (tonnes)	610	11 110	1 147	1 790	14 657
Total (%)	4 %	76 %	8 %	12 %	100 %

3.4 Résidus de construction, rénovation et démolition

Les données disponibles indiquent que 6 000 tonnes de résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) ont été reçues en 2013 par les lieux de dépôt publics et privés. Considérant un taux de récupération entre 85 % et 90 %, on estime à 5 250 tonnes la quantité de résidus de CRD récupérée (tableau 3-17). L'outil d'inventaire ne permet pas de distinguer la part du secteur résidentiel et celle des industries, commerces et institutions.

Tableau 3-17. Résidus de CRD reçus aux lieux de dépôt

Lieu de récupération	Gestionnaire	Municipalité	Total (tonnes)
Écocentre	Co-éco	Rivière-du-Loup	1 094
Écocentre	Co-éco	Saint-Hubert	101
Centre de tri des matériaux secs ⁸⁹	Conteneurs KRT inc.	Rivière-du-Loup	3 782
Lieu d'enfouissement technique ⁹⁰	Ville de Rivière-du-Loup	Cacouna	1 023
Total			6 000

Le détail des types de matériaux récupérés est uniquement disponible pour les écocentres gérés par Co-éco (tableau 3-18).

⁸⁸ Données pour l'année 2012, d'où la disparité avec les données de 2013 à la section 3.8.2.

⁸⁹ Conteneurs KRT inc., *Communication privé (non publié)*, 2015.

⁹⁰ Ville de Rivière-du-Loup, *Lieu d'enfouissement technique - Rapport annuel 2013, 2014*.

Tableau 3-18. Résidus de CRD reçus aux écocentres gérés par Co-éco⁹¹

Types de matières	Rivière-du-Loup (tonnes)	Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup (tonnes)	Total (tonnes)
Bois écocentres	363	50	413
Matériaux secs écocentres ⁹²	494	51	545
Agrégats écocentres	237	0	237
Total	1 094	101	1 195

Pour estimer la quantité récupérée pour chaque catégorie de matières par l'ensemble des lieux de récupération, l'outil d'inventaire a été utilisé. Cet outil a également été utilisé pour estimer la quantité de matières enfouies et la détailler (tableau 3-19). Bien que les données disponibles au LET indiquent que seulement 545 tonnes de résidus de CRD aient été enfouies⁹³, on considère qu'il y en a aussi une part dans la collecte municipale des déchets résidentiels et des industries, commerces et institutions. C'est pourquoi le total suggéré par l'outil d'inventaire a été retenu, soit 653 tonnes.

Tableau 3-19. Catégories de résidus de construction, rénovation et démolition⁹⁴

Type de matière	Générées (tonnes)	Éliminées (tonnes)	Récupérées (tonnes)	Taux de récupération (%)
Agrégats	4 329	113	4 215	97 %
Gypse	120	110	10	8 %
Bardeaux d'asphalte	118	92	26	22 %
Autres	95	95	0	0 %
Bois de construction	1 240	241	999	81 %
Bois de transformation industrielle	<i>n/d</i>	<i>n/d</i>	<i>n/d</i>	<i>n/d</i>
Total	5 903	653	5 250	89 %

3.5 Encombrants et autres résidus

On estime à 2 553 tonnes la quantité d'encombrants et autres résidus récupérés en 2013, avec un taux de valorisation théorique de 34 % (tableau 3-20). *Autres résidus* est un amalgame de matières provenant de tous les secteurs. Cette catégorie comprend entre autres les rejets des centres de tri.

⁹¹ Co-éco, *Rapport d'activité 2013 - Écocentres MRC de Rivière-du-Loup*, 2014.

⁹² Matériaux secs : vitre, céramique, masonite, mélamine, gypse et bardeaux d'asphalte.

⁹³ Ville de Rivière-du-Loup, *Lieu d'enfouissement technique - Rapport annuel 2013, 2014*.

⁹⁴ Toutes les données indiquées en italiques sont des estimations réalisées à l'aide de l'outil d'inventaire.

Tableau 3-20. Encombrants et autres résidus

Type de matière	Générées (tonnes)	Éliminées (tonnes)	Récupérées (tonnes)	Taux de récupération (%)
Secteur résidentiel	4 168	1 615	2 553	61 %
Industries, commerces et institutions	3 281	3 281	0	0 %
Total	7 449	4 896	2 553	34 %

3.5.1 Encombrants et autres résidus du secteur résidentiel

On estime à 2 553 tonnes la quantité d'encombrants et autres résidus récupérés en 2013, avec un taux de valorisation théorique de 61 % (tableau 3-21). Ces données sont toutes issues de l'outil d'inventaire étant donné le manque d'information de la part des récupérateurs privés.

Tableau 3-21. Encombrants et autres résidus du secteur résidentiel⁹⁵

Type de matière	Générées (tonnes)	Éliminées (tonnes)	Récupérées (tonnes)	Taux de récupération (%)
Véhicules hors d'usage	1 617	0	1 617	100 %
Textiles	491	377	114	23 %
Encombrants	955	145	810	85 %
Résidus domestiques dangereux ⁹⁶	26	14	12	46 %
Autres résidus	1 079	1 079	0	0 %
Total	4 168	1 615	2 553	61 %

3.5.2 Encombrants et autres résidus du secteur ICI

L'outil d'inventaire n'attribue aucun encombrant récupéré aux industries, commerces et institutions (ICI) en 2013 (tableau 3-22). Toutefois, on sait que la catégorie véhicule hors d'usage qui est attribuée au secteur résidentiel comprend des métaux récupérés par les ICI.

⁹⁵ Toutes les données indiquées en italiques sont des estimations réalisées à l'aide de l'outil d'inventaire.

⁹⁶ La part des résidus domestiques dangereux récupérée est la peinture.

Tableau 3-22. Encombrants et autres résidus des industries, commerces et institutions⁹⁷

Type de matière	Générées (tonnes)	Éliminées (tonnes)	Récupérées (tonnes)	Taux de récupération (%)
Rejets des recycleurs de métaux	1 113	1 113	0	0 %
Autres résidus	2 168	2 168	0	0 %
Total	3 281	3 281	0	0 %

3.6 Matières résiduelles enfouies

Les données disponibles indiquent que 24 465 tonnes de matières résiduelles provenant de la MRC ont été enfouies au lieu d'enfouissement technique (LET) de la Ville de Rivière-du-Loup en 2013. Il y a eu 5 550 entrées au LET en provenance de la MRC, dont les billets de pesée sont accessibles dans le rapport annuel produit par la Ville. Toutes les données de cette section proviennent de ce rapport⁹⁸.

Le rapport annuel du LET constitue l'ensemble de données les plus détaillées de cet inventaire, toutes matières confondues⁹⁹. La qualité et le détail des informations permettent de dresser un portrait clair de la situation. La MRC considère que les recycleurs privés et publics devraient avoir des obligations similaires d'ici à la prochaine révision du plan de gestion des matières résiduelles. Un cadre réglementaire provincial sera nécessaire pour baliser et rendre concrètes les obligations légales qu'ont les entreprises pour fournir les données à la MRC¹⁰⁰.

Les matières du secteur ICI sont les plus représentées, suivies de près par le secteur résidentiel (figure 3-2). Les résidus de construction, rénovation et démolition sont présents en très faible proportion, étant donné le taux de récupération élevé pour ce secteur.

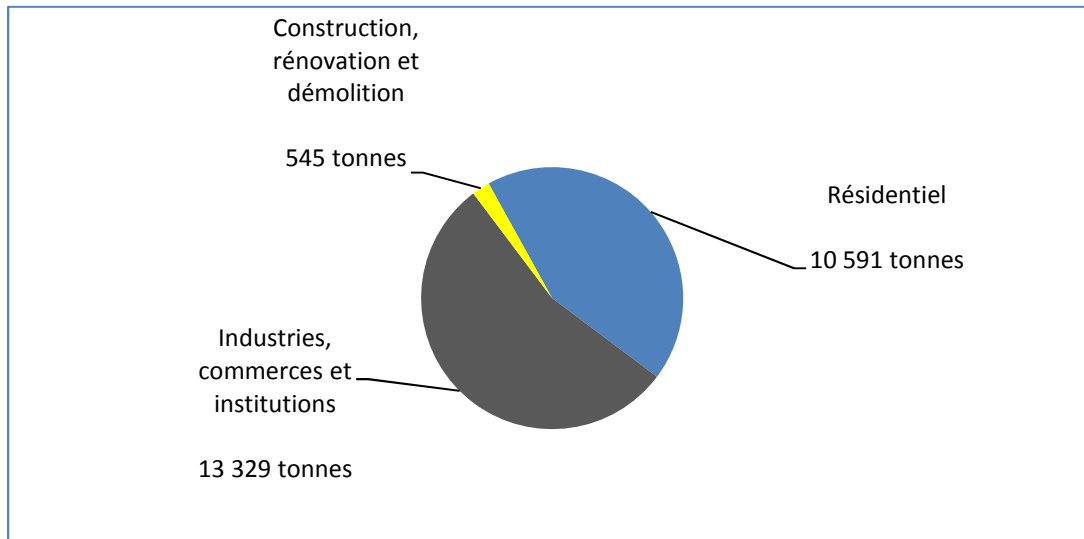
⁹⁷ Toutes les données indiquées en italiques sont des estimations réalisées à l'aide de l'outil d'inventaire.

⁹⁸ Ville de Rivière-du-Loup, *Lieu d'enfouissement technique - Rapport annuel 2013*, 2014.

⁹⁹ Exigence du *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles* – Q-2, R.19, art. 52.

¹⁰⁰ Loi sur la qualité de l'environnement - LQE Q-2, art. 53.26.

Figure 3-2 Matières résiduelles enfouies au LET en 2013



3.6.1 Matières enfouies du secteur résidentiel

Les données du LET indiquent 10 591 tonnes de matières résiduelles reçues en provenance du secteur résidentiel (tableau 3-23). Le taux par habitant est relativement similaire d'une municipalité à l'autre, à l'exception de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs. Cette particularité peut être expliquée par la population saisonnière importante, un facteur qui n'est pas comptabilisé.

Tableau 3-23. Matières du secteur résidentiel acheminées au LET en 2013

Municipalités	Quantité (tonnes)	Population (habitants)	Taux (kg/hab)
Cacouna	630	2 002	315
L'Isle-Verte	374	1 467	255
Notre-Dame-des-Sept-Douleurs	24	49	492
Notre-Dame-du-Portage	390	1 198	326
Rivière-du-Loup	5 649	19 974	283
Saint-Antonin	1 539	4 181	368
Saint-Arsène	319	1 270	251
Saint-Cyprien	408	1 165	350
Saint-Épiphanie	319	869	367
Saint-François-Xavier-de-Viger	55	250	221
Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup	451	1 271	355
Saint-Modeste	324	1 193	271
Saint-Paul-de-la-Croix	108	367	295
TOTAL MRC	10 591	35 256	300

3.6.2 Matières enfouies des industries, commerces et institutions

Les données concernant les industries, commerces et institutions indiquent que 13 329 tonnes de matières ont été éliminées au LET en provenance de ce secteur en 2013. Cette donnée comprend les collectes municipales (4 016 tonnes) et les ICI qui acheminent des matières directement au LET (9 313 tonnes). Entre autres, les matières suivantes sont incluses dans cette catégorie : résidus des écocentres et des centres de tri des matériaux secs, cendres, animaux morts, boues de fosses septiques et boues agroalimentaires. La très grande disparité quant au taux par habitant reflète la distribution inégale des ICI entre les municipalités (tableau 3-24).

Tableau 3-24. Total des matières du secteur ICI éliminées au LET en 2013

Municipalités	Quantité (tonnes)	Population (habitants)	Taux (kg/hab)
Cacouna	160	2 002	80
L'Isle-Verte	164	1 467	112
Notre-Dame-des-Sept-Douleurs	17	49	343
Notre-Dame-du-Portage	2	1 198	2
Rivière-du-Loup	12 043	19 974	603
Saint-Antonin	20	4 181	5
Saint-Arsène	11	1 270	8
Saint-Cyprien	168	1 165	144
Saint-Épiphanie	6	869	6
Saint-François-Xavier-de-Viger	16	250	65
Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup	20	1 271	16
Saint-Modeste	695	1 193	582
Saint-Paul-de-la-Croix	9	367	25
TOTAL MRC	13 329	35 256	378

Il y a 64 industries, commerces et institutions (ICI) de la MRC qui acheminent directement leurs matières résiduelles au lieu d'enfouissement technique (LET), pour un total de 9 313 tonnes/an. Plus de 70 % de ces matières, soit 6 572 tonnes, sont des rejets des deux centres de tri et des trois clients industriels les plus importants du LET (tableau 3-25). Chacun d'eux élimine plus de 600 tonnes/an de matières résiduelles. Les autres clients y acheminent le 30 % restant, dont 10 clients de plus de 100 tonnes/an qui y acheminent 1 971 tonnes (tableau 3-26) et les autres 48 clients qui contribuent pour les derniers 1 145 tonnes.

Tableau 3-25. Industries éliminant plus de 600 tonnes/an

Industries	Quantité (tonnes)	Type de matières
Conteneurs KRT	1 809	Rejets de tri de CRD et autres
La Société V.I.A.	1 686	Rejets de tri (matières recyclables)
Les Viandes du Breton	682	Boues et résidus de viande
Tourbière Premier	824	Perlite et autres
Tourbière Berger	644	Perlite et autres
Total	6 572	

L'industrie de transformation de la tourbe génère des poussières de perlite qui sont présentement enfouies. Les quantités exactes sont inconnues puisqu'elles sont mélangées aux autres matières résiduelles de ces entreprises. Étant donné la concentration de cette industrie dans la région, il serait pertinent de quantifier le gisement de cette matière pour évaluer la possibilité de mettre en place un mode de valorisation.

Tableau 3-26. Industries, commerces et institutions éliminant plus de 100 tonnes/an

Industries	Quantité (tonnes)	Type de matières
IGA -Sobey's	276	Résidus alimentaires et emballages
FF Soucy inc.	267	Divers
Campor inc.	217	Boues et sédiments
Gaudreau environnement inc.	214	Divers
Centre hospitalier	211	Divers
R.C.I. Environnement (Maxi)	200	Résidus alimentaires et emballages
Centre commercial	165	Divers
Co-éco	158	Rejets d'écocentre
Super C	157	Résidus alimentaires et emballages
FF Soucy inc.	108	Cendres
Total	1 971	

3.6.3 Matières enfouies du secteur CRD

Les données disponibles indiquent que les entrepreneurs ont acheminé 545 tonnes de matières au LET en 2013 (tableau 3-27).

Tableau 3-27. Résidus de CRD acheminés directement au LET (tonnes)

Municipalité	Quantité (tonnes)	Population (habitants)	Taux (kg/hab)
Cacouna	56,5	2 002	28
L'Isle-Verte	78,2	1 467	53
Notre-Dame-des-Sept-Douleurs	0,0	49	0
Notre-Dame-du-Portage	0,0	1 198	0
Rivière-du-Loup	305,0	19 974	15
Saint-Antonin	23,9	4 181	6
Saint-Arsène	20,0	1 270	16
Saint-Cyprien	55,6	1 165	48
Saint-Épiphanie	0,8	869	1
Saint-François-Xavier-de-Viger	0,0	250	0
Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup	0,9	1 271	1
Saint-Modeste	1,6	1 193	1
Saint-Paul-de-la-Croix	2,4	367	6
Total	544,9	35 256	15

3.7 Tableaux récapitulatifs

Les tableaux récapitulatifs suivants présentent les données de l'inventaire par secteur d'activité. Le secteur résidentiel demeure celui avec le plus de matières générées, mais son taux de récupération plus élevé fait qu'il y a moins de matières éliminées que pour les industries, commerces et institutions (ICI).

Tableau 3-28 Matières résiduelles du secteur résidentiel

Type de matière	Générées	Éliminées	Récupérées	Taux de récupération
	(tonnes)	(tonnes)	(tonnes)	(%)
Matières recyclables	4 357	1 664	2 693	62 %
Matières organiques et boues	7 907	6 278	1 629	21 %
Encombrants et autres	4 168	1 615	2 553	61 %
Total	16 432	9 557	6 875	42 %

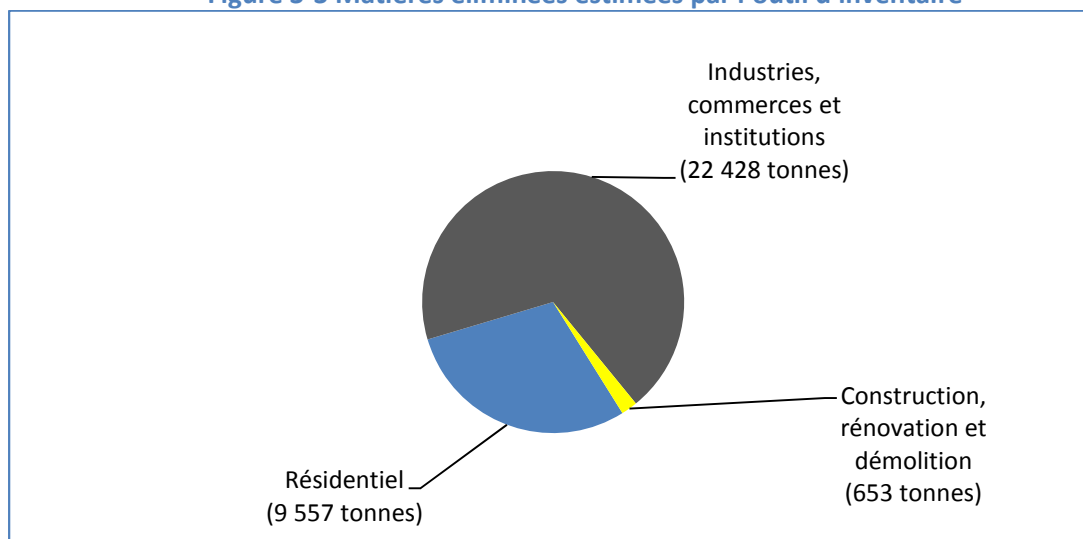
Tableau 3-29 Matières résiduelles des industries, commerces et institutions

Type de matière	Générées	Éliminées	Récupérées	Taux de récupération
	(tonnes)	(tonnes)	(tonnes)	(%)
Matières recyclables	5 079	3 558	1 521	30 %
Matières organiques et boues	22 937	15 589	7 348	32 %
Encombrants et autres	3 281	3 281	0	0 %
Total	31 297	22 428	8 869	28 %

Tableau 3-30 Résidus de construction, rénovation et démolition

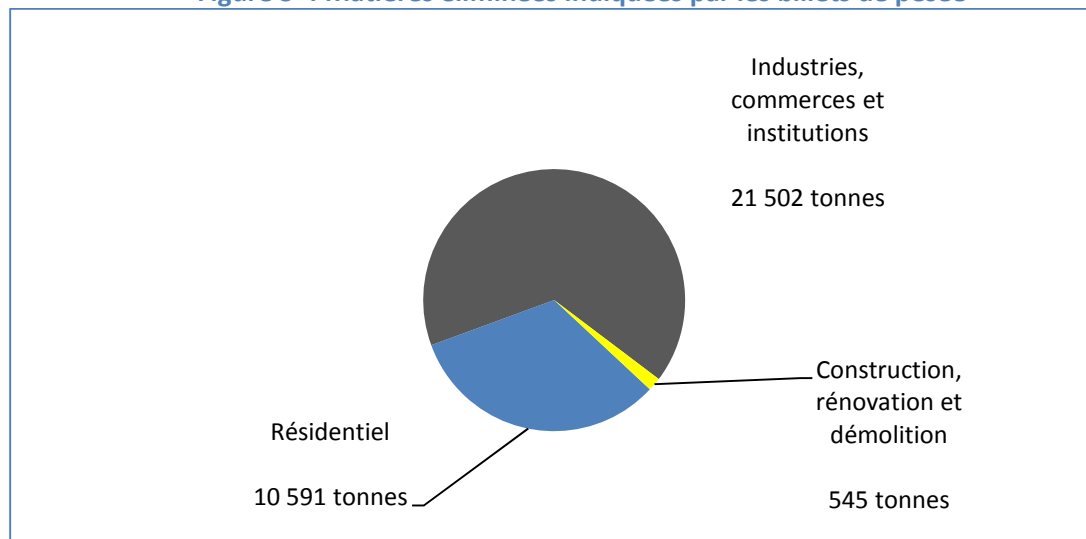
Type de matière	Générées	Éliminées	Récupérées	Taux de récupération
	(tonnes)	(tonnes)	(tonnes)	(%)
Construction, rénovation, démolition	5 903	653	5 250	89 %

Figure 3-3 Matières éliminées estimées par l'outil d'inventaire



Ces estimations réalisées avec l'outil d'inventaire (figure 3-3) sont cohérentes avec les données indiquées par les billets de pesée du LET, auxquelles on ajoute les matières éliminées par combustion par la papetière F.F. Soucy inc. (figure 3-4).

Figure 3-4 Matières éliminées indiquées par les billets de pesée



4. Objectifs et orientations

Les objectifs du Plan de gestion des matières résiduelles doivent permettre l'atteinte des objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*, ci-après nommée **la Politique**. Les objectifs inscrits dans ce plan doivent toutefois tenir compte de la réalité et des enjeux régionaux, tels que déterminés par le comité consultatif de gestion des matières résiduelles de la MRC. Dans cette section, les objectifs et orientations nationaux sont tout d'abord présentés en bref. Ensuite, leur adaptation régionale est plus amplement développée.

4.1 Objectifs et orientations nationaux

La *Politique* a pour objectif de considérer toutes les autres options possibles avant celle de l'élimination. L'objectif quantitatif suivant a été fixé par le plan d'action 2011-2015 :

Ramener à 700 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées, soit une réduction de 110 kg par habitant par rapport à 2008

Une des orientations primordiales de la *Politique* est l'ordre de préséance entre les différents types de gestion des matières résiduelles, c'est ce qu'on appelle le principe des 3RV-E :

1. Réduction à la source
2. Réemploi
3. Recyclage, y compris par traitement biologique ou épandage sur le sol
4. Valorisation énergétique
5. Élimination

La réduction à la source sera favorisée par des mesures règlementaires prévues au Plan d'action 2011-2015 de gestion des matières résiduelles du gouvernement. Les MRC et les municipalités peuvent également contribuer à favoriser la réduction à la source en sensibilisant l'ensemble des acteurs de leur territoire.

Le réemploi est le deuxième mode de gestion des matières résiduelles préconisé par la *Politique*. Pourtant, il n'y a pas d'objectif quantitatif concernant le réemploi et peu de financement à ce sujet pour l'instant.

Le recyclage n'est que le troisième choix de mode de traitement des matières résiduelles en vertu du principe des 3RV-E. Pourtant, ce type de gestion est à l'avant-plan dans la *Politique* et fait l'objet de tous les objectifs quantitatifs qui y sont définis, soit :

- ✓ Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels;
- ✓ Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle;
- ✓ Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte;
- ✓ Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition du segment du bâtiment.

4.2 Orientations régionales

Parmi les orientations nationales, voici celles qui ont été retenues comme prioritaires par le comité consultatif de gestion des matières résiduelles de la MRC :

- Promotion de la hiérarchie des 3RV-E
- Sensibilisation soutenue de tous les secteurs : résidentiel, ICI et CRD
- Considération des impacts environnementaux de la gestion des matières résiduelles
- Utilisation du droit de regard pour les matières résiduelles provenant des autres MRC

Les orientations suivantes découlent du diagnostic territorial de la MRC et de l'expérience vécue au cours de la mise en œuvre du premier Plan de gestion des matières résiduelles :

- Mise en place d'avantages financiers pour inciter au respect des 3RV-E
- Obtention des données manquantes de la part du secteur privé
- Gestion exemplaire des matières résiduelles générées par les activités municipales
- Uniformisation des services et de la réglementation sur l'ensemble de la MRC
- Concertation avec les MRC limitrophes et à l'échelle du Bas-Saint-Laurent

4.3 Objectifs régionaux

Les objectifs régionaux doivent concourir à l'atteinte des objectifs nationaux, tel qu'exprimé ainsi dans la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles :

Ces objectifs représentent une moyenne nationale à laquelle tous doivent contribuer. Chaque plan de gestion des matières résiduelles doit comprendre des mesures compatibles avec l'atteinte de l'ensemble des objectifs sur le territoire couvert par ce plan. (Q-2, r. 35.1, art.6).

La MRC reprend donc les objectifs quantitatifs provinciaux pour en faire des objectifs régionaux pour toutes les catégories de matières (tableau 4-1). Il y a peu de doute que certains de ces objectifs seront atteints rapidement sur le territoire de la MRC. Par exemple, l'objectif concernant l'élimination est déjà dépassé et l'objectif pour les matières recyclables est en voie de l'être. D'autres sont plus incertains, en particulier par le manque de données sur la performance des secteurs ICI et CRD.

Pour les matières organiques, la MRC est confiante qu'en desservant 99 % du territoire, en mettant en place des incitatifs financiers et en maintenant une campagne de sensibilisation soutenue, les objectifs seront atteints.

La performance actuellement très élevée pour les résidus de construction, rénovation et démolition peut être mise en doute. En effet, les quantités générées et recyclées sont en grande partie inconnues. On sait cependant qu'elles sont largement valorisées par le Centre de tri des matériaux secs de Rivière-du-Loup. La MRC souhaite mieux documenter les activités de ce secteur.

Tableau 4-1. Objectifs nationaux et régionaux

Types de matières	Objectifs nationaux et régionaux	Objectifs régionaux supplémentaires
Matières Recyclables	1- Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal 2- Bannir l'enfouissement du papier et du carton	3- Connaître les quantités de matières recyclables générées et valorisées par les secteurs ICI et CRD
Matières Organiques	1- Valoriser 60 % de la matière organique putrescible résiduelle 2- Bannir l'élimination des matières organiques selon les modalités établies par le gouvernement	2- Desservir plus de 99% du territoire par la collecte des matières organiques 3- Assurer la participation de 75 % des résidences et des ICI, et 50 % des multilogements à la collecte des matières organiques 4- Valoriser les boues municipales et industrielles, ainsi que les boues de fosses septiques de 90 % du territoire¹⁰¹
Construction rénovation démolition	1- Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte 2- Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition du segment du bâtiment 3- Bannir l'enfouissement du bois	4- Connaître les quantités de résidus de construction, rénovation et démolition générés et valorisés par tous les secteurs 5- Desservir 100% des grands générateurs de bois par une collecte municipale ou privée 6- Desservir 100 % des ICI par les écocentres ou des lieux de dépôt privés
Élimination	1- Réduire à moins de 700 kg/personne/an les matières résiduelles éliminées	S/O

¹⁰¹ Lorsque celles-ci peuvent être valorisées par compostage ou épandage direct aux champs dans la région. La présence de plomb au-delà des limites permises peut limiter ce type de valorisation.

4.3.1 Installations : capacités actuelles et besoins futurs

Plusieurs installations de traitement des matières résiduelles sont présentes dans la MRC (tableau 4-4). En plus de desservir son territoire, la plupart de celles-ci desservent également les MRC voisines. Ces installations ont donc la capacité suffisante pour accueillir l'augmentation potentielle de matières locales, au besoin en limitant l'importation de matières en provenance de l'extérieur de la MRC. Malheureusement, les données quantitatives d'une majorité de ces installations sont manquantes pour appuyer cette affirmation.

Seuls les écocentres opérés par Co-éco desservent exclusivement la clientèle en provenance de la MRC. Celui de Rivière-du-Loup a pratiquement déjà atteint sa capacité maximale, alors que celui de Saint-Hubert pourrait décupler sa capacité.

4.3.2 Besoins en récupération pour 2020

En 2013, il y a eu 20 994 tonnes de matières récupérées dans la MRC. En augmentant les taux de récupération de chaque type de matières de façon à atteindre les objectifs pour 2020, c'est près du triple de matières qui devra être récupéré, soit 61 436 tonnes. Afin de descendre sous la quantité enfouie de 700 kg/habitant comme requis par la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, on remarque qu'il est nécessaire que le taux de récupération de chaque catégorie de matière soit plus élevé que les objectifs provinciaux et régionaux.

Tableau 4-2. Sommaire des quantités récupérées actuelles et futures

Type de matière	Récupérés en 2013 (tonnes)	Taux de récupération 2013 (%)	Récupérés en 2020 (tonnes)	Taux de récupération 2020 (%)
Matières recyclables	4 214	39 %	8 261	76 %
Matières organiques incluant boues	8 977	29 %	21 694	70 %
Construction, rénovation, démolition	5 250	89 %	5 317	90 %
Encombrants et autres	2 553	34 %	4 469	60 %
Total	20 994	38 %	61 436	71 %

Le détail des besoins en récupération pour l'atteinte des objectifs permet de vérifier la capacité des infrastructures à y répondre (tableau 4-3).

Tableau 4-3. Détail des besoins en récupération actuels et futurs

Type de matière	Récupérés en 2013 (tonnes)	Taux de récupération 2013 (%)	Récupérés en 2020 (tonnes)	Taux de récupération 2020 (%)
Papier et carton	3 654	51%	7 125	100%
Plastique, verre et métal	561	15%	1136	30%
Résidus verts	564	24%	1153	50%
Résidus alimentaires	12	0%	2591	50%
Boues de fosses septiques	803	100%	723	90%
Boues d'étangs aérés	250	50%	450	90%
Industrie transformation alimentaire	4 411	54%	5669	70%
Combustible papetière ¹⁰²	2 937	26%	11110	100%
Autres organiques	0	0%	0	0%
Béton, brique et asphalte	4 215	97%	4 215	97%
Résidus de CRD du bâtiment	1 035	66%	1102	70%
Encombrants et autres	2 553	34%	4469	60%
Total	20 995	38%	61 436	71%

Les infrastructures municipales sont en mesure de recevoir les quantités de matières anticipées pour 2020. La capacité des autres installations de traitement privées n'est malheureusement pas connue (tableau 4-4).

Tableau 4-4. Capacité des installations de traitement municipales

Gestionnaire	Installation de traitement	Quantité actuelle MRC RDL (tonnes)	Quantité actuelle totale (tonnes)	Capacité totale (tonnes)
Société VIA inc.	Centre de tri des matières recyclables	3 771	9 000	20 000
Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs	Centre de tri des matières recyclables	8	8	10
SÉMER	Usine de biométhanisation	n/d	n/d	25 000
Co-éco	Écocentre de Rivière-du-Loup	1 094	1 094	1 200
Co-éco	Écocentre de Saint-Hubert de Rivière-du-Loup	101	101	1000
Ville de Rivière-du-Loup	Lieu d'enfouissement technique	24 465	46 897	50 000

¹⁰² Cette projection implique que la valorisation énergétique soit reconnue par le MDDELCC.

Tableau 4-5. Installations de traitement privées dont la capacité est inconnue

Gestionnaire	Installation de traitement	Quantité actuelle ¹⁰³ (tonnes)
Récupération Rivière-du-Loup et KRTB enr	Centre de tri des matières recyclables	1 132
Les Cultures J. Pelletier	Plate-forme de compostage	0
Gestion P.R. Michaud (Tourbière Michaud enr.)	Plate-forme de compostage	275
Campor Environnement inc.	Centre de gestion et de déshydratation des boues	n/d
Campor Environnement inc.	Centre d'entreposage et de compostage de résidus de papetières et de scieries	n/d
Campor Environnement inc.	Site d'entreposage et de traitement de matières dangereuses	n/d
Papetière F.F. Soucy inc.	Chaudière à biomasse	11 110
Conteneurs KRT inc.	Centre de tri des matériaux secs	6 000
3091-8155 Québec inc. (Tamisage Rivière-du-Loup)	Site de concassage d'agrégats	n/d
Ministère des Transports	Site de concassage d'agrégats	n/d
Co-éco	Écocentre de Rivière-du-Loup	1 094
Co-éco	Écocentre de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup	101
Acier Martin Bastille	Site de récupération de métaux	n/d

4.3.3 Besoins en élimination pour 2020

En 2013, il y a eu 34 113 tonnes de matières éliminées dans la MRC, soit 968 kg/habitant. En atteignant les objectifs de réduction des déchets, on retire plus du quart des matières éliminées. On anticipe donc un total de 24 515 tonnes éliminées en 2020, soit 695 kg/habitant.

¹⁰³ De matières provenant de la MRC de Rivière-du-Loup. Ces infrastructures traitent aussi des matières en provenance des MRC environnantes.

Tableau 4-6. Besoins en élimination actuels et futurs

Type de matière	Éliminées en 2013 (tonnes)	Taux de récupération 2013 (%)	Éliminées en 2020 (tonnes)	Taux de récupération 2020 (%)
Papier et carton	3 471	51 %	0	100 %
Plastique, verre et métal	3 226	15 %	2 651	30 %
Résidus verts	1 741	24 %	1 153	50 %
Résidus alimentaires	5 169	0 %	2 591	50 %
Boues de fosses septiques	0	100 %	80	90 %
Boues d'étangs aérés	250	50 %	50	90 %
Industrie transformation alimentaire	3 687	54 %	2 429	70 %
Combustible papetière ¹⁰⁴	8 173	26 %	0	100 %
Autres organiques	2 847	0 %	2 847	0 %
Béton, brique et asphalte	114	97 %	113	97 %
Résidus de CRD du bâtiment	539	66 %	472	70 %
Encombrants et autres	4 896	34 %	2 980	60 %
Total (tonnes)	34 113	38 %	24 515	71 %
Total (kg/habitant)	968 kg/hab		695 kg/hab	

4.3.4 Droit de regard

Le droit de regard est un pouvoir conféré aux MRC par la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE, art. 53.9). L'objectif du droit de regard est d'assurer une durée de vie suffisante aux infrastructures d'enfouissement existantes. Cette mesure vise également à éviter la mise en place d'installations d'élimination qui ne seraient pas utiles et nécessaires à la MRC de Rivière-du-Loup, ou qui seraient l'objet d'un problème d'acceptabilité sociale.

Le souhait de la MRC d'utiliser le droit de regard est mentionné dans le Plan de gestion des matières résiduelles 2004. Cependant, comme aucune quantité maximale n'y est précisée et que le droit de regard n'a pas été concrétisé par un règlement, il n'a donc jamais été applicable. En effet, pour être effective, cette mesure doit faire l'objet d'un règlement adopté par la MRC. Une fois adopté, ce règlement s'applique aux prochains certificats d'autorisation émis par le MDDELCC, et non à ceux déjà en vigueur.

¹⁰⁴ Idem que note précédente.

Toutefois, la MRC est consciente qu'il est nécessaire de traiter des matières en provenance de l'extérieur du territoire pour assurer la viabilité financière du lieu d'enfouissement. C'est pourquoi les déchets de cinq MRC sont présentement éliminés au LET de Rivière-du-Loup. Offrir ce service aux municipalités de l'extérieur du territoire facilite aussi l'obtention de nouveaux clients pour l'usine de biométhanisation. Cette infrastructure fraîchement mise en marche nécessite également une clientèle plus large que celle de la MRC de Rivière-du-Loup. C'est pourquoi les MRC de La Mitis et de La Matapédia sont desservies par le LET depuis 2015 (tableau 4-7).

Tableau 4-7. Clientèle actuelle du lieu d'enfouissement technique

Provenance des matières	Quantités réelles	Quantités prévues
	2013 (tonnes)	2015 (tonnes)
MRC de Rivière-du-Loup	26 615	21 795
MRC de Kamouraska	11 888	9 980
MRC des Basques	5 337	4 869
MRC de La Haute-Gaspésie	3 055	663
MRC de La Mitis	0	5 350
MRC de La Matapédia	0	4 720
Total	46 897	47 377

L'importation de matières organiques va donc de pair avec l'importation de déchets. C'est pourquoi l'établissement d'une quantité maximale de déchets tiendra compte de l'objectif d'obtenir les 25 000 tonnes/an de matières organiques nécessaires au fonctionnement à pleine capacité de l'usine de biométhanisation. On considère que les matières acceptées à l'usine sont en grande majorité des résidus alimentaires et on estime que ceux-ci représentent 36 % des déchets domestiques¹⁰⁵. Dans le cas idéal où tous les résidus alimentaires seraient acheminés à l'usine (taux de participation de 100 %), la capacité actuelle du site d'enfouissement de 50 000 tonnes est suffisante pour desservir la population actuelle qui est cliente de l'usine (tableau 4-8).

Partant de l'hypothèse plus conservatrice que la moitié des résidus alimentaires sont acheminés à l'usine (taux de participation de 50 %), il faudrait doubler la clientèle de l'usine pour obtenir 25 000 tonnes de matières organiques. Il faudrait donc aussi doubler la capacité d'enfouissement pour répondre aux besoins de cette clientèle et donc atteindre 100 000 tonnes de capacité d'enfouissement.

¹⁰⁵ Recyc-Québec et Éco Entreprises Québec, *Caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel au Québec 2006-2007 - Rapport de projet*, 2007.

Tableau 4-8. Quantité requise pour l’approvisionnement de l’usine de biométhanisation

Type de résidus	Destination	Proportion ¹⁰⁶ (%)	100 % des résidus alimentaires (tonnes)	50 % des résidus alimentaires (tonnes)
Résidus alimentaires	Usine de biométhanisation	36 %	25 000 ¹⁰⁷	25 000
Résidus verts	Compostage domestique Dépôts municipaux Collectes saisonnières	9 %	6 250	12 500
Déchets	Lieu d’enfouissement technique	55 %	38 194	101 388
Gisement total	n/a	100 %	69 444	138 888

Bien entendu, la clientèle des industries, commerces et institutions peut changer ce rapport et fournir un apport de matières organiques important tout en acheminant moins de déchets au LET. Des MRC pourraient aussi être clientes de l’usine de biométhanisation sans pour autant être clientes du LET. Malgré tout, il demeure incertain que les limites actuelles annuelles d’enfouissement permettent d’obtenir suffisamment de clients pour fournir l’usine de biométhanisation en matières organiques.

C’est pourquoi la MRC choisi de limiter à 75 000 tonnes les matières résiduelles enfouies en provenance de l’extérieur de son territoire, en plus des 25 000 tonnes provenant de la MRC, pour un total de 100 000 tonnes. Cette quantité est suffisante pour assurer l’approvisionnement de l’usine de biométhanisation, tout en protégeant la région contre une importation trop importante de déchets. Si nécessaire, cette limite permettra d’enfouir le double des déchets acheminés par les clients actuels du LET. Cette marge est donc amplement suffisante pour les augmentations anticipées de leurs besoins. Il est important de souligner que l’augmentation du nombre de clients au LET n’est pas un objectif en soit. Enfouir davantage de déchets provenant de l’extérieur de la MRC est une avenue qu’il est important de rendre possible, seulement dans l’éventualité que davantage de clients sont nécessaires pour approvisionner l’usine de biométhanisation.

¹⁰⁶ *Ibid.*

¹⁰⁷ Certificat autorisation MDDELCC no 401095030.

5. Diagnostic et plan d'action

Ce chapitre présente les mesures proposées pour l'atteinte des objectifs régionaux du Plan de gestion des matières résiduelles. Pour chaque catégorie de matières, un rappel des objectifs provinciaux et régionaux est fait, puis un diagnostic est posé relativement à la gestion actuelle. Des mesures spécifiques sont proposées pour atteindre les objectifs régionaux. Le détail de ces mesures est présenté dans l'annexe A.

Cinq grands moyens d'action permettent de faire augmenter ou de mesurer le taux de valorisation pour atteindre chacun des objectifs :

- Acquisition de données
- Services municipaux
- Sensibilisation
- Tarification incitative
- Règlementation

Tout au long du plan d'action, l'expression *outils d'information* est utilisée pour désigner divers éléments, notamment la ligne d'information téléphonique, les documents imprimés et les projections, les journaux hebdomadaires et mensuels, la radio, la télévision, Internet et les médias sociaux.

Les outils d'information seront généralement produits par la MRC. Toutefois, leur diffusion sera parfois faite en collaboration avec les municipalités, particulièrement pour les documents en papier. Lorsque les documents régionaux nécessiteront une adaptation locale, du service-conseil sera offert par la MRC aux municipalités à cet effet.

Pour les services qui sont en place depuis plusieurs années, comme la collecte des matières recyclables, il est nécessaire d'appuyer la sensibilisation par d'autres mesures incitatives. En effet, les efforts de sensibilisation sont incontournables pour maintenir le taux de récupération, mais il y a un plafonnement des résultats au-delà d'un certain point¹⁰⁸. Des mesures réglementaires et des mesures de tarification incitative sont donc essentielles, particulièrement pour favoriser la participation de l'entreprise privée.

Ainsi, plusieurs mesures du plan d'action prévoient des modifications aux règlements municipaux, dont le règlement de collecte et le règlement de taxation. Des indications sur les devis d'appels d'offres pour la collecte et le traitement des matières sont également données. Dans chaque situation, la MRC offrira du service-conseil aux municipalités pour l'ajustement de leurs documents.

¹⁰⁸ Éco Entreprises Québec, *Les bonnes pratiques de la collecte sélective*, 2008.

Les échéances des contrats de collecte sont diverses selon les municipalités. Conséquemment, les mesures reliées au devis débiteront à des années différentes selon les municipalités. L'indication *Année 1* dans le plan d'action réfère donc à l'année d'échéance du contrat de collecte pour chaque municipalité (tableau 5-1). Pour les municipalités dont l'échéance du contrat est en 2015, l'année 1 sera à l'échéance du prochain contrat de collecte.

Tableau 5-1 Année 1 des mesures reliées au renouvellement des contrats de collecte

Municipalités	Année 1
Saint-Cyprien	n/a (régie interne)
Saint-Arsène, Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup	2016
St-Antonin, Saint-François-Xavier-de-Viger, Saint-Paul-de-la-Croix	2017
L'Isle-Verte, Saint-Épiphanie, Saint-Modeste	2018
Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, Cacouna, Notre-Dame-du-Portage	2019
Rivière-du-Loup	2020

5.1 Matières recyclables

Objectifs

L'objectif provincial est de recycler 70 % du papier, du carton, de plastique, du verre et du métal. Un bannissement de l'élimination du papier et du carton est également prévu par le gouvernement.

Les matières recyclables du secteur résidentiel sont valorisées à hauteur de 64 %. La MRC vise conséquemment l'atteinte des objectifs gouvernementaux d'ici 2020. Les données sont peu connues pour les matières des industries, commerces et institutions, de même que celles issues du secteur de la construction, rénovation et démolition. Ce sera donc un défi de mieux définir la contribution de ces secteurs afin d'orienter les mesures de réduction des déchets qui leur sont destinées.

Diagnostic

Certains immeubles à logements n'ont pas accès à la collecte des matières recyclables ou y ont accès seulement sur une base volontaire. Bien que tous desservis, plusieurs industries, commerces et institutions (ICI) ne participent pas à ce service. Les services municipaux n'incluent pas la récupération des plastiques agricoles. Pourtant, des opportunités de recyclage sont récemment devenues disponibles à cet effet.

La MRC est aussi l'hôte d'une population saisonnière importante composée de villégiateurs et de touristes. Les défis liés à cette situation sont l'augmentation estivale de la génération des matières résiduelles et la méconnaissance des services offerts par le public de passage. Cette

problématique est importante pour les municipalités riveraines du fleuve, en particulier à Notre-Dame-des-Sept-Douleurs.

Le papier est récupéré dans les bureaux municipaux et les institutions scolaires depuis les tous débuts de la collecte des matières recyclables. Cependant, les lieux publics de ces institutions sont moins bien desservis en équipements de récupération pour les contenants d'aliments et de boissons. Pourtant, la main d'œuvre pour vider ces contenants est admissible au régime de compensation pour la collecte sélective. De plus, la *Table pour la récupération hors-foyer* rembourse 70% des coûts d'achat des contenants. Elle finance également des activités de sensibilisation réalisées par les établissements membres du Regroupement des maisons de jeunes du Québec. Ces deux volets du programme se terminent le 31 décembre 2016. C'est pourquoi ce projet sera mis en œuvre dès la première année du PGMR. Malheureusement, ces programmes ne s'appliquent pas aux institutions scolaires. De plus, la fiscalité municipale ne permet pas la mise en place d'une tarification incitative envers les établissements gouvernementaux.

Tableau 5-2. Mesures du plan d'action : collecte des matières recyclables

5.1.1	Immeubles à logements et ICI : les desservir et les outiller
5.1.2	Population saisonnière : faciliter sa participation
5.1.3	Lieux publics municipaux et scolaires : les équiper de contenants de récupération

5.2 Matières organiques

Objectifs

L'objectif provincial est de valoriser 60 % des matières organiques, incluant les boues municipales. La MRC vise d'atteindre cet objectif, bien que son taux de valorisation n'était que de 9 % en 2013. Afin d'y parvenir, la MRC dessert 99.9 % de sa population par une collecte porte-à-porte des matières organiques depuis 2015. Ces matières sont traitées à l'usine de biométhanisation située à Cacouna.

La MRC se donne également des cibles de participation par secteur pour la collecte des matières organiques. Ces données seront facilement disponibles puisque les bacs bruns sont équipés de transpondeurs électroniques. Des actions de sensibilisation sont prévues afin d'amener la participation de 75 % des résidences et des industries, commerces et institutions. Cet objectif est de 50 % des unités d'occupation pour les immeubles à logement. Des mesures distinctes sont prévues pour certains résidus verts qui ne sont pas inclus dans la collecte des bacs bruns.

Concernant les boues, la MRC entend mettre en place des mesures afin que les boues provenant l'ensemble du territoire soient valorisées. Le principal défi concernant les boues, est l'obtention de données relativement à leur destination et à leur mode de traitement.

Diagnostic

Une campagne de sensibilisation intensive a été menée en 2015 par Co-éco au sujet de la collecte des bacs bruns. Cette campagne nommée *Une collecte qui carbure!* fait la promotion d'un tout nouveau service pour la presque totalité de la population. Cette campagne se poursuivra de façon évolutive à chaque année jusqu'en 2020, afin d'atteindre les objectifs régionaux de participation. La MRC entend privilégier les mesures de sensibilisation et d'acquisition de données et non les mesures règlementaires durant cette période. En effet, la nouveauté du service rend nécessaire un accompagnement positif propice à l'acceptabilité sociale du projet.

Certains résidus verts sont acceptés par la collecte de matières organiques : les mauvaises herbes, leurs fleurs, les plantes potagères et celles d'intérieur. Toutefois, les branches et les feuilles en sont exclues. En effet, les matières ligneuses sont trop longues à digérer par le procédé de biométhanisation et causent des problèmes mécaniques à l'usine. De plus, le gazon a été exclu de la collecte pour inciter les citoyens à le laisser au sol. Les résidus verts qui sont exclus de la collecte peuvent toutefois être acheminés aux écocentres par les citoyens et à d'autres dépôts municipaux. Bien qu'une plate-forme de compostage ayant les autorisations requises soit présente sur le territoire, le traitement sur place sera préconisé pour réduire le transport et les coûts.

Les boues municipales sont valorisées de façon très épisodique, avec une moyenne de 13 ans entre les vidanges. Conséquemment, les municipalités ne développent pas une expertise à ce sujet. Les boues de fosses septiques ne sont gérées que par quatre municipalités.

Tableau 5-3. Mesures du plan d'action : matières organiques

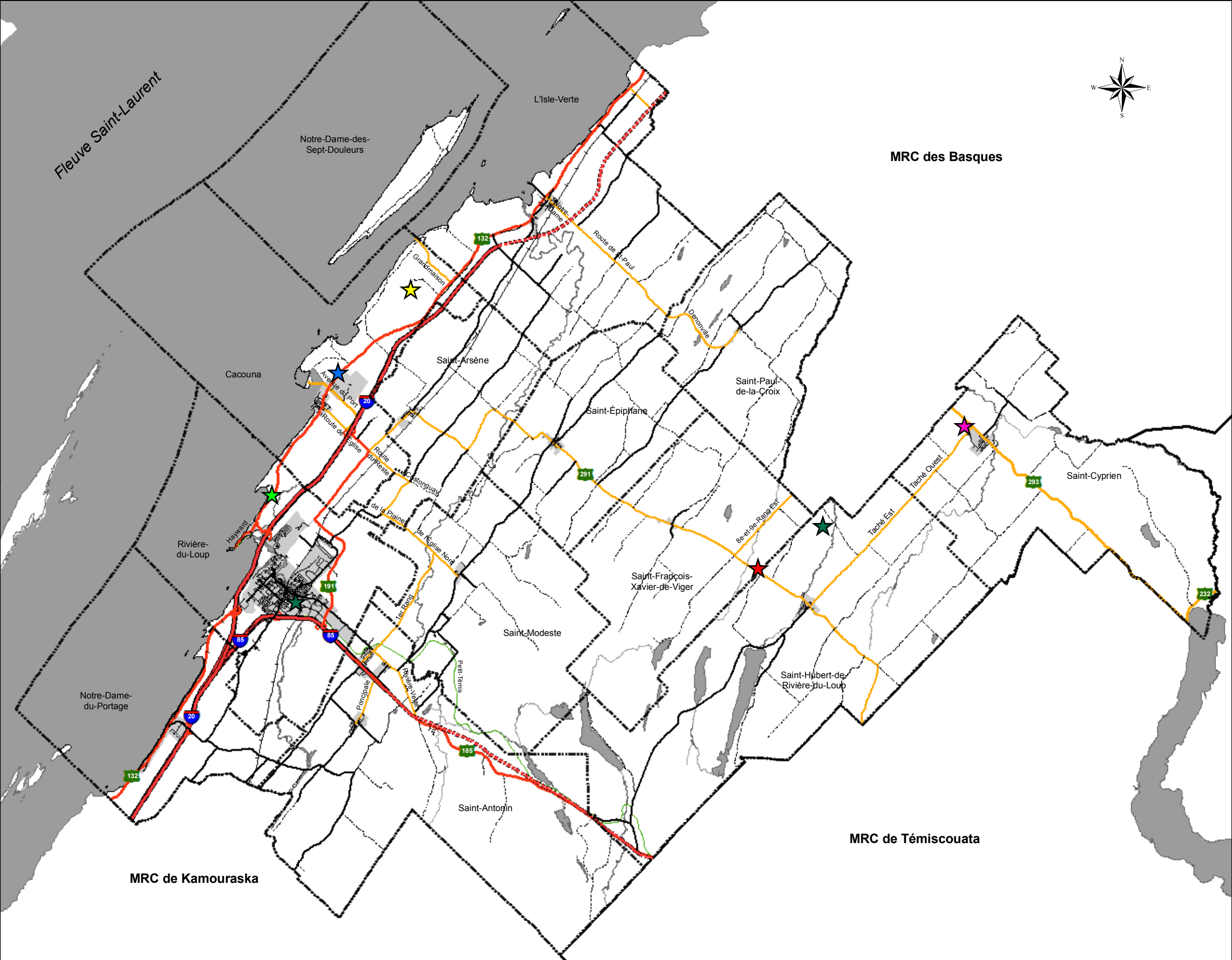
5.2.1	Collecte des bacs bruns : sensibiliser intensivement la population
5.2.2	Résidus verts : favoriser leur gestion locale
5.2.3	Boues municipales et boues de fosses septiques : les valoriser à 100 %

5.3 Résidus de construction, rénovation et démolition (CRD)

Objectifs

L'objectif provincial est de valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte. Globalement, il est visé de trier à la source ou d'acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de CRD (construction, rénovation et démolition) du segment du bâtiment. Un bannissement de l'élimination du bois, annoncé par le gouvernement pour 2013, se fait toujours attendre pour stimuler la récupération de cette matière.

Les données disponibles indiquent que ces objectifs sont déjà dépassés, mais elles sont malheureusement insuffisantes pour s'y fier totalement. Toutefois, la présence d'une industrie du recyclage florissante sur le territoire laisse présager un taux de valorisation élevé pour la



Plan de gestion des
matières résiduelles

Lieux de dépôts

Carte 5-1

Lieux de dépôt

- ★ Encombrants métalliques
Acier Martin Bastille inc.
- ★ Véhicules hors d'usage
Ti-Coeur Pièces d'Autos
- ★ Véhicules hors d'usage
G.R.D. pièces d'autos inc.
- ★ Véhicules hors d'usage
Garage Julien Lebel
- ★ Déchets
Ville de Rivière-du-Loup
- ★ Résidus de construction, rénovation
et démolition
Co-Éco

1: 200 000



Service de l'aménagement du territoire
août 2015

région, contribuant ainsi largement à l'objectif provincial. C'est ce qui permet de viser la desserte de 100 % des générateurs de bois du territoire. La MRC croit que la totalité des industries, commerces et institutions Résidus CRD des citoyens: compléter les services offerts

Diagnostic

Les résidus de CRD des citoyens sont récupérés aux deux écocentres de la MRC. Ceux-ci sont largement utilisés par la population depuis de nombreuses années, avec plus de 12 000 visites par an. Pourtant, bien que ces services soient disponibles, des dépôts sauvages sont encore trouvés régulièrement par les municipalités¹⁰⁹. Plusieurs citoyens continuent aussi d'acheminer des matières résiduelles directement au LET (lieu d'enfouissement technique). De plus, pour six municipalités de l'est de la MRC, les citoyens utilisent davantage le LET que les écocentres (tableau 5-4.). Le LET est en effet géographiquement plus avantageux pour les citoyens de certaines de ces municipalités (carte 5-1). Il faut souligner que la disposition de déchets au LET est gratuite pour les citoyens alors qu'il y a des frais à l'écocentre. La présence de citoyens au LET pose aussi des problèmes de sécurité et des complications logistiques. Malheureusement, les mêmes problématiques sont présentes à l'écocentre de Rivière-du-Loup. Le transfert de la clientèle du LET dépasse donc actuellement la capacité d'accueil de l'écocentre.

**Tableau 5-4. Municipalités utilisant davantage le LET que les écocentres
(achalandage exprimé en chargements de remorque/1000 habitants)**

Municipalités	Achalandage LET ¹¹⁰	Distance du LET (km)	Achalandage Écocentres ¹¹¹	Distance de l'écocentre (km)
Cacouna	216	12	33	14
L'Isle-Verte	245	11	6	30
Notre-Dame-des-Sept-Douleurs	122	23	0	42
Saint-Arsène	71	19	30	14
Saint-Épiphanie	59	24	40	19
Saint-Paul-de-la-Croix	44	26	24	28

D'autre part, les résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) des entrepreneurs et des industries, commerces et institutions (ICI), sont souvent traités par des recycleurs privés lorsque les volumes le justifient. Toutefois, lorsque ces entreprises et institutions ont de faibles volumes de matières à disposer, ceux-ci ne sont ni admissibles aux écocentres de la MRC, ni acceptés par les recycleurs. Ils sont donc acheminés directement au lieu d'enfouissement

¹⁰⁹ Information rapportée par les directeurs(trices) généraux(ales) des municipalités.

¹¹⁰ Ville de Rivière-du-Loup, *Lieu d'enfouissement technique - Rapport annuel 2013, 2014*.

¹¹¹ Co-éco, *Rapport d'activité 2013 Écocentres MRC de Rivière-du-Loup, 2014*.

technique ou disposés dans la collecte municipale des déchets. Les municipalités, comme les autres institutions, n'ont pas accès aux écocentres puisque ce service est uniquement destiné aux citoyens. Cette situation est particulière, étant donné que les écocentres sont construits sur des terrains municipaux et qu'ils sont financés par les municipalités.

Tableau 5-5. Mesures du plan d'action : résidus de construction, rénovation et démolition

5.3.1 Résidus CRD des citoyens : compléter les services déjà offerts

5.3.2 Résidus CRD des entrepreneurs et des ICI : étendre les services à ce secteur

5.4 Réduction à la source et réemploi

Objectifs

Le plan de gestion des matières résiduelles doit contenir des mesures se rapportant au réemploi et à la réduction à la source. Ces projets doivent prendre appui sur les principes de l'économie sociale.

L'objectif de la MRC est de rendre disponible les biens réutilisables qui sont gérés dans le flux des activités municipales de gestion des matières résiduelles. Elle souhaite ainsi répondre aux besoins de ses citoyens. Son rôle à cet égard est de faciliter l'émergence de projets concertés entre tous les acteurs de la communauté.

Le monde municipal aura aussi un rôle de facilitateur dans le cadre de l'émergence de l'économie circulaire. En effet, les municipalités occupent une position privilégiée pour orienter le flux des matières entre les acteurs industriels, favoriser la concertation avec les institutions de recherche et d'enseignement et les entrepreneurs en recyclage, sensibiliser la population à une consommation responsable, favoriser la mise en place d'une industrie engagée dans l'éco-conception de ses produits, etc.

Diagnostic

Les collectes d'encombrants municipales sont présentement acheminées au lieu d'enfouissement technique. Pourtant, elles comprennent une très grande majorité de matières ayant un potentiel de valorisation. Qui plus est, plusieurs de ces matières ont le potentiel d'être réutilisées telles quelles ou avec des réparations mineures. Avec le vieillissement de la population, c'est parfois des ménages entiers qui sont mis aux rebuts lors du décès d'une personne habitant encore à la maison.

Un projet pilote de récupération de meubles est en cours depuis 2013 dans les écocentres de la MRC. Le succès de ce projet est tel, que les services offerts ont dû être réduits, l'infrastructure étant insuffisante pour supporter l'achalandage de façon sécuritaire. Ce projet vise à combler un vide, puisqu'il n'y a pas d'autre organisation offrant la vente de meubles usagés sur le territoire. Il y a cependant plusieurs commerces ou organismes qui œuvrent dans la récupération du

textile. Ces derniers n'ont toutefois pas de structure commune pour disposer de l'importante proportion de matériel invendu.

Un inventaire des intrants et des extrants de diverses entreprises a été réalisé en 2010 par le Centre de transfert technologique en écologie industrielle (CTTÉI) sur le territoire de la MRC. Ce projet est une collaboration de la Ville de Rivière-du-Loup, de la Corporation Industrielle, Technologique et Économique (CITÉ) de Rivière-du-Loup et du Centre local de développement de la MRC de Rivière-du-Loup. L'objectif était d'identifier des symbioses industrielles potentielles, où les extrants rejetées par une entreprise ont le potentiel d'être utilisées par une autre. On a ainsi identifié 101 offres et demandes concernant les matières résiduelles, l'eau et l'énergie. Il en est ressorti 58 synergies potentielles sur le territoire, en plus de 15 synergies complémentaires avec d'autres MRC, pour un total de 73. Dans son rapport remis en 2011, Le CTTÉI recommande de poursuivre la démarche globale de synergie qui a été enclenchée.

Tableau 5-6. Mesures du plan d'action : réduction à la source et réemploi

5.4.1	Collectes d'encombrants : les acheminer aux écocentres
5.4.2	Meubles et textiles : les rendre disponibles aux citoyens
5.4.3	Économie circulaire : favoriser son émergence

5.5 Matières résiduelles éliminées

Objectifs

L'objectif du gouvernement est de réduire à moins de 700 kg/personne par année les matières résiduelles éliminées pour l'ensemble de la province, tous secteurs confondus.

La MRC vise d'atteindre l'objectif provincial. En effet, les matières enfouies en 2013 en provenance du territoire sont en moyenne de 694 kg/habitant par année. La mise en place de la collecte des matières organiques à elle seule permettra sans aucun doute de descendre sous le seuil visé, sans compter les autres mesures prévues au plan de gestion des matières résiduelles. Maintenant que les services sont en place, leur efficacité sera d'autant plus accrue si les citoyens et les entreprises comprennent qu'ils ont un avantage économique à les utiliser.

Diagnostic

Le coût à la tonne de l'enfouissement est plus élevé que les autres modes de gestion des matières résiduelles. Pourtant, cette information n'est pas bien connue du grand public, n'est pas distinguée dans la plupart des contrats de collecte et ne transparait pas toujours dans la comptabilité municipale. En effet, les coûts de collecte et de traitement des matières recyclables sont compensés en majeure partie par les entreprises en vertu du *Règlement sur la compensation des services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation des matières résiduelles* (Q-2, r. 10). Les matières organiques, quant à elles, sont traitées à un coût 7 % moins élevé que celui de l'enfouissement. Pour opérer les écocentres, transport et

traitement inclus, le coût par tonne est comparable à celui de l'enfouissement, avant qu'on y ait ajouté le transport. De plus, les sommes reçues du *Programme de redistribution des redevances pour l'élimination de matières résiduelles* sont d'autant plus élevées que les quantités de matières enfouies diminuent.

Avec l'introduction de la collecte des matières organiques, il deviendra possible de diminuer la fréquence de collecte des déchets puisque les matières odorantes ne devraient plus être dans le bac à déchets. La mise en place des collectes d'encombrants sur appel et une meilleure desserte du territoire par les écocentres justifient de limiter la quantité de déchets autorisée par collecte pour chaque résidence.

Tableau 5-7. Mesures du plan d'action : matières résiduelles éliminées

5.5.1	Enfouissement : faire connaître les coûts réels
5.5.2	Collecte des déchets : en faire moins et taxer à l'utilisation

CONCLUSION

Depuis l'entrée en vigueur de son premier *Plan de gestion des matières résiduelles* en 2004, le territoire de la MRC Rivière-du-Loup a progressé vers l'atteinte des objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*. De nombreuses mesures de récupération ont été mises en place, grâce à des actions individuelles et collectives des municipalités, sans oublier les initiatives des entreprises privées. La MRC y a joué un important rôle de concertation en collaboration avec Co-éco, entre autres pour les écocentres et les matières organiques.

Le *Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020* propose un plan d'action réaliste afin d'atteindre les objectifs de récupération pour les matières recyclables, les matières organiques et les résidus de construction, rénovation et démolition. Ces mesures touchent bien entendu la sensibilisation, mais aussi le contenu des devis de collecte et de traitement, la tarification et la réglementation.

Un inventaire détaillé a été réalisé pour les matières résiduelles du secteur résidentiel. Toutefois, l'inventaire présenté dans ce document est incomplet à certains égards, par manque de collaboration de la part de certaines entreprises privées. Des démarches se poursuivront donc pour obtenir davantage de transparence de la part de l'industrie de la récupération.

Le territoire possède déjà la plupart des infrastructures pour mener à bien sa mission de réduction des déchets. Les seules nouvelles immobilisations prévues au plan d'action sont un écocentre au lieu d'enfouissement technique et une ressourcerie à Rivière-du-Loup. Le traitement des biens réutilisables pourra ainsi être intégré au réseau d'écocentres existants.

Au-delà de la mise en place d'équipements, il faut continuer de mobiliser l'ensemble des acteurs sans relâche par des activités de sensibilisation. Le secteur des industries, commerces et institutions est particulièrement visé par plusieurs mesures. C'est pourquoi la MRC propose une gestion exemplaire des matières résiduelles générées par les activités municipales, incluant l'administration, la voirie et l'entretien des bâtiments. Ainsi, les municipalités auront la légitimité d'exiger le même effort aux entreprises privées et aux institutions.

ANNEXES

ANNEXE A – FICHES DESCRIPTIVES DES MESURES PROPOSÉES



MESURE n° 1 Desservir et outiller les immeubles à logements et ICI

Objet

Bien que tous desservis, plusieurs industries, commerces et institutions (ICI) et immeubles à logements ne participent pas à la collecte sélective. Les services municipaux n'incluent pas la récupération des plastiques agricoles. Pourtant, des opportunités de recyclage sont récemment devenues disponibles à cet effet.

Objectif du PGMR

- 1- Valoriser 70% des matières recyclables tous secteurs confondus
- 2- Valoriser 100 % du papier-carton
- 3- Connaître les quantités de matières recyclables générées et valorisées par les secteurs ICI et CRD

Orientation du PGMR

Sensibilisation soutenue de tous les secteurs : résidentiel, ICI et CRD
Uniformisation des services et de la réglementation sur l'ensemble de la MRC

Matière(s) visée(s)

Matières recyclables

Générateur(s) visé (s)

Résidentiel et ICI

Enjeu de mise en œuvre

Nécessite l'achat de conteneurs par les propriétaires
Les municipalités ne sont pas toutes desservies par la collecte des conteneurs

Responsable

Municipalités

Collaborateurs

MRC

Moyens

Année 1 – Services municipaux : Les devis de collecte des municipalités prévoient la desserte de tous les immeubles à logements. Au choix des municipalités, le service sera offert par conteneurs ou par bacs roulants seulement. Les devis spécifieront que la location de conteneurs ou leur achat par versements mensuels/annuels seront offerts par les entrepreneurs directement aux ICI et immeubles à logements. Les municipalités pourront aussi choisir de fournir les contenants si elles le désirent.

Année 2 – Sensibilisation : Une tournée de sensibilisation porte-à-porte sera effectuée dans les immeubles à logements et les ICI.

Année 2 – Réglementation : L'obligation de participation sera inscrite dans les règlements municipaux de collecte des matières résiduelles. La participation sera volontaire pour la première année, puis obligatoire par la suite.

2016 – Services municipaux : Un projet-pilote de collecte des plastiques agricoles sera réalisé par un groupe de municipalités volontaires. Des démarches seront faites pour obtenir un remboursement de ces coûts en vertu du *Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles*. Des outils et des séances d'information seront réalisés en collaboration avec l'Union des producteurs agricoles.

Résultats

Sensibilisation de la population et des ICI
Hausse du taux de récupération
Augmentation de la subvention relative aux redevances à l'enfouissement (MDDELCC)
Remboursement à 85 % des dépenses pour la desserte des contenants et le traitement des matières

Budget

Stagiaires et étudiants
Achat de conteneurs s'il y a lieu



Objet

La MRC est l'hôte d'une population saisonnière importante composée de villégiateurs et de touristes. Cette réalité est importante pour les municipalités riveraines du fleuve, en particulier Notre-Dame-des-Sept-Douleurs.

Objectif du PGMR

- 1- Valoriser 70% des matières recyclables tous secteurs confondus
- 2- Valoriser 100 % du papier-carton
- 3- Connaître les quantités de matières recyclables générées et valorisées par les secteurs ICI et CRD

Orientation du PGMR

Sensibilisation soutenue de tous les secteurs : résidentiel, ICI et CRD
Mise en place d'avantages financiers pour inciter au respect des 3RV-E

Matière(s) visée(s)

Matières recyclables

Générateur(s) visé (s)

ICI

Enjeu de mise en œuvre

Augmentation estivale de la génération des matières résiduelles
Méconnaissance du public de passage à propos des services offerts

Responsable

Municipalités

Collaborateurs

Gestionnaires d'établissements touristiques, MRC, Recyc-Québec (programme *ICI on recycle!*)

Moyens

Année 2 – Sensibilisation : Du service-conseil sera offert aux établissements touristiques pour l'obtention de la certification *ICI on recycle!* de Recyc-Québec.

Année 3 - Tarification incitative : Les règlements de taxation des municipalités prévoient un crédit de taxes pour les établissements touristiques, en fonction de leur niveau de certification au programme *ICI on recycle!* de Recyc-Québec.

Résultats

Sensibilisation de la population
Hausse du taux de récupération
Augmentation de la subvention relative aux redevances à l'enfouissement (MDDELCC)
Remboursement à 85 % des dépenses pour la desserte des contenants et le traitement des matières recyclables

Budget

Coûts d'inscription programme *ICI on recycle!*
Service-conseil
Crédits de taxes



MESURE n° 3

Équiper de contenants de récupération les lieux publics municipaux et scolaires

Objet

Le papier est récupéré dans les bureaux municipaux et les institutions scolaires, cependant, les lieux publics de ces institutions sont moins bien desservis en équipements de récupération. Pourtant, l'achat des contenants, la collecte des matières et la sensibilisation sont subventionnés.

Objectif du PGMR

- 1- Valoriser 70% des matières recyclables tous secteurs confondus
- 2- Valoriser 100 % du papier-carton
- 3- Connaître les quantités de matières recyclables générées et valorisées par les secteurs ICI et CRD

Orientation du PGMR

Sensibilisation soutenue de tous les secteurs : résidentiel, ICI et CRD
Gestion exemplaire des matières résiduelles générées par les activités municipales
Uniformisation des services et de la réglementation sur l'ensemble de la MRC

Matière(s) visée(s)

Matières recyclables

Générateur(s) visé (s)

Résidentiel et ICI

Enjeu de mise en œuvre

Pas de programme de financement pour le milieu scolaire

Action à mettre en place en 2016, alors que les municipalités n'ont pas prévu de budget à cet effet
La fiscalité municipale ne permet pas la mise en place d'une tarification incitative envers les établissements gouvernementaux

Responsable

Municipalités, commissions scolaires et écoles

Collaborateurs

MRC, Maison des jeunes, Éco Entreprises Québec (programme Ambassadeurs de la collecte sélective et programme Aires publiques municipales)
Recyc-Québec (programme Compensation pour la collecte sélective)

Moyens

2015 – Sensibilisation : Des activités de sensibilisation seront réalisées par des jeunes au sujet de la récupération dans les lieux publics municipaux. Ces activités seront réutilisées dans les écoles secondaires par la suite.

2016 – Services municipaux : Les municipalités équiperont l'ensemble des lieux publics municipaux de contenants de récupération des matières recyclables, de façon à ce que chaque poubelle soit accompagnée d'un contenant de récupération. Les devis d'entretien des lieux publics municipaux comprendront un coût distinct au bordereau pour l'entretien des contenants de récupération.

2017 – Sensibilisation : Les progrès réalisés dans les lieux publics municipaux seront mesurés et montrés en exemple par la MRC aux gestionnaires d'institutions scolaires. Du financement sera recherché par la MRC pour l'achat de contenants et pour réaliser des activités de sensibilisation auprès des élèves.

Résultats

Hausse du taux de récupération

Augmentation de la subvention relative aux redevances à l'enfouissement

Remboursement à 85 % des dépenses pour la desserte des contenants et le traitement des matières

Remboursement de 70 % du coût d'achat des contenants

Budget

30 % du coût d'achat de contenants de récupération



MESURE n° 4

Sensibiliser intensivement la population sur la collecte des bacs bruns

Objet

Une campagne de sensibilisation intensive a été menée en 2015 par Co-éco sur le territoire de cinq MRC pour le démarrage de la collecte des bacs bruns. Cette campagne nommée *Une collecte qui carbure!* se poursuivra de façon évolutive d'ici 2020.

Objectif du PGMR

- 1- Desservir plus de 99% du territoire par la collecte des matières organiques
- 2- Assurer la participation de 75 % des résidences et des ICI, et 50 % des multilogements à la collecte des matières organiques
- 3- Valoriser les boues municipales et industrielles, ainsi que les boues de fosses septiques de 100 % du territoire

Orientation du PGMR

Sensibilisation soutenue de tous les secteurs : résidentiel, ICI et CRD
Concertation avec les MRC limitrophes et à l'échelle du Bas-Saint-Laurent

Matière(s) visée(s)

Matières organiques

Générateur(s) visé (s)

Résidentiel et ICI

Enjeu de mise en œuvre

Nouveau service
Acceptabilité sociale
Concertation des actions de communication

Responsable

Co-éco

Collaborateurs

SÉMER (usine de biométhanisation), Ville de Rivière-du-Loup, municipalités, MRC clientes de l'usine (Rivière-du-Loup, Kamouraska, Les Basques, La Mitis, La Matapédia)

Moyens

2016 - Sensibilisation : Co-éco mettra en branle une grande tournée porte-à-porte permettant la rencontre avec les citoyens durant l'été. Elle réalisera des activités dans les écoles et poursuivra le service-conseil avec les industries, commerces et institutions et les gestionnaires d'immeubles à logements. La présence médiatique se poursuivra, à la radio, la télévision et dans les journaux.

2017 à 2020 - Sensibilisation : Les retombées des actions de sensibilisation seront étudiées par un groupe de travail formé des agents de communication des principales villes et des MRC desservies par la SÉMER. Cette démarche orientera la suite de la campagne annuelle jusqu'en 2020.

Résultats

Hausse du taux de diversion
Augmentation de la subvention relative aux redevances à l'enfouissement

Budget

Service-conseil
Stagiaire ou étudiants
Diffusion médiatique



MESURE n° 5 Favoriser la gestion locale des résidus verts

Objet

Les branches et les feuilles sont refusées à l'usine de biométhanisation. De plus, le gazon a été exclu de la collecte pour inciter les citoyens à le laisser au sol. Ces résidus verts exclus de la collecte peuvent être acheminés aux écocentres et à d'autres dépôts municipaux.

Objectif du PGMR

- 1- Desservir 99% du territoire par la collecte des matières organiques
- 2- Assurer la participation de 75 % des résidences et des ICI, et 50 % des multilogements à la collecte des matières organiques
- 3- Valoriser les boues municipales et industrielles, ainsi que les boues de fosses septiques de 100 % du territoire

Orientation du PGMR

Promotion de la hiérarchie des 3RV-E
Considération des impacts environnementaux de la gestion des matières résiduelles
Sensibilisation soutenue de tous les secteurs : résidentiel, ICI et CRD
Uniformisation des services et de la réglementation sur l'ensemble de la MRC

Matière(s) visée(s)

Matières organiques

Générateur(s) visé (s)

Résidentiel

Enjeu de mise en œuvre

Complexité de la liste des résidus verts acceptées
Changements pour les citoyens de L'Isle-Verte où tous les résidus verts étaient acceptés au projet-pilote
Grande dimension du territoire pour le transport des résidus verts

Responsable

MRC

Collaborateurs

Municipalités

Moyens

2016 à 2020 - Sensibilisation : La promotion du compostage domestique comme mode de gestion des résidus verts sera maintenue par la MRC et celle-ci incitera les citoyens à laisser le gazon au sol.

Année 1 - Services municipaux : Des collectes saisonnières de feuilles seront prévues aux devis de collecte des municipalités, et/ou des lieux de dépôt volontaire selon les besoins. Dans les deux cas, du service-conseil sera offert par la MRC pour développer le traitement local. La gestion locale des résidus verts sera prévue aux devis d'entretien des espaces verts municipaux.

Année 2 – Règlements : L'interdiction de mettre les résidus verts dans la collecte des déchets sera inscrite dans les règlements de collecte municipaux.

Résultats

Réduction à la source
Diminution des rejets à l'usine de biométhanisation
Hausse du taux de diversion
Augmentation de la subvention relative aux redevances à l'enfouissement

Budget

Achat de composteurs domestiques
Collecte et traitement des feuilles
Mise en place de lieux de dépôt des résidus verts



MESURE n° 6

Valoriser à 100% les boues municipales et boues de fosses septiques

Objet

Les municipalités ont une expertise variable au sujet de la vidange des boues municipales. De plus, les boues de fosses septiques ne sont gérées que par quatre municipalités.

Objectif du PGMR

Valoriser les boues municipales et industrielles, ainsi que les boues de fosses septiques de 100 % du territoire

Orientation du PGMR

Gestion exemplaire des matières résiduelles générées par les activités municipales
Uniformisation des services et de la réglementation sur l'ensemble de la MRC

Matière(s) visée(s)

Matières organiques

Générateur(s) visé (s)

Municipalités, Résidentiel, ICI

Enjeu de mise en œuvre

Vidange des installations municipales très peu fréquente, avec une moyenne de 13 ans
Craintes des citoyens quant à la mise aux normes de leurs installations septiques

Responsable

Municipalités

Collaborateurs

MRC

Moyens

2017 – Sensibilisation : Des outils d'information concernant la gestion des boues municipales seront préparés par la MRC et diffusés auprès des municipalités. Les municipalités seront aussi sensibilisées à leurs responsabilités concernant la vidange des fosses septiques.

2017 à 2020 – Services municipaux : Du service-conseil sera offert aux municipalités par la MRC pour planifier et mettre en œuvre la vidange des installations municipales. Un accompagnement sera également disponible pour compléter la base de données SOMAE (Suivi des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux).

2018 – Services municipaux : L'opportunité d'un regroupement pour la vidange des fosses septiques sera étudiée par la MRC.

Résultats

Hausse du taux de diversion

Augmentation de la subvention relative aux redevances à l'enfouissement

Inventaire plus détaillé des installations du territoire

Budget

Service-conseil

Vidange des installations municipales et individuelles



MESURE n° 7

Compléter les services offerts pour les résidus CRD des citoyens

Objet

Des dépôts sauvages sont encore trouvés régulièrement par les municipalités, bien que deux écocentres soient opérés par Co-éco à Rivière-du-Loup et à Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup. De plus, ces installations ne sont pas ouvertes de décembre à mars. Pour six municipalités de l'est de la MRC, les citoyens utilisent davantage le LET (lieu d'enfouissement technique) que les écocentres à cause de la proximité géographique et de la gratuité. De plus, la capacité d'accueil de l'écocentre de Rivière-du-Loup est dépassée, avec plus de 12 000 visites par an.

Objectif du PGMR

Connaître les quantités de résidus de construction, rénovation et démolition générés et valorisés par tous les secteurs

Orientation du PGMR

Sensibilisation soutenue de tous les secteurs : résidentiel, ICI et CRD

Mise en place d'avantages financiers pour inciter au respect des 3RV-E

Uniformisation des services et de la réglementation sur l'ensemble de la MRC

Matière(s) visée(s)

Résidus de construction, rénovation et démolition

Générateur(s) visé (s)

Résidentiel

Enjeu de mise en œuvre

Coût élevé des immobilisations

Nouvelle tarification pour les déchets à l'écocentre du LET

Distance élevée entre certaines municipalités et les écocentres actuels et futurs

Responsable

MRC

Collaborateurs

Ville de Rivière-du-Loup, Co-éco

Moyens

2016 – Services municipaux et tarification incitative La MRC mettra en place un troisième écocentre ouvert à l'année sur le site du LET et la Ville de Rivière-du-Loup cessera d'accepter la présence de citoyens sur les cellules d'enfouissement. Les déchets et les résidus de CRD non-triés seront acceptés à l'écocentre à un coût plus élevé que les matières triées.

2017 – Services municipaux : La MRC collaborera avec Co-éco pour réaménager l'écocentre de Rivière-du-Loup pour le rendre plus sécuritaire et mieux adapté aux besoins grandissants de la population.

2017 à 2020 - Sensibilisation : La MRC produira des outils d'information pour inciter les citoyens à utiliser les écocentres. La diffusion des outils imprimés sera faite lors de l'émission des permis de construction, rénovation et démolition par le service d'urbanisme des municipalités.

2018 – Réglementation : Des mesures de contrôle seront étudiées par les municipalités pour être intégrées à leurs règlements d'urbanisme. Par exemple, le dépôt d'une preuve de disposition des résidus de CRD pourrait être exigé dans l'année suivant une demande de permis.

Résultats

Hausse du taux de diversion

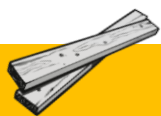
Augmentation de la subvention relative aux redevances à l'enfouissement

Augmentation de la sécurité des usagers

Budget

Construction d'un écocentre au LET à Cacouna

Remplacement de l'écocentre de Rivière-du-Loup



MESURE n° 8

Étendre les services d'écocentres pour les résidus CRD des entrepreneurs et des ICI

Objet

Les résidus de CRD des entrepreneurs et des ICI sont souvent traités par des recycleurs privés lorsque les volumes le justifient. Toutefois, les faibles volumes de matières à disposer ne sont ni admissibles aux écocentres de la MRC, ni acceptés par les recycleurs. Les municipalités, comme les autres institutions, n'ont pas accès aux écocentres. Pourtant, ces infrastructures sont construites sur des terrains municipaux et sont financées par les municipalités.

Objectif du PGMR

- 1- Connaître les quantités de résidus de CRD générés et valorisés par tous les secteurs
- 2- Desservir 100% des grands générateurs de bois par une collecte municipale ou privée
- 3- Desservir 100 % des ICI par les écocentres ou des lieux de dépôt privés

Orientation du PGMR

Mise en place d'avantages financiers pour inciter au respect des 3RV-E

Concertation avec les MRC limitrophes et à l'échelle du Bas-Saint-Laurent

Uniformisation des services et de la réglementation sur l'ensemble de la MRC

Sensibilisation soutenue de tous les secteurs : résidentiel, ICI et CRD

Matière(s) visée(s)

Résidus de construction, rénovation et démolition

Générateur(s) visé (s)

Résidentiel, ICI et CRD

Enjeu de mise en œuvre

Offrir des services complémentaires aux recycleurs privés sans leur faire compétition

Adapter les infrastructures actuelles et les pratiques pour être en mesure de gérer le volume de clientèle

Responsable

MRC

Collaborateurs

Ville de Rivière-du-Loup, municipalités

Moyens

2016 - Services municipaux : L'écocentre du LET sera conçu pour accueillir le volume supplémentaire généré par les entrepreneurs et les ICI, incluant les municipalités. Cet écocentre sera également accessible à la clientèle provenant des autres MRC. Le gestionnaire du LET cessera d'accepter la présence d'entrepreneurs en construction sur les cellules d'enfouissement.

2016 –Tarification incitative : La MRC établira pour les écocentres un mode de tarification compétitif avec le coût de l'enfouissement, en tenant compte du transport. Dans une optique de complémentarité des services, le coût sera plus élevé que le traitement direct par les recycleurs privés. En effet, l'acheminement direct des matières aux recycleurs est plus efficace lorsque les volumes sont suffisants.

2017 – Services municipaux : Une initiative privée de collecte du bois a été menée avec succès par divers acteurs industriels à Rivière-du-Loup en 2014-2015. La MRC étudiera la possibilité de collaborer avec eux afin de permettre l'extension de ce service à d'autres secteurs de la MRC.

2018 – Sensibilisation : La MRC produira des outils d'information pour les municipalités afin de les inciter à avoir une gestion exemplaire des résidus de leurs activités de voirie et d'entretien des bâtiments municipaux. Les devis de travaux des municipalités comprendront l'obligation de valoriser ces matières résiduelles.

Résultats

Hausse du taux de diversion

Augmentation de la subvention relative aux redevances à l'enfouissement

Rentabilisation accrue des écocentres

Budget

Construction d'un écocentre au LET à Cacouna

Remplacement de l'écocentre de Rivière-du-Loup



Objet

Les collectes d'encombrants municipales sont présentement acheminées au lieu d'enfouissement technique. Pourtant, elles comprennent une très grande majorité de matières ayant un potentiel de valorisation. Qui plus est, plusieurs de ces matières ont le potentiel d'être réutilisées telles quelles ou avec des réparations mineures. Avec le vieillissement de la population, c'est parfois des ménages entiers qui sont mis aux rebuts lors du décès d'une personne habitant encore à la maison.

Objectif du PGMR

Réduire à moins de 350 kg/pers/an les matières résiduelles éliminées, notamment par la réduction à la source et le réemploi

Orientation du PGMR

Promotion de la hiérarchie des 3RV-E
Gestion exemplaire des matières résiduelles générées par les activités municipales

Matière(s) visée(s)

Encombrants

Générateur(s) visé (s)

Résidentiel

Enjeu de mise en œuvre

Nécessité d'étaler les arrivages malgré la variation saisonnière
Protection des biens réutilisables des vols, des intempéries et des bris durant la collecte et le transport
Hausse potentielle des coûts de transport

Responsable

Municipalités (collecte)

Collaborateurs

Co-éco (traitement)

Moyens

2016 - Services municipaux : Des projets pilotes auront lieu pour accueillir de façon graduelle les collectes municipales d'encombrants aux écocentres, notamment avec la Ville de Rivière-du-Loup.

2017 à 2020 - Services municipaux : Les collectes d'encombrants par camions compacteurs seront remplacées par des collectes sur appel en camion cube, de façon à protéger les biens réutilisables. Ces changements seront indiqués dans les devis de collecte des municipalités lors des prochains renouvellements de contrats. La destination et les horaires de collecte seront établis en concertation avec Co-éco afin d'étaler les arrivages.

Résultats

Hausse du taux de diversion et du réemploi
Augmentation de la subvention relative aux redevances à l'enfouissement
Rentabilisation accrue des écocentres

Budget

Contrats de collecte
Traitement des matières

**Objet**

Un projet pilote de collecte de meubles réutilisables est en cours depuis 2013 dans les écocentres de la MRC. Le succès de ce projet est tel, que les services offerts ont dû être réduits, l'infrastructure étant insuffisante pour supporter l'achalandage de façon sécuritaire. Des matériaux comme des portes et des fenêtres sont également mis en vente en plein air à l'écocentre. Plusieurs commerces ou organismes œuvrent dans la récupération du textile, et quelques uns pour les meubles. Ceux-ci n'ont toutefois pas de structure commune pour disposer de l'importante proportion de matériel invendu.

Objectif du PGMR

Réduire à moins de 350 kg/pers/an les matières résiduelles éliminées, notamment par la réduction à la source et le réemploi

Orientation du PGMR

Promotion de la hiérarchie des 3RV-E
Gestion exemplaire des matières résiduelles générées par les activités municipales
Concertation avec les MRC limitrophes et à l'échelle du Bas-Saint-Laurent

Matière(s) visée(s)

Meubles et textile
Matériaux de construction, rénovation et démolition

Générateur(s) visé (s)

Résidentiel

Enjeu de mise en œuvre

Financement de la ressourcerie
Concertation avec les commerces et organismes oeuvrant en récupération des meubles et du textile

Responsable

MRC

Collaborateurs

Comité écomeubles Kamouraska/Rivière-du-Loup (CISSS, SEMO-KRTB), Ville de Rivière-du-Loup, municipalités, Recyc-Québec (appel de projets sur l'écogestion des matériaux de chantier), MRC de Kamouraska

Moyens

2016-2017 - Services municipaux : La MRC et la Ville de Rivière-du-Loup travaillent présentement en concertation avec les organismes sociaux de la communauté à mettre en place une ressourcerie pour la vente des biens usagés. Ce projet s'étendrait aux matériaux de construction, rénovation et démolition en collaboration avec la MRC de Kamouraska.

2017 – Services municipaux : Les collectes d'encombrants de la Ville de Rivière-du-Loup seront acheminées à l'écocentre dans le cadre d'un projet-pilote. Suite à un tri sur place, les biens réutilisables seront mis en vente à la ressourcerie.

2018-2020 - Services municipaux : Au fur et à mesure que les collectes d'encombrants des autres municipalités seront acheminées aux écocentres, l'arrivage de matières réutilisables augmentera.

Résultats

Hausse du taux de diversion et du réemploi
Augmentation de la subvention relative aux redevances à l'enfouissement
Rentabilisation accrue des écocentres

Budget

Construction d'un bâtiment et achat d'équipements pour le tri et la vente des matières réutilisables
Frais d'opération

**Objet**

Un inventaire des intrants et des extrants de diverses entreprises a été réalisé en 2010 par le Centre de transfert technologique en écologie industrielle (CTTÉI) sur le territoire de la MRC. Ce projet est une collaboration de la Ville de Rivière-du-Loup, de la Corporation Industrielle, Technologique et Économique (CITÉ) de Rivière-du-Loup et du Centre local de développement de la MRC de Rivière-du-Loup. L'objectif était d'identifier des symbioses industrielles potentielles, où les extrants rejetés par une entreprise ont le potentiel d'être utilisés par une autre. 101 offres et demandes ont été identifiées, dont 58 synergies potentielles sur le territoire, ainsi que 15 synergies complémentaires avec d'autres MRC.

Objectif du PGMR

Réduire à moins de 350 kg/pers/an les matières résiduelles éliminées, notamment par la réduction à la source et le réemploi

Orientation du PGMR

Promotion de la hiérarchie des 3RV-E
Sensibilisation soutenue de tous les secteurs : résidentiel, ICI et CRD
Considération des impacts environnementaux de la gestion des matières résiduelles

Matière(s) visée(s)

Toutes catégories

Générateur(s) visé (s)

Industries, commerces institutions

Enjeu de mise en œuvre

Réticence des ICI à partager leurs données
Méconnaissance du concept d'économie circulaire

Responsable

MRC

Collaborateurs

SADC du KRTB, MRC du KRTB, entreprises privées, Ville de Rivière-du-Loup, Recyc-Québec (programme Transition vers l'économie circulaire)

Moyens

2017 – 2018 – Services municipaux : Un service d'animation et de service-conseil sera mis en place pour favoriser la mise en œuvre des synergies identifiées par la démarche réalisée en 2010.

2019 -2020 – Services municipaux : Une recherche de financement et de la représentation seront effectués auprès du gouvernement pour la mise en place d'une véritable démarche d'économie circulaire.

Résultats

Hausse du taux de diversion
Réduction à la source et réemploi
Augmentation de la subvention relative aux redevances à l'enfouissement

Budget

Salaire d'un animateur et de conseillers
Activités de concertation
Contrats regroupés de transport et de traitement

**Objet**

Le coût à la tonne de l'enfouissement est plus élevé que les autres modes de gestion des matières résiduelles. Pourtant, cette information n'est pas bien connue du grand public, n'est pas distinguée dans la plupart des contrats de collecte et ne transparait pas toujours dans la comptabilité municipale. En effet, les coûts de collecte et de traitement des matières recyclables sont compensés en majeure partie par les entreprises en vertu du *Règlement sur la compensation des services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation des matières résiduelles* (Q-2, r. 10). Les matières organiques, quant à elles, sont traitées à un coût 7 % moins élevé que celui de l'enfouissement. Pour opérer les écocentres, transport et traitement inclus, le coût par tonne est comparable à celui de l'enfouissement, avant qu'on y ait ajouté le transport.

Objectif du PGMR

Réduire à moins de 350 kg/pers/an les matières résiduelles éliminées, notamment par la réduction à la source et le réemploi

Orientation du PGMR

Promotion de la hiérarchie des 3RV-E
Sensibilisation soutenue de tous les secteurs : résidentiel, ICI et CRD

Matière(s) visée(s)

Matières résiduelles éliminées

Générateur(s) visé (s)

Résidentiel, ICI

Enjeu de mise en œuvre

Travail administratif supplémentaire

Responsable

Municipalités

Collaborateurs

MRC

Moyens

Année 1 - Acquisition de données : Aux bordereaux des devis de collecte des municipalités, les coûts de collecte des déchets seront distingués des coûts de collecte des matières recyclables, des matières organiques et des encombrants.

Année 2 - Sensibilisation : Des outils d'information spécifiques à chaque municipalité seront diffusés en même temps que le budget annuel. Les coûts nets de chaque mesure de réduction des déchets y seront indiqués distinctement. Les montants de redevances reçues seront publicisés, de même que leur variation reliée à la performance de chaque municipalité.

2017 – Services municipaux : Dans le but de réduire les coûts de gestion des déchets, les municipalités étudieront la possibilité de créer un regroupement pour la collecte.

Résultats

Hausse du taux de diversion
Réduction à la source et réemploi
Augmentation de la subvention relative aux redevances à l'enfouissement
Remboursement à 85 % des dépenses pour la desserte des contenants et le traitement des matières recyclables

Budget

Documents de sensibilisation

**MESURE n° 13****Diminuer la fréquence de collecte des déchets et taxer à l'utilisation****Objet**

Avec l'introduction de la collecte des matières organiques, il deviendra éventuellement possible de diminuer la fréquence de collecte des déchets. En effet, les matières odorantes ne devraient plus être dans le bac à déchets. Il sera aussi pertinent de limiter la quantité de déchets autorisée par collecte pour chaque résidence. Cela sera facilité par la mise en place des collectes d'encombrants sur appel et une meilleure desserte du territoire par les écocentres.

Objectif du PGMR

Réduire à moins de 350 kg/pers/an les matières résiduelles éliminées, notamment par la réduction à la source et le réemploi

Orientation du PGMR

Mise en place d'avantages financiers pour inciter au respect des 3RV-E

Obtention des données manquantes de la part du secteur privé

Uniformisation des services et de la réglementation sur l'ensemble de la MRC

Matière(s) visée(s)

Matières résiduelles éliminées

Générateur(s) visé (s)

Résidentiel, ICI

Enjeu de mise en œuvre

Acceptabilité sociale de la réduction des services de collecte de déchets et de la tarification incitative

Travail administratif supplémentaire

Responsable

Municipalités

Collaborateurs

Entrepreneurs de collecte

MRC

Moyens

Année 1 – Règlementation : L'utilisation d'un bac roulant pour la collecte des déchets sera obligatoire, ce qui sera établi aux règlements de collecte des municipalités et à leur devis de collecte. Chaque unité d'occupation résidentielle sera limitée à l'utilisation d'un seul bac roulant pour les déchets.

Année 2 - Acquisition de données : Un inventaire annuel sera fait par l'entrepreneur de collecte, afin de préciser les contenants utilisés par chaque ICI et immeuble à logements. Cet inventaire sera prévu dans le devis de collecte des municipalités réalisé à l'année 1.

Année 3 - Tarification incitative : Une tarification sera établie aux règlements de taxation des municipalités, en fonction du volume des contenants et de la fréquence de collecte pour chaque ICI et immeuble à logements. Sur les comptes de taxes, le coût de gestion des matières résiduelles sera scindé en deux postes de dépenses : gestion des déchets et mesures de réduction des déchets.

2018 – Services municipaux : Les devis de collecte des municipalités comprendront une réduction de fréquence de collecte des déchets en saison hivernale. La MRC étudiera l'opportunité d'augmenter la fréquence des collectes estivales de matières organiques pour favoriser la participation.

Résultats

Hausse du taux de diversion

Réduction à la source et réemploi

Augmentation de la subvention relative aux redevances à l'enfouissement

Remboursement à 85 % des dépenses pour la desserte des contenants et le traitement des matières recyclables

Budget

Inventaire des contenants inclus aux contrats de collecte

Collectes supplémentaires des matières organiques

ANNEXE B - ADRESSE DES POINTS DE DÉPÔT

Règlement sur la récupération et la valorisation des produits par les entreprises (Q-2, r. 40.1)

Association pour le recyclage des produits électroniques (ARPE) Québec	
Bureau en gros	250, boul. de L'Hôtel-de-Ville, Rivière-du-Loup 418 867-5959
Ameublement Tanguay	245, Hotel de Ville, Rivière-du-Loup 418 867-4711
PDM Dépôt Électronique Mercier	162, rue Fraser, Rivière-du-Loup 418 862-7269
Recyc-Laser L'antivirus Informatique	223, rue La Fontaine, Rivière-du-Loup 418 862-8444
Écocentre de Rivière-du-Loup	100, rue Delage, Rivière-du-Loup 418 856-2628
Informatika	199, rue Lafontaine, Rivière-du-Loup 418 816-1428

Société de gestion des huiles usagées (SOGHU)	
Municipalité de L'Isle-Verte	335, Rang 2, L'Isle-Verte 418 898-2813
Campor Environnement	98, des Équipements, Rivière-du-Loup 418 867-8577
Écocentre de Rivière-du-Loup	100, rue Delage, Rivière-du-Loup 418 856-2628
Garage G. Lahey Inc.	59, boul. Cartier, Rivière-du-Loup 418-867-8118
GM - Bérubé Chevrolet Cadillac Buick GMC Ltée	101, boul. Cartier, Rivière-du-Loup 418 862-6324
Monsieur Muffler	14, rue Léveillé, Rivière-du-Loup 418 862-6785
Station-Service Denis Pelletier Inc.	69, rue Fraser, Rivière-du-Loup 418 862-1960
TOYOTA - Rivière-du-Loup Toyota	159A rue Fraser, Rivière-du-Loup 418 862-3222
Municipalité de Saint-Antonin	259, rue Principale, Saint-Antonin 418 862-1056
Écocentre de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup	1er Rang est, Canton Demers, Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup, 418 856-2628
Municipalité de Saint-Paul-de-la-Croix	80, rue Principale Ouest, Saint-Paul-de-la-Croix 418 898-2031

Peinture récupérée	
Dépôt Notre-Dame-du-Portage	560, route de la Montagne, Notre-Dame-du-Portage 418 862-9163
Dépôt St-Antonin Garage municipal	259 Principale, Saint-Antonin 418 862-1056
Écocentre Rivière-du-Loup	100 rue Delage, Rivière-du-Loup 418 856-2628
BMR Groupe Dynaco - Rivière-du-Loup	273, boulevard de l'Hôtel-de-Ville Ouest, Rivière-du-Loup, 418 862-9316
RONA Rivière-du-Loup	30, du Carrefour, Rivière-du-Loup 418 867-7662
Centre de rénovation Castle	125 rue du Carrefour, Saint-Antonin (418)868-1184
Dépôt St-Modeste	312 rue Principale, Saint-Modeste 418 867-2352
Dépôt St-Épiphane Garage municipal	280 rue Bernier, St-Épiphane 418 862-0052
Centre de rénovation UNIMAT St-Arsène	108 rue de la Coop, Saint-Arsène 418 862-3795
Dépôt St-François-Xavier-de-Viger	68 rue Principale, Saint-François-Xavier-de-Viger 418 497-2302
Dépôt St-Paul-de-la-Croix	80 rue Principale Ouest, Saint-Paul-de-la-Croix 418 898-2031
Écocentre St-Hubert-de-Rivière-du-Loup	1er rang Est, Canton Demers, Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup, 418 856-2628
La Coop St-Hubert	2, rue St-Jean-Baptiste, Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup, 418 497-3514
Dépôt St-Cyprien	114 rue du Parc, Saint-Cyprien 418 963-2730

Appel à Recycler ^{MD}	
Canadian Tire	237, Rue Hôtel-De-Ville, Rivière-du-Loup 418 862-0106
Électronique Mercier	162, rue Fraser, Rivière-du-Loup 418 862-7269
La Source	298 Armand-Theriault, Rivière-du-Loup 418 867-1791
Batteries Expert	89 B Boulevard Cartier, Rivière-du-Loup 418 816-3001
Écocentre de Rivière-du-Loup	100, rue Delage, Rivière-du-Loup 418 856-2628

Je recycle pour MIRA et pour ma planète	
École secondaire Notre-Dame	56, rue St-Henri, Rivière-du-Loup 418 862-8257
Michel Rouleau Opticien	30, Frontenac, Rivière-du-Loup 418 862-0220
Municipalité de Saint-Modeste	312, rue Principale, Saint-Modeste 418 867-2352
Pharmacie Jean-Coutu	240, Lafontaine, Rivière-du-Loup, 418 862-6326
Rioux, Bossé, Massé Moreau	12, de la Cour, Rivière-du-Loup 418 862-3565
Ville de Rivière-du-Loup	65, rue de l'Hôtel-de-Ville, Rivière-du-Loup 418 867-6699
Wal-Mart	100, rue des Cerisiers, Rivière-du-Loup 418 862-3003

RecycFluo	
Écocentre de Rivière-du-Loup	100 rue Delage, Rivière-du-Loup 418 856-2628
Écocentre St-Hubert-de-Rivière-du-Loup	1er rang Est (canton Demers), Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup 418 856-2628
Maxi Luminaire	278-A Hôtel de Ville, Rivière-du-Loup 418 867-1223
Groupe Dynaco BMR	273, boulevard Hôtel-de-Ville, Rivière-du-Loup 418 862-9316
RONA	30, Rue du Carrefour, Rivière-du-Loup 418 867-7662
Édifice municipal de Saint-Arsène	49 rue de l'Église, Saint-Arsène 418 867-2205

ANNEXE C – ORGANISMES ET ENTREPRISES OEUVRANT EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Organismes d'information, de sensibilisation et d'éducation		
Nom et type	Coordonnées et territoire d'intervention	Principales activités et matières visées
Conseil régional de l'environnement Bas-Saint-Laurent (CRE)	88, rue Saint-Germain Ouest, Rimouski G5L 4B5 418 721-5711	Organisme de concertation en matière de protection de l'environnement et de développement durable, dont la gestion des matières résiduelles. Promotion et accompagnement du programme ICI ON RECYCLE!
OBNL	Bas-Saint-Laurent	
Collectivités écologiques Bas-Saint-Laurent (Co-éco)	1650, rue de la Ferme, Sainte-Anne-de-La-Pocatière G0R 1Z0 418 856-2628 info@co-eco.org	Information, sensibilisation et éducation environnementale et 3RV, accompagnement et assistance technique en GMR, plan de gestion intégrée et développement de partenariats
OBNL	KRB	

Organismes et entreprises de réduction et de réemploi		
Nom et type	Coordonnées et territoire d'intervention	Principales activités et matières visées
Collectivités écologiques Bas-Saint-Laurent (Co-éco) Écomeubles	1650, rue de la Ferme, Sainte-Anne-de-La-Pocatière 418 856-2628	Réemploi de meubles, électroménagers, accessoires de maison et articles de sport aux écocentres de Saint-Pascal, La Pocatière et Saint-Alexandre-de-Kamouraska
OBNL	Kamouraska et Rivière-du-Loup	
Collectivités écologiques Bas-Saint-Laurent (Co-éco) Entrepôt des matériaux patrimoniaux	1650, rue de la Ferme, Sainte-Anne-de-La-Pocatière 418 856-2628	Réemploi de matériaux patrimoniaux de rénovation, essentiellement des portes, des fenêtres et des contre-fenêtres en bois
OBNL	KRB	Entrepôt situé à Saint-Pascal
Comptoir d'économie	344, rue Principale, Saint-Modeste 418 860-3693	Réemploi de vêtements et d'articles usagés
Organisme communautaire	Rivière-du-Loup	

Friperie de Saint-Hubert	10, rue Saint-Rosaire, Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup 418 497-3583	Réemploi de vêtements et d'articles usagés
Organisme communautaire	Rivière-du-Loup	
Studio Maya	540, rue Lafontaine, Rivière-du-Loup 418 863-6955	Réemploi de vêtements et d'accessoires
Entreprise privée	Rivière-du-Loup	
La Friperie du Nordet	115, rue Saint-Jean-Baptiste, L'Isle-Verte 418 898-2812 poste 308	Réemploi de vêtements et d'accessoires
Entreprise d'économie sociale	Rivière-du-Loup	
Société St-Vincent-de-Paul	121, rue Lafontaine, Rivière-du-Loup 418 862-0649	Distribution de vêtements pour les familles à faible revenu
Organisme communautaire	Rivière-du-Loup	
Joujouthèque	30, rue Delage, Rivière-du-Loup 418 862-8741	Réemploi et prêts de jeux et jouets
Organisme communautaire	Rivière-du-Loup	
Frigitec enr.	164, rue Lafontaine, Rivière-du-Loup 418 868-0058	Réemploi d'électroménagers, vente de fournitures et pièces
Entreprise privée	Rivière-du-Loup	
Tour Atours	114, rue Joly, Rivière-du-Loup 418 605-3339	Friperie de vêtements pour enfants et de maternité
Entreprise d'économie sociale	Rivière-du-Loup	
Carrefour d'Initiatives Populaires de Rivière-du-Loup	9, rue Lafontaine Rivière-du-Loup, QC, G5R 2Z4 418 867-5735	Restaurant populaire la Bouffe Pop, comptoir de récupération alimentaire, cuisines collectives et redistribution de denrées alimentaires
OBNL	Rivière-du-Loup	

Organismes et entreprises de transport		
Nom et type	Coordonnées et territoire d'intervention	Principales activités et matières visées
Gaudreau environnement	110, rue des Équipements, Rivière-du-Loup 418 750-8886	Collecte et transport des matières résiduelles, conditionnement, recyclage, valorisation et élimination, vidange de fosses septiques, vente et location de conteneurs
Entreprise privée	Province de Québec	
Services Sanitaires Roy Inc. (Gaudreau environnement)	230, rue Varin, Saint-Pascal 418 492-2033	Collecte des matières résiduelles, conditionnement et valorisation des matières recyclables et centre de tri de Saint-Pascal
Entreprise privée	KR et MRC de l'Islet	
Services sanitaires A. Deschênes inc.	3, route à Cœur, Trois-Pistoles 418 851-2388	Collecte des matières résiduelles, vente et location de conteneurs
Entreprise privée	KRTB	
Raymond d'Auteuil	41, rue D'Auteuil, Saint-Jean-de-Dieu 418 963-3205	Collecte des matières résiduelles, vente et location de conteneurs
Entreprise privée	KRB	
Récupération Rivière-du-Loup et KRTB Enr.	130, ch. des Raymond, Rivière-du-Loup 418 862-1513	Collecte et récupération carton et plastique
Entreprise privée	KRB	
Conteneurs KRT	118, rue des Équipements, C.P. 724, Rivière-du-Loup 418 862-0309	Vente et location de conteneurs, transport des matières résiduelles, centre de tri des rebuts de construction et de démolition et broyage de rebuts de bois
Entreprise privée	KRTB	
Conteneur Perrault Gagné	195, Rte de la Montagne, Notre-Dame-du-Portage 418 868-1222	Location et transport de conteneurs
Entreprise privée	KR	
Levasseur environnement Inc.	876, Principale, Pohénégamook 418 859-2294	Collecte et transport de matières résiduelles
Entreprise privée	KRTB	

Municipalité de Saint-Cyprien	101-B, rue Collin, Saint-Cyprien 418 963-2730	Collecte et transport de matières résiduelles municipales
Municipal	Saint-Cyprien et Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup	
Campor	98, des Équipements, Rivière-du-Loup 418 867-8577	Collecte et transport de matières dangereuses et de boues
Entreprise privée	Est du Québec	
Sani Lang Inc. (division de Campor Environnement)	32, route Transcanadienne Nord, Témiscouata-sur-le-Lac 418 854-1797	Collecte et transport de boues municipales, d'installations septiques et agroalimentaires
Entreprise privée	Est du Québec	

K : MRC de Kamouraska, R : MRC de Rivière-du-Loup, B : MRC des Basques, T : MRC de Témiscouata

Annexe D - Budget de mise en oeuvre

Le budget présenté dans cette section présente les coûts anticipés pour la mise en œuvre des mesures du plan de gestion des matières résiduelles. Les coûts indiqués représentent un budget prévisionnel mais ne constituent pas un engagement formel de la MRC ou des municipalités d'engager les sommes prévues. En effet, les budgets de la MRC et des municipalités sont adoptées annuellement.

Il est prévu que la coordination de la mise en œuvre ainsi que la production et la diffusion des outils de sensibilisation coûte en moyenne 70 228 \$/an de 2016 à 2020 (tableau D-1). Les coûts de collecte, traitement et disposition assumés par les municipalités ne sont pas inclus. Les fonds locaux prévus en immobilisations sont de 300 500 \$ (tableau D-2), alors que les subventions anticipées sont de 719 500 \$ (tableau D-3).

Les tableaux D-4 et D-5 présentent les frais encourus par la MRC et les municipalités pour la gestion des matières résiduelles pour l'année 2013.

Tableau D-1. Coûts anticipés des activités de coordination du plan d'action et de sensibilisation

Mesures		2016	2017	2018	2019	2020
1. Desservir et outiller les immeubles à logements et ICI						
1.1	Desserte des immeubles à logement	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$
1.2	Tournée de sensibilisation		5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$
1.3	Obligation de participation		1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$
1.4	Collecte des plastiques agricoles	2 000 \$				
2. Faciliter la participation de la population saisonnière						
2.1	Service-conseil aux établissements touristiques		5 000 \$	5 000 \$		
2.2	Crédit de taxes pour les établissements touristiques accrédités ICI on recycle!			200 \$	200 \$	200 \$
3. Équiper de contenants de récupération les lieux publics municipaux et scolaires						
3.1	Activités par les maisons de jeunes	2 000 \$				
3.2	Installation de contenants dans les lieux publics municipaux	2 000 \$				
3.3	Approche des institutions scolaires		3 000 \$			
4. Sensibiliser intensivement la population sur la collecte des bacs bruns						
4.1	Tournée porte-à-porte et écoles, service-conseil auprès des ICI	3 500 \$				
4.2	Campagne annuelle de sensibilisation	20 250 \$	15 000 \$	12 000 \$	8 000 \$	8 000 \$
5. Favoriser la gestion locale des résidus verts						
5.1	Promotion du compostage domestique et de laisser le gazon au sol	500 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$
5.2	Collectes saisonnières de feuilles et/ou des lieux de dépôt volontaire	300 \$	300 \$	300 \$	300 \$	300 \$
5.3	Interdiction de mettre les résidus verts dans la collecte des déchets		200 \$			
6. Valoriser à 100% les boues municipales et boues de fosses septiques						
6.1	Outils d'information concernant la gestion des boues		300 \$			
6.2	Planification de la vidange des installations municipales		1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	100 \$
6.3	Regroupement pour la vidange des fosses septiques			2 000 \$	500 \$	500 \$

Mesures	2016	2017	2018	2019	2020
---------	------	------	------	------	------

7. Compléter les services offerts pour les résidus CRD des citoyens

7.1	Mise en place d'un troisième écocentre ouvert à l'année sur le site du LET	10 000 \$				
7.2	Fin de l'accès au LET de la disposition gratuite des déchets pour les citoyens	200 \$				
7.3	Réaménagement de l'écocentre de Rivière-du-Loup		10 000 \$			
7.4	Outils d'information lors de l'émission des permis par les services d'urbanisme		1 000 \$	100 \$	100 \$	100 \$

8. Étendre les services d'écocentres pour les résidus CRD des entrepreneurs et des ICI

8.1	Accès des ICI à l'écocentre du LET et fin de l'accès au LET pour les entrepreneurs	400 \$				
8.2	Tarification incitative pour les résidus de CRD triés par les entrepreneurs	1 000 \$				
8.3	Extension de la collecte de bois à d'autres secteurs de la MRC		2 000 \$			
8.4	Outils d'information pour la voirie et les bâtiments municipaux			1 000 \$		
8.5	Obligation de valoriser les matières résiduelles dans les devis municipaux			200 \$	200 \$	200 \$

9. Acheminer les collectes d'encombrants aux écocentres

9.1	Projet pilote de collecte municipale d'encombrants à Rivière-du-Loup	2 000 \$				
9.2	Collectes d'encombrants sur appel en camion cube acheminées à l'écocentre		10 000 \$	5 000 \$	2 000 \$	1 000 \$

10. Rendre disponible aux citoyens les matières réutilisables

10.1	Mise en place d'une ressourcerie pour la vente des biens usagés incluant les CRD	10 000 \$	0 \$			
10.2	Vente des matières du projet-pilote de collecte d'encombrants de Rivière-du-Loup		0 \$			
10.3	Vente des matières des collectes d'encombrants des autres municipalités			41 000 \$	41 000 \$	41 000 \$

11. Favoriser l'émergence de l'économie circulaire

11.1	Mise en œuvre des synergies identifiées par la démarche réalisée en 2010		0 \$	0 \$		
11.2	Mise en place d'une véritable démarche d'économie circulaire				5 000 \$	5 000 \$

12. Faire connaître les coûts réels de l'enfouissement

12.1	Distinguer les coûts des différents services aux bordereaux des devis de collecte	500 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$
12.2	Diffusion des coûts de gestion des différents services avec le compte de taxes		1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$
12.3	Regroupement de collecte porte-à-porte des déchets		3 300 \$			

13. Diminuer la fréquence de collecte des déchets et taxer à l'utilisation

13.1	Obligation d'utiliser un seul bac roulant pour la collecte résidentielle	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$
13.2	Inventaire annuel des contenants des ICI		200 \$	200 \$	200 \$	200 \$
13.3	Taxation au volume des contenants des ICI			1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$
13.4	Réduction du nombre de collectes hivernales			500 \$	500 \$	500 \$

Total des contributions de la MRC (moyenne de 68 210 \$/an)	56 150 \$	62 800 \$	81 000 \$	71 500 \$	69 600 \$
--	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------

Tableau D-2. Fonds locaux prévus en immobilisations

Mesures	Année	Responsable	Coût
No 7.1 Mise en place d'un troisième écocentre ouvert à l'année sur le site du LET	2016	MRC	140 500 \$
No 3.2 Contenants de récupération pour les lieux publics municipaux	2016	Municipalités	15 000 \$
No 7.3 Réaménagement de l'écocentre de Rivière-du-Loup	2017	MRC	145 000 \$
Total			300 500 \$

Tableau D-3. Subventions anticipées

Année	Mesures	Année	Responsable	Coût
No 4.1	Économie sociale et mobilisation des collectivités (2016)	Recyc-Québec	Com. scolaire	5 000 \$
No 3.2	Contenants de récupération pour les lieux publics municipaux (2016)	Éco Entreprises Québec	Municipalités	35 000 \$
No 10.1	Alliance solidarité (2017)	FQIS	Co-éco	99 500 \$
No 10.1	Écogestion des matériaux de chantier	Recyc-Québec	Co-éco	400 000 \$
No 11.1	Transition vers l'économie circulaire	Recyc-Québec	Ville RDL et SADC	180 000 \$
Total				679 500 \$

Tableau D-4. Coûts de gestion des matières résiduelles pour les collectes municipales - année 2013

Municipalités	Déchets		Matières recyclables			Matières organiques	Total des collectes
	Collecte et transport	Traitement	Collecte et transport	Traitement	Régime de compensation de la collecte sélective	Traitement	
Cacouna	38 412 \$	68 100 \$	22 582 \$	7 494 \$	(27 358,81) \$		109 229 \$
L'Isle-Verte	22 517 \$	47 707 \$	20 345 \$	5 520 \$	(23 708,43) \$	2 750 \$	75 130 \$
Notre-Dame-des-Sept-Douleurs	1 863 \$	6 270 \$	1 863 \$	6 270 \$	(7 712,66) \$		8 553 \$
Notre-Dame-du-Portage	n/d	n/d	14 847 \$	8 310 \$	(24 163,68) \$		n/d
Rivière-du-Loup	647 209 \$	209 491 \$	421 323 \$	81 951 \$	(391 237,86) \$		968 736 \$
Saint-Antonin	63 182 \$	132 711 \$	40 266 \$	13 730 \$	(48 563,16) \$		201 326 \$
Saint-Arsène	25 000 \$	39 300 \$	13 893 \$	3 879 \$	(15 972,73) \$		66 099 \$
Saint-Cyprien	56 934 \$	49 470 \$	36 732 \$	4 379 \$	(29 706,95) \$		117 808 \$
Saint-Épiphanie	17 046 \$	3 328 \$	17 046 \$	3 328 \$	(17 961,49) \$		22 787 \$
Saint-François-Xavier-de-Viger	8 692 \$	6 126 \$	4 200 \$	547 \$	(3 522,16) \$		16 043 \$
Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup	31 670 \$	36 947 \$	27 205 \$	5 020 \$	(29 814,78) \$		71 027 \$
Saint-Modeste	16 957 \$	27 601 \$	17 703 \$	4 967 \$	(19 972,17) \$		47 256 \$
Saint-Paul-de-la-Croix	22 517 \$	47 707 \$	8 798 \$	1 575 \$	(9 898,63) \$		70 698 \$
Total	951 999 \$	674 757 \$	646 803 \$	146 971 \$	(649 593,50) \$	2 750 \$	1 773 686 \$

Tableau D-5. Coûts des services municipaux en gestion des matières résiduelles

Services de collecte, transport et traitement	Réel 2013	Prévu 2016	Prévu 2017	Prévu 2018	Prévu 2019	Prévu 2020
Matières recyclables	793 774 \$	810 104 \$	826 434 \$	842 764 \$	859 094 \$	875 424 \$
Matières organiques	2 750 \$	369 744 \$	587 715 \$	758 979 \$	899 103 \$	1 054 797 \$
Boues de fosses septiques	145 169 \$	156 149 \$	167 128 \$	178 107 \$	189 086 \$	200 431 \$
Boues d'étangs aérés	217 814 \$	261 377 \$	304 940 \$	348 503 \$	392 066 \$	435 629 \$
Écocentres	250 980 \$	398 749 \$	438 949 \$	478 950 \$	519 150 \$	559 150 \$
Revenus: Compensation pour la collecte sélective	(649 593) \$	(664 285) \$	(677 676) \$	(691 067) \$	(704 457) \$	(717 848) \$
Revenus: Redevances à l'élimination	(308 472) \$	(308 472) \$	(308 472) \$	(308 472) \$	(308 472) \$	(308 472) \$
Sous-total gestion des matières récupérées	452 422 \$	1 023 365 \$	1 339 018 \$	1 607 764 \$	1 845 570 \$	2 099 112 \$
Sous-total gestion des déchets	1 626 756 \$	1 588 786 \$	1 579 294 \$	1 563 473 \$	1 531 832 \$	1 436 907 \$
Grand total gestion des matières résiduelles	2 079 178 \$	2 612 151 \$	2 918 312 \$	3 171 237 \$	3 377 401 \$	3 536 019 \$

Notes:

Les quantités de matières récupérées augmentent afin d'atteindre les objectifs du PGMR, mais les tarifs à la tonne pour le traitement demeurent à leur niveau actuel.

Les coûts de transport pour les collectes porte-à-porte demeurent stables, même si les quantités de matières varient.

Les revenus de compensation pour la collecte sélective augmentent au même rythme que les coûts.

Les revenus de redevances à l'élimination sont stables, la diminution de quantité étant contrebalancée par l'augmentation de la performance

ANNEXE E – Mesures de suivi

1. Mesures de concertation

La mise en œuvre du plan de gestion des matières résiduelles est confiée par la MRC à Collectivités écologiques Bas-St-Laurent (Co-éco) depuis 2004. Cet organisme offre des services similaires à cinq MRC du Bas-Saint-Laurent et une MRC de Chaudières-Appalaches. Son conseil d'administration est composé d'élus des MRC de Rivière-du-Loup, Kamouraska, les Basques, et de Témiscouata. Il comprend également des représentants de l'entreprise privée, des organismes à but non-lucratif et un citoyen.

Un comité consultatif sur la gestion des matières résiduelles est nommé chaque année par la MRC pour faire un suivi, assurer la concertation entre les acteurs, définir les orientations et rendre compte de l'avancement au conseil. Le comité qui se réunit plusieurs fois par année est composé d'élus, de fonctionnaires municipaux et de professionnels du Groupe Pousse-Vert, un club-conseils en agroenvironnement¹. Co-éco prépare et anime les rencontres du comité et coordonne la mise en place des mesures du plan d'action par la MRC, les municipalités et les autres intervenants du territoire. La MRC invite également la direction des municipalités à une rencontre d'information une fois par année ou davantage au besoin.

L'usine de biométhanisation de la SÉMER est gérée par un conseil d'administration composé d'élus et de fonctionnaires municipaux de la Ville et de la MRC, en plus du partenaire privé de cette société d'économie mixte, Terix-Envirogaz inc. Co-éco participe aux rencontres au besoin. La SÉMER est responsable d'animer une table de concertation en communications pour coordonner les actions de tous les partenaires de la campagne de sensibilisation pour la collecte des matières organiques. Cette table comprend des agents de communication de la Ville, des trois MRC clientes de l'usine et de Co-éco.

Un comité de vigilance est animé par la Ville de Rivière-du-Loup pour le suivi des opérations du lieu d'enfouissement technique. Ce comité est composé de fonctionnaires de la Ville et de la municipalité hôte (Cacouna), d'un citoyen voisin du site, d'un représentant de L'APTHQ² et du MDDELCC.

¹ La composition du comité est détaillée à la page 9 du PGMR.

² Association des producteurs de tourbe du Québec.

2. Rapports annuels qualitatifs

Un rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du PGMR est produit à chaque année et transmis au MDDELCC afin de répondre aux obligations de la MRC. Ce rapport est publié sur le site internet de la MRC. Il permet de vérifier l'évolution de la mise en œuvre des activités de gestion des matières résiduelles et d'identifier les problèmes de fonctionnement. La présence de Co-éco dans toutes les activités de concertation décrite à la section précédente permet à l'organisme de dresser un portrait complet des mesures mises en place au cours de l'année. En tant qu'opérateur des écocentres, Co-éco est également en contact régulier avec plusieurs récupérateurs privés et demeure ainsi au courant de leurs activités.

3. Rapports annuels quantitatifs

La Ville de Rivière-du-Loup produit un rapport annuel d'exploitation du LET. Co-éco produit également à tous les ans un rapport d'activité pour la gestion des écocentres. Une fois adoptés respectivement par le conseil de Ville et le conseil de la MRC, ces documents deviennent publics et peuvent être consultés sur place par les citoyens.

Dans le plan de gestion des matières résiduelles de la MRC, un inventaire détaillé des activités municipales en gestion des matières résiduelles a été dressé pour l'année 2013. Ce document est publié sur le site internet de la MRC. Pour les années suivantes, un bilan quantitatif annuel sera produit pour suivre l'évolution du taux de récupération à partir des données fournies par les services municipaux et sera publié sur le site de la MRC.

Entre autres, des statistiques seront disponibles concernant la collecte des matières organiques. En effet, l'intégration de transpondeurs électroniques dans les bacs bruns est une mesure qui est en place depuis le début de ce service en 2015. Ceux-ci sont intégrés au plastique par le fabricant du contenant lors du moulage³. Les devis de la Ville et de la MRC exigent que l'entrepreneur de collecte soit équipé des équipements et des logiciels nécessaires à la prise de données en temps réel pour chaque levée de bac roulant.

Toutefois, les données manquantes des récupérateurs privés ne permettront pas un suivi aussi régulier pour le taux de récupération attribuable aux industries, commerces et institutions (ICI). La MRC entend poursuivre ses démarches auprès des récupérateurs privés afin d'obtenir un portrait plus complet de leurs opérations et de leurs installations. Elle demande le soutien du MDDELCC afin de mettre en place un cadre réglementaire qui lui donnera les outils pour y

³ Les bacs bruns de L'Isle-Verte qui ont servi au projet-pilote depuis 2009 ont été équipés de transpondeurs électroniques autocollants en 2016.

parvenir. D'ici là, le plan d'action comprend des mesures de sensibilisation et de contrôle qui seront aussi l'occasion d'une cueillette de données (tableau E-1 et annexe A). Il sera ainsi possible d'obtenir des statistiques concernant la participation des industries, commerces et institutions (ICI) et de prendre le pouls de la population.

Tableau E-1. Mesures de sensibilisation permettant la cueillette de données

2.1	Faciliter la participation de la population saisonnière <i>Du service-conseil sera offert aux établissements touristiques pour l'obtention de la certification ICI on recycle! de Recyc-Québec.</i>
3.1 et 3.3	Équiper de contenants de récupération les lieux publics municipaux et scolaires <i>Des activités de sensibilisation seront réalisées par des jeunes au sujet de la récupération dans les lieux publics municipaux. Les progrès réalisés dans les lieux publics municipaux seront mesurés et montrés en exemple par la MRC aux gestionnaires d'institutions scolaires.</i>
4.1	Sensibiliser intensivement la population sur la collecte des bacs bruns <i>Co-éco mettra en branle une grande tournée porte-à-porte permettant la rencontre avec les citoyens durant l'été. Elle réalisera des activités dans les écoles et poursuivra le service-conseil avec les industries, commerces et institutions et les gestionnaires d'immeubles à logements.</i>
7.4	Compléter les services offerts pour les résidus CRD des citoyens <i>Des mesures de contrôle seront étudiées par les municipalités pour être intégrées à leurs règlements d'urbanisme. Par exemple, le dépôt d'une preuve de disposition des résidus de CRD pourrait être exigé dans l'année suivant une demande de permis.</i>

Le plan d'action comprend aussi des mesures spécifiques qui visent l'acquisition de données concernant les déchets (tableau E-2 et annexe A). Celles-ci sont nécessaires afin de mettre en place la tarification incitative des ICI. Elles sont également utiles auprès des citoyens pour faire la promotion des avantages financiers de la réduction des déchets.

Tableau E-2. Mesures de suivi pour l'acquisition de données

12.1	Enfouissement : faire connaître les coûts réels <i>Aux bordereaux des devis de collecte des municipalités, les coûts de collecte des déchets seront distingués des coûts de collecte des matières recyclables, des matières organiques et des encombrants</i>
13.2	Collecte des déchets : en faire moins et taxer à l'utilisation <i>Un inventaire annuel sera fait par l'entrepreneur de collecte, afin de préciser les contenants utilisés par chaque ICI et immeuble à logements. Cet inventaire sera prévu dans le devis de collecte des municipalités.</i>